



REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO LTÉE

.....
États financiers consolidés

*Pour les exercices
terminés
les 31 décembre 2019 et 2018*

Redevances Aurifères Osisko Itée

États financiers consolidés

Rapport de la direction sur les contrôles internes à l'égard de la présentation de l'information financière

La direction de Redevances Aurifères Osisko Itée (la « Société ») est responsable de la mise en place et du maintien de contrôles internes adéquats à l'égard de la présentation de l'information financière conformément aux règlements 13a-15(f) et 15d-15(f) et en vertu de la loi intitulée « *Securities Exchange Act of 1934 (United States)* », dans sa version modifiée.

La direction de la Société a évalué l'efficacité des contrôles internes de la Société à l'égard de la présentation de l'information financière au 31 décembre 2019. La direction de la Société a mené une évaluation des contrôles internes de la Société à l'égard de la présentation de l'information financière en se fondant sur les critères établis dans le document de référence intitulé « *Internal Control - Integrated Framework (2013)* » émis par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO)*. D'après l'évaluation de la direction de la Société, les contrôles internes de la Société à l'égard de la présentation de l'information financière sont efficaces en date du 31 décembre 2019.

Le 21 novembre 2019, la Société a clôturé l'acquisition de Barkerville Gold Mines Ltd (« Barkerville »). Conséquemment, les actifs et les passifs de Barkerville acquis sont inclus dans notre bilan consolidé au 31 décembre 2019, et les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de Barkerville sont présentés dans nos états consolidés de la perte et des flux de trésorerie du 21 novembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019. Nous avons choisi d'exclure Barkerville de l'évaluation des contrôles internes sur la présentation de l'information financière de la Société au 31 décembre 2019. Barkerville représente environ 9,9 % de l'actif total consolidé et n'a pas généré de revenus pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

L'efficacité des contrôles internes de la Société à l'égard de la présentation de l'information financière au 31 décembre 2019 a été audité par PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant, tel qu'il est indiqué dans leur rapport, lequel est présenté dans les pages qui suivent.

(signé) Sean Roosen, chef de la direction

(signé) Elif Lévesque, chef de la direction financière

Le 19 février 2020



Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Au conseil d'administration et aux actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Opinions sur les états financiers consolidés et le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de Redevances Aurifères Osisko Ltée et de ses filiales (collectivement, la Société) au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, ainsi que des états consolidés de la perte, du résultat global, des flux de trésorerie et des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates, y compris les notes annexes s'y rapportant (collectivement, les « états financiers consolidés »). Nous avons également effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2019, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (le « COSO »).

À notre avis, les états financiers consolidés dont il est question plus haut donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'*International Accounting Standards Board*. De plus, à notre avis, la Société maintenait, au 31 décembre 2019, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière, dans tous les aspects significatifs, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Fondement des opinions

La direction de la Société est responsable des présents états financiers consolidés, du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, qui est présentée dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer des opinions sur les états financiers consolidés et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (le « PCAOB ») et sommes tenus d'être indépendants à l'égard de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, www.pwc.com/ca/fr

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Nos audits des états financiers consolidés ont compris la mise en œuvre de procédures visant à évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures visant à atténuer ces risques. Ces procédures ont compris l'examen, par sondages, des éléments probants à l'appui des montants et des informations présentées dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables utilisés et des principales estimations établies par la direction, de même que l'évaluation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nos audits du contrôle interne à l'égard de l'information financière ont compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque qu'il existe une faiblesse importante, l'application de tests et l'évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de l'évaluation du risque. Nos audits ont également compris la mise en œuvre de toutes les autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits fournissent une base raisonnable pour fonder nos opinions.

Tel qu'il est décrit dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, la direction a exclu Barkerville Gold Mines Ltd. de l'étendue de son évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2019 du fait qu'elle a été acquise par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Nous avons aussi exclu Barkerville Gold Mines Ltd. de notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Barkerville Gold Mines Ltd. est une filiale en propriété exclusive dont le total de l'actif et le total des produits des activités ordinaires exclus de l'étendue de l'évaluation de la direction représentent respectivement 9,9 % et 0 % des montants correspondants qui figurent dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos à cette date.

Définition du contrôle interne à l'égard de l'information financière et limites qui lui sont inhérentes

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Cela comprend les politiques et procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés pour donner une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Société; ii) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la Société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur ses états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont des questions soulevées au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée, qui ont été ou qui devaient être communiquées au comité d'audit et i) qui sont liées à des comptes ou à des informations fournies qui sont significatifs eu égard aux états financiers consolidés et ii) pour lesquelles nous avons dû porter des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinions distinctes sur les questions critiques de l'audit ni sur les comptes ou informations auxquels elles se rapportent.

Évaluation des indices de dépréciation des redevances, flux et autres intérêts

Comme il est présenté aux notes 4, 6 et 14 des états financiers consolidés, la valeur comptable des redevances, flux et autres intérêts de la Société s'établissait à 1 130,5 M\$ au 31 décembre 2019. À chaque date de présentation de l'information, la direction évalue s'il existe des indications selon lesquelles la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée, auquel cas un test de dépréciation formel serait requis. La dépréciation est évaluée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT »), laquelle est composée en général des droits de redevances, des flux et des autres intérêts liés à chacune des propriétés générant des entrées de trésorerie. La direction doit faire appel à son jugement pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation, notamment une réduction significative des réserves et des ressources minérales, des tendances significativement négatives dans l'économie ou l'industrie, une production significativement plus faible que prévu, une baisse significative des prix actuels ou prévus pour les matières premières et toute autre information financière ou information de l'exploitant pertinente.

Les faits suivants ont permis de déterminer que la mise en œuvre des procédures relatives à l'évaluation des indices de dépréciation des redevances, flux et autres intérêts constituait une question critique de l'audit : i) la direction a exercé un jugement dans l'évaluation des indices de dépréciation afin de déterminer si un test de dépréciation formel était requis, ce qui a donné lieu à ii) un degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort de la part l'auditeur dans l'exécution des procédures visant à évaluer les éléments probants concernant l'évaluation des indices de dépréciation par la direction, notamment une réduction significative des réserves et des ressources minérales, des tendances significativement négatives dans l'économie ou l'industrie, une production significativement plus faible que prévu, une baisse significative des prix actuels ou prévus pour les matières premières et toute autre information financière ou information de l'exploitant pertinente.

Le traitement de cette question a consisté à mettre en œuvre des procédures et à évaluer les éléments probants nécessaires à la formulation d'une opinion globale sur les états financiers consolidés. Ces procédures ont consisté notamment à tester l'efficacité des contrôles liés à l'évaluation par la direction des indices de dépréciation des redevances, flux et autres intérêts. Les procédures ont consisté également, entre autres, à évaluer le caractère raisonnable de l'évaluation par la direction des indices de dépréciation pour un échantillon de redevances, flux et autres intérêts, notamment une réduction significative des réserves et des ressources minérales, des tendances significativement négatives dans l'économie ou l'industrie, une production significativement plus faible que prévu, une baisse significative des prix actuels ou prévus pour les matières premières et toute autre information financière ou information de l'exploitant pertinente, en prenant en considération i) l'évolution actuelle et passée des redevances, flux et autres intérêts; ii) la cohérence avec les données de marché externes et avec les données du secteur; iii) l'information publiée par les exploitants sur les redevances, flux et autres intérêts et iv) la concordance de l'évaluation faite par la direction des indices de dépréciation des redevances, flux et autres intérêts avec les éléments probants obtenus dans d'autres secteurs de l'audit.

Dépréciation des redevances, flux et autres intérêts – flux diamantifère sur la mine Renard

Comme il est présenté aux notes 4, 6 et 14 des états financiers consolidés, la valeur comptable des redevances, flux et autres intérêts de la Société s'établissait à 1 130,5 M\$ au 31 décembre 2019. En mars 2019, l'exploitant de la mine diamantifère Renard a annoncé une charge de dépréciation substantielle relativement à sa mine diamantifère Renard, en raison des perspectives d'un prix du diamant moins

élevé que prévu. Par ailleurs, en septembre 2019, l'exploitant de la mine diamantifère Renard a annoncé a annoncé qu'il avait déposé à la Cour supérieure du Québec (Chambre commerciale) une demande de protection en vertu de la LACC afin de restructurer ses activités et affaires financières. Ces facteurs ont été considérés comme des indices de dépréciation, parmi d'autres faits et circonstances, et par conséquent, la direction a procédé à deux tests de dépréciation du flux diamantifère sur la mine Renard en 2019. Une perte de valeur est comptabilisée au titre de l'excédent de la valeur comptable de l'UGT sur sa valeur recouvrable. Le 30 septembre 2019, la Société a réduit la valeur du flux diamantifère sur la mine Renard pour le ramener à sa valeur recouvrable de 70,2 M\$, ce qui a entraîné une perte de valeur cumulative de 86,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Pour chaque test de dépréciation, la direction a estimé la valeur recouvrable comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La direction a posé un jugement important et a eu recours à des hypothèses pour estimer les flux de trésorerie projetés du flux diamantifère de la mine Renard, notamment les ventes de diamants attendues du flux diamantifère sur la mine Renard sur la durée de vie prévue de la mine diamantifère Renard, en fonction des prix du diamant prévus à long terme et des taux d'actualisation attendus.

Les faits suivants ont permis de déterminer que la mise en œuvre des procédures relatives à la dépréciation du flux diamantifère sur la mine Renard de la Société constituait une question critique de l'audit: i) la direction a exercé un jugement important pour établir les estimations du montant recouvrable du flux diamantifère sur la mine Renard, ce qui a donné lieu à ii) un degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort de la part l'auditeur dans l'exécution des procédures visant à évaluer le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie établies par la direction pour le flux diamantifère de la mine Renard et des hypothèses significatives, notamment les ventes de diamants attendues du flux diamantifère sur la mine Renard sur la durée de vie prévue de la mine Renard, en fonction des prix du diamant prévus à long terme et des taux d'actualisation attendus. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées ont également apporté leur aide dans la mise en œuvre de ces procédures et l'évaluation des éléments probants obtenus dans le cadre des travaux d'audit.

Le traitement de cette question a consisté à mettre en œuvre des procédures et à évaluer les éléments probants nécessaires à la formulation d'une opinion globale sur les états financiers consolidés. Ces procédures ont consisté notamment à tester l'efficacité des contrôles liés à l'évaluation par la direction du montant recouvrable du flux diamantifère de la mine Renard de la Société, y compris les contrôles sur les hypothèses significatives utilisées pour établir les estimations du montant recouvrable. Les procédures ont consisté également, entre autres, i) à tester le processus employé par la direction pour établir les estimations du montant recouvrable du flux diamantifère de la mine Renard; ii) à évaluer le caractère approprié des modèles d'actualisation des flux de trésorerie; à tester l'exhaustivité, l'exactitude et la pertinence des données sous-jacentes utilisées dans lesdits modèles et à évaluer le caractère raisonnable des hypothèses significatives utilisées par la direction. L'évaluation du caractère raisonnable des hypothèses significatives utilisées par la direction concernant les ventes de diamants attendues du flux diamantifère sur la mine Renard sur la durée de vie prévue de la mine Renard, en fonction des prix du diamant prévus à long terme pertinents a consisté à examiner la performance actuelle et passée de la mine diamantifère Renard ainsi que la cohérence avec les données externes du marché et du secteur et avec l'information publiée par l'exploitant de la mine diamantifère Renard, à évaluer la concordance de ces hypothèses avec les éléments probants obtenus dans d'autres secteurs de l'audit et à procéder à des analyses de sensibilité. Des professionnels ayant des connaissances et des compétences spécialisées ont contribué à l'évaluation des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et des hypothèses importantes, telles que les taux d'actualisation.

Dépréciation des redevances, flux et autres intérêts – entente de flux et entente d'écoulement d'Amulsar

Comme il est présenté aux notes 4, 6 et 14 des états financiers consolidés, la valeur comptable des redevances, flux et autres intérêts de la Société s'élevait à 1 130,5 M\$ au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2019, la Société a réduit la valeur de l'entente de flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar pour la ramener à sa valeur recouvrable de 29,0 M\$, ce qui a entraîné une perte de valeur cumulative de 79,8 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. En septembre 2019, l'exploitant de la mine Amulsar a annoncé report du calendrier des activités de construction, de la première coulée et de l'atteinte du niveau maximum de production en raison du blocus de 15 mois sur la construction ainsi que des modifications relatives à la durée de vie prévue de la mine et à la production pour le projet Amulsar. En

outre, en décembre 2019, l'exploitant de la mine Amulsar a qu'il avait déposé à la Cour supérieure de justice de l'Ontario une demande de protection en vertu de la LACC afin de restructurer ses activités et affaires financières. Ces facteurs ont été considérés comme des indices de dépréciation, parmi d'autres faits et circonstances, et par conséquent, la direction a procédé à deux tests de dépréciation de l'entente de flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar en 2019. Une perte de valeur est comptabilisée au titre de l'excédent de la valeur comptable de l'UGT sur sa valeur recouvrable. Pour chaque test de dépréciation, la direction a estimé la valeur recouvrable comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La direction a posé un jugement important et a eu recours à des hypothèses pour estimer les flux de trésorerie projetés de l'entente de flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar, notamment les ventes d'or et d'argent en vertu de l'entente de flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar sur la durée de vie estimée de la mine Amulsar, en fonction des prix à long terme prévus pour l'or et pour l'argent et des taux d'actualisation attendus. En outre, pour le deuxième test de dépréciation, la direction a eu recours à des hypothèses importantes relativement aux modifications possibles de l'entente d'écoulement résultant des scénarios de sortie pondérés selon leur probabilité lors du processus de la LACC.

Les faits suivants ont permis de déterminer que la mise en œuvre des procédures relatives à la dépréciation du flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar de la Société constituait une question critique de l'audit : i) la direction a posé un jugement important, et a eu recours à des spécialistes, pour établir les estimations du montant recouvrable de l'entente de flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar, ce qui a donné lieu à ii) un degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort de la part l'auditeur dans l'exécution des procédures visant à évaluer le caractère raisonnable des flux de trésorerie projetés par la direction pour l'entente de flux et l'entente d'écoulement d'Amulsar et des hypothèses significatives, notamment les ventes d'or et d'argent attendues en vertu de l'entente de flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar sur la durée de vie estimée de la mine Amulsar, en fonction des prix à long terme prévus pour l'or et pour l'argent et des taux d'actualisation attendus et les modifications possibles de l'entente d'écoulement résultant des scénarios de sortie pondérés selon leur probabilité lors du processus de la LACC. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées ont également apporté leur aide dans la mise en œuvre de ces procédures et l'évaluation des éléments probants obtenus dans le cadre des travaux d'audit.

Le traitement de cette question a consisté à mettre en œuvre des procédures et à évaluer les éléments probants nécessaires à la formulation de notre opinion globale sur les états financiers consolidés. Ces procédures ont consisté notamment à tester l'efficacité des contrôles liés à l'évaluation par la direction du montant recouvrable de l'entente de flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar, y compris les contrôles sur les hypothèses significatives utilisées pour établir les estimations du montant recouvrable. Les procédures ont consisté également, entre autres, i) à tester le processus employé par la direction pour établir les estimations du montant recouvrable de l'entente de flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar; ii) à évaluer le caractère approprié des modèles d'actualisation des flux de trésorerie; à tester l'exhaustivité, l'exactitude et la pertinence des données sous-jacentes utilisées dans lesdits modèles et à évaluer le caractère raisonnable des hypothèses significatives utilisées par la direction. Le travail des spécialistes de la direction a été utilisé pour mettre en œuvre les procédures visant à évaluer le caractère raisonnable de la durée de vie estimative de la mine Amulsar. L'utilisation de ce travail a nécessité, au préalable, l'acquisition d'une compréhension des qualifications et de l'objectivité des spécialistes, ainsi que de leurs méthodes et hypothèses. Les procédures mises en œuvre ont également compris une évaluation de leurs conclusions. L'évaluation du caractère raisonnable des hypothèses significatives utilisées par la direction concernant les ventes d'or et d'argent attendues en vertu de l'entente de flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar sur la durée de vie estimée de la mine Amulsar, en fonction des prix à long terme prévus pour l'or et pour l'argent a consisté à examiner les faits récents sur la construction de la mine Amulsar, à examiner la cohérence avec les données externes du marché et du secteur, et avec l'information fournie par l'exploitant de la mine Amulsar, à évaluer la concordance de ces hypothèses avec les éléments probants obtenus dans d'autres volets de l'audit, et à procéder à des analyses de sensibilité. L'évaluation du caractère raisonnable des hypothèses significatives utilisées par la direction concernant la modification possible de l'entente d'écoulement d'Amulsar résultant des scénarios de sortie pondérés selon leur probabilité lors du processus de la LACC a consisté notamment en un examen de la correspondance entre la Société et l'expert-conseil de l'exploitant. Des professionnels ayant des connaissances et des compétences spécialisées ont contribué à l'évaluation des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de certaines hypothèses importantes, telles que les taux d'actualisation.

Dépréciation des redevances, flux et autres intérêts – Redevance sur le rendement net de fonderie (NSR) de la mine Éléonore

Comme il est présenté aux notes 4, 6 et 14 des états financiers consolidés, la valeur comptable des redevances, flux et autres intérêts de la Société s'établissait à 1 130,5 M\$ au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2019, la Société a réduit la valeur de la redevance NSR sur la mine Éléonore pour la ramener à sa valeur recouvrable de 101,3 M\$, ce qui a entraîné une perte de valeur de 27,2 M\$ de la redevance NSR sur la mine Éléonore pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. En février 2020, l'exploitant de la mine aurifère Éléonore a annoncé une mise à jour de l'estimation des réserves et des ressources minérales de la mine Éléonore au 31 décembre 2019. À la suite de cette mise à jour, les réserves et ressources minérales ont diminué de 50 %. Cette annonce a été considérée comme un indice de dépréciation, parmi d'autres faits et circonstances, et par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation de la redevance NSR sur la mine Éléonore. Une perte de valeur est comptabilisée au titre de l'excédent de la valeur comptable de l'UGT sur sa valeur recouvrable. Pour le test de dépréciation, la direction a estimé la valeur recouvrable comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La direction a posé un jugement important et a eu recours à des hypothèses significatives pour estimer les flux de trésorerie projetés pour la redevance NSR sur la mine Éléonore, notamment les ventes d'or en vertu de la redevance NSR sur la mine Éléonore, selon une production d'or annuelle à long terme sur la durée de vie estimative de la mine Éléonore, un prix de l'or à long terme prévu, les réserves et ressources minérales et le taux d'actualisation.

Les faits suivants ont permis de déterminer que la mise en œuvre des procédures relatives à la dépréciation de la redevance NSR sur la mine Éléonore de la Société constituait une question critique de l'audit : i) la direction a exercé un jugement important, y compris le recours à des spécialistes, pour établir les estimations du montant recouvrable de la redevance NSR sur la mine Éléonore, ce qui a donné lieu à ii) un degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort de la part l'auditeur dans l'exécution des procédures visant à évaluer le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie de la direction pour la redevance NSR sur la mine Éléonore et les hypothèses significatives, notamment les ventes d'or en vertu de la redevance NSR sur la mine Éléonore, selon une production d'or annuelle à long terme sur la durée de vie estimative de la mine Éléonore, un prix de l'or à long terme prévu, les réserves et ressources minérales et le taux d'actualisation. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées ont également apporté leur aide dans la mise en œuvre de ces procédures et dans l'évaluation des éléments probants obtenus dans le cadre des travaux d'audit.

Le traitement de cette question a consisté à mettre en œuvre des procédures et à évaluer les éléments probants nécessaires à la formulation de notre opinion globale sur les états financiers consolidés. Ces procédures ont consisté notamment à tester l'efficacité des contrôles liés à l'évaluation par la direction du montant recouvrable de la redevance NSR sur la mine Éléonore, y compris les contrôles sur les hypothèses significatives utilisées pour établir les estimations du montant recouvrable. Les procédures ont consisté également, entre autres, i) à tester le processus employé par la direction pour établir l'estimation du montant recouvrable de la redevance NSR sur la mine Éléonore; ii) à évaluer le caractère approprié du modèle des flux de trésorerie actualisés; à tester l'exhaustivité, l'exactitude et la pertinence des données sous-jacentes utilisées dans ledit modèle et à évaluer le caractère raisonnable des hypothèses significatives utilisées par la direction. Le travail des spécialistes de la direction a été utilisé pour mettre en œuvre les procédures visant à évaluer le caractère raisonnable des réserves et ressources minérales. L'utilisation de ce travail a nécessité, au préalable, l'acquisition d'une compréhension des qualifications et de l'objectivité des spécialistes, ainsi que de leurs méthodes et hypothèses. Les procédures mises en œuvre ont également compris une évaluation de leurs résultats. L'évaluation du caractère raisonnable des hypothèses significatives utilisées par la direction concernant les ventes d'or reçues en vertu de la redevance NSR sur la mine Éléonore, selon une production d'or annuelle à long terme sur la durée de vie estimative de la mine Éléonore, un prix de l'or à long terme prévu et les réserves et ressources minérales a consisté à examiner la performance actuelle et passée de la mine Éléonore, à examiner la cohérence avec les données externes du marché et du secteur et avec l'information fournie par l'exploitant de la mine Éléonore, à évaluer la concordance de ces hypothèses avec les éléments probants obtenus dans d'autres volets de l'audit, et à procéder à des analyses de sensibilité. Des professionnels ayant des connaissances et des compétences spécialisées ont contribué à l'évaluation du modèle des flux de trésorerie actualisés et de certaines hypothèses importantes, tels que le taux d'actualisation.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation – Projet de zinc Coulon

Comme il est présenté aux notes 4, 6 et 16 des états financiers consolidés, la valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation de la Société s'établissait à 42,9 M\$ au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2019, la Société a réduit la valeur des actifs d'exploration et d'évaluation liés au projet de zinc Coulon (le « projet de zinc Coulon ») pour la ramener à sa valeur recouvrable de 10,0 M\$, ce qui a entraîné une perte de valeur de 50,0 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. En 2019, la direction a déterminé qu'aucune dépense d'exploration et d'évaluation n'est prévue à court terme et qu'à l'heure actuelle, la valeur comptable de l'actif ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité par la vente du projet. Cette annonce de la direction a été considérée comme un indice de dépréciation, parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation du projet de zinc Coulon. Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de la valeur comptable de l'actif excédant sa valeur recouvrable. La direction a posé un jugement et utilisé des hypothèses pour estimer le montant recouvrable, soit la juste valeur diminuée du coût de cession, selon une approche basée sur le marché et en fonction d'une valeur monétaire par millier de livres de ressources/réserves minérales d'équivalent zinc utilisée dans des transactions de vente comparables réalisées.

Les faits suivants ont permis de déterminer que la mise en œuvre des procédures relative à la dépréciation du projet de zinc Coulon de la Société constituait une question critique de l'audit : i) la direction a exercé un jugement pour établir l'estimation du montant recouvrable du projet de zinc Coulon, ce qui a donné lieu à ii) un degré élevé de jugement, de subjectivité et d'effort de la part de l'auditeur dans l'exécution des procédures visant à évaluer le caractère raisonnable de l'estimation du montant recouvrable du projet de zinc Coulon et des hypothèses de la direction, notamment la valeur monétaire par millier de livres de ressources/réserves minérales d'équivalent zinc utilisée dans des transactions de vente comparables réalisées. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées ont également apporté leur aide dans la mise en œuvre de ces procédures et l'évaluation des éléments probants obtenus dans le cadre des travaux d'audit.

Le traitement de cette question a consisté à mettre en œuvre des procédures et à évaluer les éléments probants nécessaires à la formulation d'une opinion globale sur les états financiers consolidés. Ces procédures ont consisté notamment à tester l'efficacité des contrôles liés à l'estimation, par la direction, du montant recouvrable du projet de zinc Coulon, y compris les contrôles sur les hypothèses utilisées pour établir l'estimation du montant recouvrable. Les procédures ont consisté également, entre autres, i) à tester le processus employé par la direction pour établir l'estimation du montant recouvrable du projet de zinc Coulon; ii) à évaluer le caractère approprié de l'approche basée sur le marché et à évaluer le caractère raisonnable des hypothèses utilisées par la direction, y compris la valeur monétaire par millier de livres de ressources/réserves minérales d'équivalent zinc utilisée dans des transactions de vente comparables réalisées. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées ont également apporté leur aide pour évaluer le caractère raisonnable des hypothèses utilisées par la direction relativement à la valeur monétaire par millier de livres de ressources/réserves minérales d'équivalent zinc utilisée dans des transactions de vente comparables réalisées, en comparant cette valeur avec les données de marché externes et avec les données du secteur pour des transactions de vente comparables réalisées.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal, Canada
Le 19 février 2020

Nous agissons en qualité d'auditeurs de la Société depuis 2006.

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A123475

Redevances Aurifères Osisko Itée

Bilans consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	Notes	31 décembre 2019 \$	31 décembre 2018 \$
Actif			
Actif courant			
Trésorerie	8	108 223	174 265
Placements à court terme	9	20 704	10 000
Sommes à recevoir	10	6 330	12 321
Autres actifs	11	5 172	1 015
		<u>140 429</u>	<u>197 601</u>
Actif non courant			
Placements dans des entreprises associées	12	103 640	304 911
Autres placements	13	67 886	109 603
Redevances, flux et autres intérêts	14	1 130 512	1 414 668
Intérêts miniers et immobilisations corporelles	15	343 693	189
Exploration et évaluation	16	42 949	95 002
Goodwill	17	111 204	111 204
Autres actifs	11	6 940	1 468
		<u>1 947 253</u>	<u>2 234 646</u>
Passif			
Passif courant			
Comptes créditeurs et charges à payer	18	18 772	11 732
Dividendes à payer	21	7 874	7 779
Provisions et autres passifs	19	1 289	3 494
		<u>27 935</u>	<u>23 005</u>
Passif non courant			
Dette à long terme	20	349 042	352 769
Provisions et autres passifs	19	29 365	-
Impôts sur le résultat différés	24	47 465	87 277
		<u>453 807</u>	<u>463 051</u>
Capitaux propres			
Capital-actions	21	1 656 350	1 609 162
Bons de souscription	22	18 072	30 901
Surplus d'apport		37 642	21 230
Composante capitaux propres des débetures convertibles	20	17 601	17 601
Cumul des autres éléments du résultat global		13 469	23 499
Bénéfices non répartis (déficit)		(249 688)	69 202
		<u>1 493 446</u>	<u>1 771 595</u>
		<u>1 947 253</u>	<u>2 234 646</u>

APPROUVÉS AU NOM DU CONSEIL

(signé) Sean Roosen, administrateur

(signé) Joanne Ferstman, administratrice

Redevances Aurifères Osisko Itée

États consolidés de la perte

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2019 \$	2018 \$
Produits	25	392 599	490 472
Coût des ventes	25	(262 881)	(371 305)
Épuisement des redevances, flux et autres intérêts	14	(47 009)	(52 612)
Bénéfice brut		82 709	66 555
Autres charges d'exploitation			
Générales et administratives	25	(23 682)	(18 156)
Développement des affaires	25	(6 122)	(4 525)
Exploration et évaluation, déduction faite des crédits d'impôt	25	(191)	(183)
Gain à la cession d'ententes de flux et d'ententes d'écoulement	14	7 636	9 094
Dépréciation d'actifs	14,16	(243 576)	(166 316)
Perte d'exploitation		(183 226)	(113 531)
Produits d'intérêts et de dividendes		4 632	4 756
Charges financières		(23 548)	(25 999)
Gain (perte) de change		(1 859)	454
Quote-part de la perte d'entreprises associées	12	(22 209)	(9 013)
Autres gains nets (pertes nettes)	25	(48 385)	2 598
Perte avant les impôts sur le résultat		(274 595)	(140 735)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	24	40 400	35 148
Perte nette		(234 195)	(105 587)
Perte nette par action	27		
De base et diluée		(1,55)	(0,67)

Redevances Aurifères Osisko Itée

États consolidés du résultat global

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Perte nette	(234 195)	(105 587)
Autres éléments du résultat global		
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés à l'état consolidé de la perte</i>		
Variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais de la perte globale	13 285	(29 773)
Incidence fiscale	(1 728)	3 926
Quote-part des autres éléments du résultat global d'entreprises associées	(352)	433
<i>Éléments qui pourront être reclassés à l'état consolidé de la perte</i>		
Ajustements liés à la conversion des monnaies	(29 164)	60 305
Cession d'un placement dans une entreprise associée		
Reclassement à l'état consolidé de la perte des autres éléments du résultat global	695	-
Incidence fiscale	(92)	-
Autres éléments du résultat global	<u>(17 356)</u>	<u>34 891</u>
Perte globale	<u>(251 551)</u>	<u>(70 696)</u>

Redevances Aurifères Osisko Itée

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2019 \$	2018 \$
Activités d'exploitation			
Perte nette		(234 195)	(105 587)
Ajustements pour :			
Rémunération fondée sur des actions		8 320	5 791
Épuisement et amortissement		48 270	52 786
Charges financières		7 161	6 864
Gain à la cession d'ententes de flux et d'ententes d'écoulement	14	(7 636)	(9 094)
Dépréciation d'actifs	14,16	248 300	166 316
Dépréciation d'un placement dans une entreprise associée	12	12 500	
Quote-part de la perte d'entreprises associées		22 209	9 013
Gain net à l'acquisition de placements		(1 006)	(1 934)
Perte nette (gain net) à la cession de placements	7	27 391	(6 956)
Perte nette (gain net) à la dilution de placements dans des entreprises associées		3 687	(1 545)
Variation de la juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		1 089	7 837
Recouvrement d'impôt sur le résultat différé		(41 197)	(35 970)
Perte de change		1 901	179
Règlement d'unités d'actions différées et restreintes		(589)	(3 117)
Autres		173	194
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		96 378	84 777
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	28	(4 780)	(2 619)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		<u>91 598</u>	<u>82 158</u>
Activités d'investissement			
Acquisition de placements à court terme		(39 597)	(10 000)
Trésorerie acquise dans le cadre de l'acquisition de Barkerville	7	8 312	-
Frais de transaction payés à l'acquisition de Barkerville	7	(1 513)	-
Acquisition de placements		(62 815)	(104 746)
Produit de la cession de placements		130 128	27 043
Acquisition de droits de redevances et de flux		(77 814)	(141 101)
Produit de la cession de droits à des redevances et à des flux		57 016	159 383
Intérêts miniers et immobilisations corporelles		(6 321)	(105)
Crédits d'impôt relatifs à l'exploration et l'évaluation, déduction faite des dépenses		(166)	3 891
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		<u>7 562</u>	<u>(65 635)</u>
Activités de financement			
Levée d'options d'achat d'actions et actions émises en vertu du régime d'achat d'actions		21 783	358
Augmentation de la dette à long terme		19 772	-
Remboursement de la dette à long terme		(30 000)	(123 475)
Actions ordinaires acquises et annulées dans le cadre d'un rachat d'actions		(129 486)	-
Rachat d'actions ordinaires dans le cours normal des activités		(13 533)	(31 243)
Dividendes payés		(27 455)	(27 809)
Autres		(2 991)	(977)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		<u>(161 910)</u>	<u>(183 146)</u>
Diminution de la trésorerie avant l'incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		(62 750)	(166 623)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie		(3 292)	7 183
Diminution de la trésorerie		(66 042)	(159 440)
Trésorerie – 1^{er} janvier		174 265	333 705
Trésorerie – 31 décembre	8	<u>108 223</u>	<u>174 265</u>

Des informations supplémentaires relativement aux états consolidés des flux de trésorerie sont présentées à la note 26.

Redevances Aurifères Osisko Itée

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

Notes	Nombre d'actions ordinaires en circulation	Capital- actions		Bons de souscription	Surplus d'apport	Composante propres des débetures convertibles		Cumul des autres éléments du résultat global ⁽ⁱ⁾		Bénéfices non répartis (déficit)	Total
		\$				\$	\$	\$	\$		
Solde – 1^{er} janvier 2019	155 443 351	1 609 162	30 901	21 230	17 601	23 499	69 202	1 771 595			
Adoption de l'IFRS 16	4	-	-	-	-	-	(383)	(383)			
Perte nette	-	-	-	-	-	-	(234 195)	(234 195)			
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	(17 356)	-	(17 356)			
Résultat global	-	-	-	-	-	(17 356)	(234 195)	(251 551)			
Acquisition de Barkerville	7	160 564	-	1 912	-	-	-	162 476			
Rachat réputé d'actions détenues par une entreprise associée	-	(6 100)	-	-	-	-	-	(6 100)			
Dividendes déclarés	21	-	-	-	-	-	(29 977)	(29 977)			
Actions émises – Régime de réinvestissement des dividendes	-	2 427	-	-	-	-	-	2 427			
Actions émises – Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	-	466	-	-	-	-	-	466			
Options d'achat d'actions :											
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	2 899	-	-	-	2 899			
Levées	-	25 119	-	(5 343)	-	-	-	19,776			
Options d'achat d'actions de remplacement levées	-	2 632	-	(917)	-	-	-	1 715			
Unités d'actions restreintes devant être réglées en actions ordinaires :											
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	4 059	-	-	-	4 059			
Règlement	-	874	-	(1 872)	-	-	(346)	(1 344)			
Incidence fiscale	-	-	-	(57)	-	-	-	(57)			
Unités d'actions différées devant être réglées en actions ordinaires :											
Transfert des unités réglées en trésorerie aux unités réglées en capitaux propres	-	-	-	3 722	-	-	-	3 722			
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	545	-	-	-	545			
Règlement	-	104	-	(222)	-	-	-	(118)			
Incidence fiscale	-	-	-	(50)	-	-	-	(50)			
Rachat d'actions ordinaires dans le cours normal des activités	21	(10 198)	-	-	-	-	(1 633)	(11 831)			
Actions ordinaires acquises et annulées dans le cadre d'un rachat d'actions	21	(128 516)	-	(1 093)	-	-	(45 030)	(174 639)			
Frais d'émission, déduction faite de l'impôt de 0,1 million \$	-	(184)	-	-	-	-	-	(184)			
Bons de souscription échus	-	-	-	-	-	-	-	-			
Transfert du gain réalisé sur actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	12 829	-	-	-	-			
Solde – 31 décembre 2019⁽ⁱⁱ⁾	156 951 952	1 656 350	18 072	37 642	17 601	13 469	(249 688)	1 493 446			

(i) Au 31 décembre 2019, le cumul des autres éléments du résultat global se composait d'éléments qui ne seront pas reclassés à l'état consolidé de la perte d'un montant de (19,2 millions de dollars) et d'éléments qui pourront être reclassés à l'état consolidé de la perte d'un montant de 32,7 millions de dollars

(ii) Au 31 décembre 2019, il y avait 157 469 361 actions ordinaires émises, dont 517 409 sont réputées avoir été rachetées étant donné qu'une des entreprises associées de la Société détient des actions ordinaires de la Société.

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Redevances Aurifères Osisko Itée

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens)

Notes	Nombre d'actions ordinaires en circulation	Capital- actions	Bons de souscription	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débitures convertibles	Cumul des autres éléments du résultat global ⁽ⁱ⁾	Bénéfices non répartis	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde – 1^{er} janvier 2018	157 797 193	1 633 013	30 901	13 265	17 601	(2 878)	202 503	1 894 405
Perte nette	-	-	-	-	-	-	(105 587)	(105 587)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	34 891	-	34 891
Résultat global	-	-	-	-	-	34 891	(105 587)	(70 696)
Dividendes déclarés	-	-	-	-	-	-	(31 213)	(31 213)
Actions émises – Régime de réinvestissement des dividendes	310 492	3 516	-	-	-	-	-	3 516
Actions émises – Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	42 735	513	-	-	-	-	-	513
Options d'achat d'actions :								
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	3 106	-	-	-	3 106
Options d'achat d'actions de remplacement :								
Juste valeur des options levées	-	13	-	(13)	-	-	-	-
Produit de la levée d'options	2 710	38	-	-	-	-	-	38
Unités d'actions avec restrictions devant être réglées en actions ordinaires :	23							
Unités octroyées en paiement d'une prime de 2017	-	-	-	990	-	-	-	990
Transfert des unités réglées en trésorerie aux unités réglées en titres de capitaux propres	-	-	-	2 426	-	-	-	2 426
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	1 316	-	-	-	1 316
Incidence fiscale	-	-	-	140	-	-	-	140
Rachat d'actions ordinaires dans le cours normal des activités	21	(27 931)	-	-	-	-	(5 015)	(32 946)
Transfert du gain réalisé sur actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	(8 514)	8 514	-
Solde – 31 décembre 2018	155 443 351	1 609 162	30 901	21 230	17 601	23 499	69 202	1 771 595

(i) Au 31 décembre 2018, le cumul des autres éléments du résultat global se composait d'éléments qui ne seront pas reclassés à l'état consolidé de la perte d'un montant de (37,6 millions de dollars) et d'éléments qui pourront être reclassés à l'état consolidé de la perte d'un montant de 61,1 millions de dollars.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

1. Nature des activités

Redevances Aurifères Osisko Ltée et ses filiales (collectivement « Osisko » ou la « Société ») sont engagées dans l'acquisition et la gestion de redevances sur métaux précieux et d'autres redevances de haute qualité, d'ententes de flux et d'intérêts similaires au Canada et dans le monde. Osisko est une société ouverte dont les titres se négocient à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York. Elle a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions du Québec* et son siège social est situé au Québec, Canada. L'adresse de son siège social est le 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec.

La Société détient un portefeuille de redevances, d'ententes de flux de métaux et d'ententes d'écoulement, d'options sur des financements de redevances et de flux de métaux et de droits exclusifs de participer à des financements futurs par redevances ou ententes flux de métaux sur divers projets principalement au Canada. Le principal actif est une redevance de 5 % du rendement net de fonderie (*Net Smelter Return* ou « NSR ») sur la mine Canadian Malartic, située au Canada. De plus, la Société détient le projet aurifère Cariboo au Canada et investit dans des titres de sociétés d'exploration et de développement.

2. Base d'établissement

Les états financiers consolidés ci-joints ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »). Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les présents états financiers résumés sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent, exception faite de l'adoption des nouvelles normes comptables tel que décrit plus en détail à la note 3.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés vérifiés le 19 février 2020.

3. Nouvelles normes comptables

Modifications à la norme IFRS 3, *Regroupement d'entreprises*

Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié des modifications au guide d'application de la norme IFRS 3, *Regroupement d'entreprises*, selon lesquelles la définition d'une entreprise est modifiée et stipule qu'une entreprise acquise doit se composer d'entrées et de processus qui, appliqués à ces entrées, ont la capacité de contribuer significativement à la création de sorties. La définition du terme « sorties » est également modifiée pour s'appliquer aux biens et services fournis à des clients et générant des produits de placement et d'autres produits, et elle exclut les rendements sous forme de réductions de coûts et autres avantages économiques. IFRS 3 introduit également un test optionnel de dépistage de concentration de la juste valeur. Les modifications, qui devaient s'appliquer au plus tard aux acquisitions réalisées par la Société après le 1^{er} janvier 2020, ont été adoptées de façon anticipée au 1^{er} janvier 2019.

IFRS 16, *Contrats de location*

Le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté IFRS 16, *Contrats de location*. IFRS 16 établit des principes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir pour les deux parties à un contrat, soit le client (le « preneur ») et le fournisseur (le « bailleur »). IFRS 16 remplace IAS 17, *Contrats de location* et les interprétations s'y rapportant. Tous les contrats de location ont pour résultat que le preneur obtient le droit d'utiliser un actif dès le commencement du contrat de location et engage un passif financier correspondant aux paiements de location à effectuer au fil du temps. Par conséquent, pour les preneurs, IFRS 16 élimine la classification des contrats de location en contrats de location simples ou en contrats de location-financement comme il était requis par IAS 17 et la remplace plutôt par un seul modèle comptable pour les preneurs.

En appliquant ce modèle, le preneur doit comptabiliser :

- i) Des actifs et des passifs pour tous les contrats de location ayant un terme de plus de 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent ne soit de faible valeur ; et
- ii) L'amortissement des actifs en location séparément de sa part des obligations locatives à l'état consolidé de la perte.

La direction a passé en revue tous les contrats de location de la Société à la lumière des exigences d'IFRS 16. La norme touche principalement la comptabilisation des contrats de location simple de la Société.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

3. Nouvelles normes et conventions comptables (suite)

IFRS 16, Contrats de location (suite)

La Société a appliqué la méthode de transition simplifiée et par conséquent, n'a pas retraité les données comparatives pour 2018. Les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives s'y rapportant ont été comptabilisés au 1^{er} janvier 2019 pour les engagements en vertu de contrats de location simple non résiliables, pour un montant s'élevant à 13,0 millions de dollars.

La Société a appliqué les exceptions pour les contrats de location de courte durée, de telle sorte que les contrats de location de courte durée auxquels sont rattachés des engagements d'environ 0,6 million de dollars au 31 décembre 2018 sont toujours comptabilisés de façon linéaire à titre de charges générales et administratives à l'état consolidé de la perte.

Les actifs au titre de droits d'utilisation en lien avec des baux immobiliers ont été évalués au moment de la transition comme si la nouvelle norme avait été appliquée depuis la date d'entrée en vigueur des baux respectifs, mais en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société de 4,79 % au 1^{er} janvier 2019.

La Société a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation de 9,4 millions de dollars au 1^{er} janvier 2019 (présentés aux bilans consolidés sous la rubrique *Intérêts miniers et immobilisations corporelles*), des obligations locatives de 10,0 millions de dollars et des actifs d'impôts différés de 0,1 million de dollars. Dans l'ensemble, les actifs nets ont été réduits d'environ 0,4 million de dollars, tandis que les actifs courants nets ont été réduits de 0,7 million de dollars puisqu'une partie des obligations locatives est présentée dans les passifs courants. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les paiements attribuables à la composante capital des obligations locatives sont classés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Les activités de la Société en tant de bailleur sont négligeables.

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*. IFRIC 23 explique comment comptabiliser et évaluer les actifs et les passifs d'impôt exigibles et différés lorsqu'il y a incertitude relativement aux traitements fiscaux. En particulier, l'interprétation explique comment déterminer l'unité de calcul appropriée et déterminer si une entité devrait considérer les traitements fiscaux incertains isolément ou plutôt regrouper certains d'entre eux, selon l'approche qui fournit la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude. L'entité devrait supposer que les autorités fiscales examineront les traitements fiscaux incertains et auront pleine connaissance de toutes les informations s'y rapportant, c'est-à-dire que le risque de détection devrait être ignoré. Elle devrait également tenir compte de l'effet de cette incertitude dans sa comptabilité fiscale lorsqu'il est peu probable que les autorités fiscales acceptent le traitement, et l'impact de l'incertitude devrait être évalué en utilisant soit le montant le plus probable soit la méthode de la valeur attendue, selon la méthode qui fournit la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude. Les jugements et les estimations qui sont posés doivent être réévalués chaque fois qu'il y a changement de circonstances ou de nouveaux renseignements ayant une incidence sur les jugements. L'adoption d'IFRIC 23 n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

4. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-dessous.

a) *Base d'évaluation*

Les états financiers consolidés sont préparés selon la base du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains actifs financiers à la juste valeur (incluant les instruments dérivés).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Principales méthodes comptables (suite)

b) Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, par laquelle la contrepartie est répartie entre les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables (les actifs nets identifiables) de l'entreprise à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les justes valeurs provisionnelles comptabilisées à la date de présentation de l'information sont finalisées dès que les renseignements pertinents sont disponibles, au plus tard douze mois suivants la date d'acquisition et sont ajustées pour refléter la transaction en date de l'acquisition. Toute valeur excédentaire est comptabilisée au *goodwill* et toute réduction est immédiatement comptabilisée à l'état consolidé de la perte et à l'état consolidé du résultat global. Si le contrôle est obtenu ou perdu à la suite d'une transaction, les actifs nets identifiables qui sont conservés sont comptabilisés au bilan à la juste valeur et l'écart entre la juste valeur comptabilisée et la valeur comptable à la date de la transaction est comptabilisé à l'état consolidé de la perte. Les coûts d'acquisition sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés.

La Société comptabilise toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise au cas par cas, soit à la juste valeur, soit selon la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle des montants comptabilisés au titre des actifs nets identifiables de l'entité acquise.

Les résultats des entreprises acquises au cours de la période sont consolidés dans les états financiers consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle débute (généralement à la date de clôture de la transaction lorsque l'acquéreur procède au transfert juridique de la contrepartie).

c) Consolidation

Les états financiers de la Société consolident les comptes de Redevances Aurifères Osisko Itée et ceux de ses filiales. Les transactions, les soldes et les gains et pertes latents intragroupe sont éliminés lors de la consolidation. Les filiales sont les entités que la Société a la capacité de contrôler. La Société contrôle une entité lorsque le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables de par sa participation dans l'entité et a la capacité d'influer sur ces rendements en exerçant son pouvoir sur l'entité. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle Osisko obtient le contrôle, et ils cessent de l'être à compter de la date à laquelle la Société cesse d'avoir ce contrôle. Les conventions comptables des filiales sont conformes aux conventions adoptées par Osisko.

Les principales filiales de la Société, lesquelles sont toutes détenues en propriété exclusive, et leur emplacement géographique au 31 décembre 2019 et 2018 sont les suivants :

Entité	Juridiction
Osisko Bermuda Limited	Bermudes
Barkerville Gold Mines Ltd ⁽ⁱ⁾	Colombie-Britannique
Mines Coulon inc.	Canada
Osisko Baie James S.E.N.C.	Québec
Osisko Mining (USA) Inc.	Delaware

(i) À compter du 21 novembre 2019 (note 7).

d) Conversion des monnaies étrangères

(i) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chacune des entités consolidées et des entités associées de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la société mère. Les actifs et les passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen sur la période de présentation de l'information. Les gains et les pertes découlant de ces conversions sont comptabilisés dans l'ajustement lié à la conversion des monnaies dans les autres éléments du résultat global.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Principales méthodes comptables (suite)

d) Conversion des monnaies étrangères (suite)

(ii) Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères, y compris les produits et les charges, sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur à la date de chaque transaction ou évaluation lorsque les éléments sont réévalués. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans d'autres monnaies que la monnaie fonctionnelle sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les gains et les pertes de change qui résultent du règlement de ces transactions et des conversions de fins de période sont comptabilisés à l'état consolidé de la perte.

Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques, à moins qu'ils soient comptabilisés à la juste valeur, auquel cas ils sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'évaluation de la juste valeur. Les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers non monétaires, tels que les placements détenus et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, attribuables aux fluctuations des cours de change sont comptabilisées à l'état consolidé de la perte comme faisant partie des gains ou pertes de juste valeur. Ces variations de la juste valeur des actifs financiers non monétaires, tels que les placements classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sont incluses dans les autres éléments du résultat global.

e) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté au bilan lorsqu'il existe un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les cours du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme le modèle d'évaluation des options de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation.

L'évaluation subséquente à la comptabilisation initiale dépend de la classification de l'instrument financier. La Société a classé ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les fins pour lesquelles ils ont été acquis et leurs caractéristiques.

(i) Actifs financiers

Titres de créance

Les investissements en titres de créance sont ultérieurement évalués au coût amorti lorsque l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif consiste à conserver ses actifs en vue de recevoir des flux de trésorerie contractuels et lorsque les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le montant de capital qui reste à rembourser.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Principales méthodes comptables (suite)

e) Instruments financiers (suite)

(i) Actifs financiers (suite)

Titres de créance (suite)

Les placements en titres de créance sont ultérieurement évalués à la juste valeur lorsqu'ils ne se qualifient pas pour l'évaluation au coût amorti. Les instruments financiers ultérieurement évalués à la juste valeur, y compris les instruments dérivés qui sont des actifs, sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net, à moins qu'ils ne soient détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif consiste à conserver ses actifs en vue de recevoir des flux de trésorerie contractuels ou de les vendre et lorsque les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le montant de capital qui reste à rembourser. Dans ce dernier cas, les gains et pertes latents sont initialement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ultérieurement reclassés en résultat net par le biais de l'amortissement des primes et des escomptes, les pertes de valeur ou la décomptabilisation.

Titres de capitaux propres

Les placements en titres de capitaux propres sont ultérieurement évalués à la juste valeur et les variations sont comptabilisées en résultat net. Les titres de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être irrévocablement désignés à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global lors de la comptabilisation initiale, sans reclassement ultérieur en résultat net. Les gains et les pertes cumulés sont transférés du cumul des autres éléments du résultat global aux bénéfices non répartis lors de la décomptabilisation du placement. Les produits de dividendes sur les titres de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à l'état consolidé de la perte à la date ex-dividendes.

(ii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, exception faite des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces passifs, incluant les dérivés qui sont des passifs, sont ultérieurement évalués à la juste valeur.

La Société a classé ses instruments financiers comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Instrument financier</u>
Actifs financiers au coût amorti	Soldes bancaires et encaisse Titres de créance à court terme Effets et créances à recevoir Créances clients Produits d'intérêts et de dividendes à recevoir Sommes à recevoir d'entreprises associées et autres comptes débiteurs Dépôts de restauration (dépôts à terme)
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Placements en dérivés et débentures convertibles
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Placements en actions et en titres de capitaux propres, autres que les dérivés
Passifs financiers au coût amorti	Comptes créditeurs et charges à payer Composante passif des débentures convertibles Emprunts en vertu de facilités de crédit renouvelables

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Principales méthodes comptables (suite)

e) Instruments financiers (suite)

Instruments dérivés

Les instruments dérivés, autres que les bons de souscription de sociétés d'exploration et développement minières détenus par la Société, ne sont utilisés qu'à des fins de couverture économique et non comme placements spéculatifs. Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat de dérivé est conclu, et sont ultérieurement évalués à la juste valeur à la clôture de chaque période de présentation de l'information. La méthode de comptabilisation des variations subséquentes de la juste valeur varie selon que le dérivé est désigné comme instrument de couverture et le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

f) Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, la Société évalue, de façon prospective, les pertes attendues reliées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. La méthode de dépréciation utilisée varie selon qu'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit ou qu'une approche simplifiée a été choisie.

La Société a deux principaux types d'actifs financiers assujettis au modèle de pertes attendues :

- Créances clients; et
- Placements en titres de créance évalués au coût amorti.

Sommes à recevoir

La Société applique une approche simplifiée autorisée selon IFRS 9 pour les sommes à recevoir (incluant les sommes à recevoir d'entreprises associées et autres comptes débiteurs), selon laquelle les pertes attendues sur la durée de vie doivent être comptabilisées à partir de la comptabilisation initiale des sommes à recevoir.

Placements en titres de créance

Dans la mesure où un titre de créance au coût amorti est considéré comme ayant un faible risque de crédit, ce qui correspond à une notation d'excellente qualité (« de catégorie investissement »), et que le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante, la provision pour perte est déterminée en fonction des pertes attendues au cours des prochains 12 mois. Si le risque de crédit a substantiellement augmenté, les pertes attendues sur la durée de vie sont comptabilisées.

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend l'encaisse et les montants déposés auprès des banques. Les équivalents de trésorerie comprennent tous les placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois, ou qui sont encaissables en tout temps sans pénalité.

h) Crédits d'impôt remboursables sur les dépenses d'exploration minière

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursable sur les dépenses d'exploration et d'évaluation admissibles engagées dans la province de Québec. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration et d'évaluation engagées.

i) Stocks

Les stocks se composent principalement de lingots d'or et d'argent et de diamants sous une forme commercialisable qui n'ont pas encore été vendus. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur réalisable nette. Le coût est établi sur une base moyenne pondérée.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Principales méthodes comptables (suite)

j) *Placements dans des entreprises associées*

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, mais qu'elle ne contrôle pas. Les résultats financiers des placements de la Société dans ses entreprises associées sont intégrés dans les résultats de la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, le placement est initialement comptabilisé au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour tenir compte de la quote-part des résultats des entreprises associées revenant à la Société après la date d'acquisition. La quote-part des résultats est comptabilisée à l'état consolidé de la perte et sa quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées est incluse dans les autres éléments du résultat global.

Les gains latents résultant de transactions entre la Société et une entreprise associée sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée. Les pertes latentes sont aussi éliminées à moins que la transaction montre qu'il y a eu perte de valeur de l'actif transféré. Les gains et les pertes de dilution résultant de changements du pourcentage de participation dans les entreprises associées sont comptabilisés à l'état consolidé de la perte.

La Société évalue à chaque date de présentation de l'information s'il existe une indication objective de perte de valeur de ses placements dans des entreprises associées. S'il y a perte de valeur, la valeur comptable de la quote-part des actifs sous-jacents des entreprises associées qui revient à la Société est ramenée à sa valeur recouvrable estimée (c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la cession et la valeur d'utilité), et la perte de valeur est présentée à l'état consolidé de la perte.

k) *Redevances, flux et autres intérêts*

Les redevances, flux et autres intérêts représentent des redevances, des ententes de flux et d'autres intérêts acquis s'appliquant à des propriétés en production, à des propriétés à une étape de développement et à des propriétés à l'étape de l'exploration ou de l'évaluation. Les redevances, flux et autres intérêts sont comptabilisés au coût et capitalisés à titre d'actifs corporels. Ils sont par la suite évalués au coût moins l'amortissement et l'épuisement cumulés et les pertes de valeurs cumulées. Les principales catégories de la Société sont les propriétés en production, les propriétés à l'étape du développement et les propriétés à l'étape de l'exploration ou de l'évaluation. Les actifs en production sont ceux qui ont généré des produits découlant d'activités régulières pour la Société. Les actifs en développement sont des participations dans des projets en développement, à l'étape de l'obtention de permis ou de l'étude de faisabilité, et qui, de l'avis de la direction, pourraient raisonnablement générer des produits réguliers pour la Société dans un futur proche. Les actifs d'exploration et d'évaluation correspondent à des propriétés qui n'ont pas atteint l'étape du développement, de l'obtention des permis ou de la faisabilité ou qui sont de nature trop spéculative et pour lesquelles une période de plusieurs années sera requise avant qu'elles ne puissent générer des produits, si jamais elles le font, ou qui ne sont présentement pas actives.

Les redevances, flux et autres intérêts à l'égard des actifs en production et à l'étape du développement sont comptabilisés au coût et capitalisés conformément à la norme IAS 16, *Immobilisations corporelles*. Les redevances, flux et autres intérêts à l'égard de mines en production sont épuisés selon la méthode des unités de production sur la durée de vie de la propriété à laquelle le droit se rapporte. La durée de vie est estimée en fonction des estimations disponibles des réserves minérales prouvées et probables spécifiquement associées aux propriétés et peut inclure une partie des ressources qui devrait être convertie en réserves. La direction s'appuie sur les renseignements à sa disposition en vertu des contrats avec les exploitants et/ou sur les données publiques sur les réserves minérales prouvées et probables et les ressources minérales publiées par les exploitants des mines en production auxquelles ses redevances, ententes de flux et autres intérêts se rapportent.

Lors de l'acquisition d'un droit à des redevances, d'une entente de flux et d'autres intérêts sur un actif en production ou à l'étape du développement, une part du coût d'acquisition est attribuée au potentiel d'exploration de la propriété visée en fonction de sa juste valeur. La juste valeur estimative de ce potentiel d'exploration acquis est comptabilisée comme un actif (participation non sujette à l'amortissement) à la date d'acquisition. Les mises à jour sur les réserves et les ressources minérales fournies par les exploitants des propriétés sont utilisées pour déterminer le montant qui sera converti des participations non sujettes à l'amortissement aux participations sujettes à l'amortissement.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Principales méthodes comptables (suite)

k) Redevances, flux et autres intérêts (suite)

Les redevances, flux et autres intérêts se rapportant à des actifs d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés au coût et capitalisés conformément à la norme IFRS 6, *Exploration et évaluation des ressources minérales*. Les coûts d'acquisition des redevances, flux et autres intérêts sur les propriétés d'exploration et d'évaluation sont capitalisés et ne sont pas épuisés tant que les activités génératrices de produits ne sont pas commencées.

Les redevances, flux et autres intérêts à l'égard des actifs en production et à l'étape du développement sont évalués pour dépréciation à chaque date de présentation de l'information s'il existe des indications selon lesquelles la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. La dépréciation est évaluée au niveau des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») qui, conformément à la norme IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, sont définies comme étant le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie issues d'autres actifs. C'est généralement le cas des redevances, des flux et des autres intérêts individuels pour chaque propriété pour laquelle des entrées de trésorerie sont générées.

Les redevances, flux et autres intérêts à l'égard des actifs d'exploration et d'évaluation sont évalués pour dépréciation s'il existe des indices de dépréciation conformément à IFRS 6. Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant de la valeur comptable de l'actif excédant sa valeur recouvrable, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la cession et la valeur d'utilité. Une participation qui a été antérieurement classée comme actif d'exploration et d'évaluation est aussi évaluée pour dépréciation avant sa reclassification en actif à une étape de développement ou en production et la perte de valeur, si existante, est comptabilisée en résultat net.

l) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Le coût comprend les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à la Société et que le coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est décomptabilisée lors du remplacement.

L'amortissement est calculé pour répartir le coût des immobilisations corporelles, moins leur valeur résiduelle, sur leur durée d'utilité prévue, selon la méthode linéaire et les périodes indiquées ci-dessous pour chaque catégorie :

Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et équipement de bureau	3 à 5 ans
Immobilisations corporelles d'exploration	3 à 20 ans
Immobilisations corporelles minières (développement)	5 à 20 ans

Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur comptable de l'actif et sont présentés dans les *autres gains nets (pertes nettes)* à l'état consolidé de la perte.

m) Coûts d'exploration et d'évaluation

Les actifs d'exploration et d'évaluation comprennent les dépenses d'exploration et d'évaluation et les coûts d'acquisition de propriétés minières se rapportant à des actifs d'exploration et d'évaluation. Les coûts engagés pour les activités qui précèdent l'exploration et l'évaluation, soit tous les coûts engagés avant l'obtention des droits légaux d'explorer un secteur, sont passés en charges immédiatement. Les actifs d'exploration et d'évaluation comprennent les droits dans des propriétés minières, payés ou acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs, ainsi que les coûts liés à la recherche initiale de dépôts minéralisés ayant un potentiel économique ou pour obtenir plus d'information sur les dépôts minéralisés existants. Les droits miniers sont comptabilisés au coût d'acquisition moins les pertes de valeur cumulées. Les droits miniers et les options d'acquisition de participations indivises dans des droits miniers sont amortis uniquement lorsque ces propriétés sont mises en production commerciale.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Principales méthodes comptables (suite)

m) Coûts d'exploration et d'évaluation (suite)

Les coûts d'exploration et d'évaluation pour chaque secteur d'intérêt distinct sont capitalisés et comprennent les coûts associés à la prospection, à l'échantillonnage, à l'excavation de tranchées, au forage et à d'autres travaux nécessaires à la recherche de minerai comme les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques. Ils reflètent également les coûts liés à l'établissement de la viabilité technique et commerciale de l'extraction d'une ressource minérale identifiée par l'exploration et l'évaluation ou acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs.

Les coûts d'exploration et d'évaluation incluent le coût pour :

- (i) établir le volume et la teneur des dépôts par des activités de forage carotté, d'excavation de tranchées et d'échantillonnage;
- (ii) déterminer les méthodes optimales d'extraction et les procédés métallurgiques et de traitement;
- (iii) les études relatives à l'arpentage, au transport et aux besoins d'infrastructures;
- (iv) les activités relatives aux permis; et
- (v) les évaluations économiques visant à déterminer si le développement de la matière minéralisée est commercialement justifié, y compris des études d'évaluation préliminaire, de préfaisabilité et de faisabilité finale.

Les coûts d'exploration et d'évaluation comprennent les frais généraux directement attribuables à ces activités.

Les flux de trésorerie attribuables aux coûts d'exploration et d'évaluation capitalisés sont classés dans les activités d'investissement à l'état consolidé des flux de trésorerie à la rubrique *exploration et évaluation*.

Les actifs d'exploration et d'évaluation assujettis à un accord d'amodiation (par lequel l'amodiataire engage certaines dépenses dans une propriété pour y acquérir un intérêt) sont comptabilisés comme suit :

- (i) la Société utilise la valeur comptable de l'intérêt avant l'accord d'amodiation afin d'établir la valeur comptable de la portion d'intérêt retenue;
- (ii) la Société crédite toute rémunération en trésorerie reçues en contrepartie de la valeur comptable de la portion de l'intérêt retenue, l'excédent étant inscrit en résultat net;
- (iii) lorsque la Société conserve un droit à redevances du fait de l'intérêt acquis par l'amodiataire, elle comptabilise les redevances selon un montant correspondant à la valeur comptable de la propriété d'exploration et d'évaluation au moment du transfert de propriété; et
- (iv) la Société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration faites par l'amodiataire sur la propriété.

n) Goodwill

Le goodwill est comptabilisé lors d'un regroupement d'entreprises si le coût de l'acquisition dépasse la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Le goodwill est alors alloué aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient, selon toute attente, bénéficier des synergies du regroupement. La Société fait un test de dépréciation du goodwill annuellement au 31 décembre de chaque année. De plus, la Société vérifie s'il existe des indices de dépréciation à chaque date de présentation de l'information et, le cas échéant, procède à un test de dépréciation sur le goodwill. Si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT auquel le goodwill est associé dépasse sa valeur recouvrable, alors une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur sur le goodwill ne sont pas reprises.

Le montant recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est évalué à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de cession.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Principales méthodes comptables (suite)

o) Provision pour restauration environnementale

Une provision pour restauration environnementale, frais de restructuration et créances légales, le cas échéant, est comptabilisée lorsque :

- (i) La Société a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'événements passés.
- (ii) Il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation.
- (iii) Le montant peut être estimé de façon fiable.

La provision est évaluée selon la meilleure estimation de la direction du montant qui devra être dépensé pour régler l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information, ce montant étant actualisé lorsque l'effet est significatif. L'augmentation de la provision attribuable au passage du temps est comptabilisée dans les charges financières. Les changements dans les hypothèses ou les estimations sont reflétés dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

La provision pour restauration environnementale représente les obligations juridiques et implicites associées à la fermeture éventuelle des immobilisations corporelles de la Société. Ces obligations correspondent aux coûts associés aux activités de restauration et de surveillance et au démantèlement d'actifs corporels. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur le taux avant impôt qui reflète l'évaluation actuelle du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques à l'obligation, en excluant les risques pour lesquels les futurs flux de trésorerie estimés ont déjà été ajustés.

Dépôts de restauration

Les dépôts de restauration sont des dépôts à terme détenus au nom du gouvernement de la Province de Colombie-Britannique à titre de garantie pour de possibles activités de restauration sur les propriétés minières de la Société pour lesquelles elle a obtenu un permis d'exploration. Les dépôts de restauration sont libérés lorsque la propriété a été restaurée à une condition satisfaisante, ou en vertu de la convention de cautionnement. Puisqu'ils ne peuvent être utilisés à des fins générales, ces dépôts sont inclus dans les autres actifs non courants aux bilans consolidés.

p) Impôts sur le résultat exigibles et différés

La charge d'impôts pour la période comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les charges d'impôts sont comptabilisées à l'état consolidé de la perte, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auxquels cas, elles sont aussi comptabilisées respectivement dans les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres.

Impôts sur le résultat exigibles

La charge d'impôts sur le résultat exigibles correspond aux impôts exigibles sur le bénéfice imposable de l'exercice, en utilisant les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date du bilan dans les juridictions où la Société et ses filiales exercent leurs activités et génèrent un bénéfice imposable. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard de situations pour lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle établit des provisions, lorsque cela est approprié, en fonction des montants qu'elle prévoit verser aux autorités fiscales.

Impôts sur le résultat différés

La Société comptabilise les impôts sur le résultat différés selon la méthode de l'actif ou du passif fiscal. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés pour tenir compte des conséquences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables aux états financiers des actifs et des passifs existants et leur valeur fiscale. Toutefois, les impôts sur le résultat différés ne sont pas comptabilisés s'ils découlent de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice ou la perte comptable ni le bénéfice ou la perte fiscale (e). Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat différés sont calculés selon les taux d'imposition (et les lois) en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliquent au revenu imposable dans la période au cours de laquelle les écarts temporaires devraient se résorber ou être réglés.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Principales méthodes comptables (suite)

p) *Impôts sur le résultat exigibles et différés (suite)*

Impôts sur le résultat différés (suite)

Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et contre lequel les écarts temporaires pourront être utilisés.

Un montant d'impôts sur le résultat différés est comptabilisé pour les écarts temporaires découlant de placements dans des filiales et des entreprises associées, sauf dans les cas où le moment où l'écart temporaire se résorbera est contrôlé par la Société et qu'il est probable que l'écart temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts sur le résultat différés sont présentés comme non courants et sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs courants et lorsque les actifs et les passifs d'impôts différés sont liés à des impôts sur le résultat qui sont perçus par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes lorsqu'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

q) *Débetures convertibles*

Les composantes passif et capitaux propres des débetures convertibles sont présentées distinctement au bilan consolidé dès la comptabilisation initiale.

La composante passif est comptabilisée initialement à la juste valeur en actualisant les paiements futurs d'intérêts et de capital au taux du marché en vigueur pour une dette non convertible, à un degré de solvabilité similaire et générant les mêmes flux de trésorerie. Suite à la comptabilisation initiale, le passif est réévalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante passif est augmentée par la désactualisation des montants actualisés jusqu'à atteindre la valeur nominale des débetures à échéance.

La valeur comptable de la composante capitaux propres est obtenue en soustrayant la valeur comptable de la composante passif de la valeur nominale des débetures. Celle-ci est présentée dans les capitaux propres à la rubrique *composante capitaux propres des débetures convertibles*. La composante capitaux propres n'est pas réévaluée à nouveau après la comptabilisation initiale, sauf en cas de conversion ou d'expiration. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour tout écart temporaire découlant de la comptabilisation initiale distincte des composantes capitaux propres et passif. L'impôt différé est imputé directement à la valeur comptable de la composante capitaux propres. Les changements ultérieurs du passif d'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé de la perte.

Les frais de transaction sont répartis entre les composantes passif et capitaux propres au prorata de leur valeur comptable.

r) *Capital-actions*

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'émission d'actions sont comptabilisés dans les capitaux propres, en diminution du produit de l'émission, dans la période où la transaction a eu lieu.

s) *Bons de souscription*

Les bons de souscription sont classés en capitaux propres. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'émission de bons de souscription sont comptabilisés dans les capitaux propres, en diminution du produit de l'émission, dans la période où la transaction a eu lieu.

t) *Comptabilisation des produits*

Les produits se composent des produits tirés de la vente de matières premières reçues et des produits issus directement des conventions de redevances, des ententes de flux et des autres intérêts.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Principales méthodes comptables (suite)

t) Comptabilisation des produits (suite)

Pour les conventions de redevances et les ententes de flux payées en nature et pour les ententes d'écoulement, les obligations d'exécution de la Société portent principalement sur la livraison d'or, d'argent ou d'autres produits aux clients. Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle est transféré au client, ce qui se réalise à la livraison du produit; le client a l'entière discrétion sur le produit et il n'existe aucune obligation non respectée qui pourrait avoir des conséquences sur l'acceptation du produit. Le contrôle de l'or affiné, de l'argent et des autres produits est transféré au client lorsque le produit concerné reçu (ou acheté) de l'exploitant est physiquement livré et vendu par la Société (ou son agent) à ses clients tiers. Pour les conventions de redevances et les ententes de flux payées en trésorerie, la comptabilisation des produits dépend de la convention en question.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque la direction peut estimer de façon fiable le montant conformément aux modalités des conventions de redevances, des ententes de flux et des autres intérêts. Dans certains cas, la Société ne dispose pas de renseignements suffisants pour arriver à une estimation raisonnable des produits et par conséquent, la comptabilisation des produits est alors reportée jusqu'à ce que la direction soit en mesure d'établir une estimation raisonnable. Les écarts entre les estimations et les montants réels sont ajustés et comptabilisés dans la période au cours de laquelle les montants réels sont connus.

u) Contrats de location

La Société est engagée dans des contrats de location à long terme, principalement pour des espaces de bureaux. Jusqu'au 31 décembre 2018, les paiements faits en vertu de contrats de location simple étaient comptabilisés en résultat net selon une méthode linéaire sur la durée du contrat. Les contrats de location simple étaient des contrats selon lesquels une portion significative des risques et des avantages découlant de la propriété était conservée par le bailleur.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les contrats de location sont comptabilisés sous forme d'actifs au titre de droits d'utilisation (présentés dans les *autres actifs non courants* au bilan consolidé), et des passifs correspondants sont inscrits, à la date à laquelle l'actif loué est disponible pour utilisation par la Société. Chaque paiement de location est réparti entre le passif et les charges financières. Les charges financières sont imputées au résultat net sur la durée du contrat de location de façon à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde résiduel du passif pour chaque période. L'actif au titre de droits d'utilisation est amorti sur la période la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du contrat de location sur une base linéaire.

Les actifs et les passifs découlant d'un contrat de location sont initialement évalués à la valeur actuelle. Les paiements de location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être aisément déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé, c'est-à-dire le taux que la Société devrait payer pour emprunter les fonds nécessaires pour obtenir un actif de valeur similaire dans un contexte économique similaire à des conditions similaires.

Les paiements relatifs à des contrats de location à court terme (12 mois ou moins) et les contrats de location visant des actifs de faible valeur sont comptabilisés sur une base linéaire à titre de charges dans l'état consolidé de la perte.

v) Rémunération fondée sur des actions

Régime d'options d'achat d'actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Chaque tranche d'une attribution est considérée comme une attribution séparée ayant sa propre période d'acquisition des droits et sa propre juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur de chacune des tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits de la tranche selon le nombre d'options attribuées devant être acquises, et vient augmenter le surplus d'apport. Le nombre d'options attribuées devant être acquises est révisé au moins une fois par an, et toute incidence est comptabilisée immédiatement.

Toute contrepartie versée lors de la levée d'options d'achat d'actions est créditée au capital-actions. Le surplus d'apport résultant de la rémunération fondée sur des actions est transféré au capital-actions lorsque les options sont levées.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

4. Principales méthodes comptables (suite)

v) Rémunération fondée sur des actions (suite)

Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions

Des unités d'actions différées (« UAD ») peuvent être octroyées aux administrateurs tandis que des unités d'actions avec restrictions (« UAR ») peuvent être octroyées aux employés, aux administrateurs et aux dirigeants dans le cadre de leur programme de rémunération à long terme, leur donnant le droit de toucher un paiement en actions ordinaires, en trésorerie (basé sur le prix des actions de la Société au moment pertinent) ou en une combinaison d'actions ordinaires et de trésorerie à la seule discrétion de la Société. La juste valeur des UAD et des UAR devant être réglées en actions ordinaires est évaluée à la date d'octroi et est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits au *surplus d'apport*, avec une charge correspondante à la *rémunération fondée sur des actions*. Un passif pour les UAD et les UAR devant être réglées en trésorerie est évalué à la juste valeur à la date d'octroi et est ultérieurement ajusté à chaque date de bilan pour toute variation de la juste valeur. Le passif est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits et une charge correspondante est inscrite au titre de la *rémunération fondée sur des actions*.

w) Résultat par action

Le résultat par action (« RPA ») est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour chaque période. Le RPA de base est obtenu en divisant le profit ou la perte attribuable aux porteurs d'actions d'Osisko pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de cette période.

Le RPA dilué est calculé en prenant en compte la conversion, la levée ou l'émission éventuelle de titres seulement lorsque la conversion, la levée ou l'émission ont un effet dilutif sur le résultat par action. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet dilutif des bons de souscription et des options, et la méthode de la conversion hypothétique pour déterminer celui des débentures convertibles. Lorsque la Société déclare une perte, la perte nette diluée par action est égale à la perte nette de base par action due à l'effet antidilutif des bons de souscription, des options en circulation, des UAR et des UAD et des débentures convertibles.

x) Information sectorielle

Les secteurs d'exploitation sont présentés conformément à l'information interne fournie au chef de la direction, qui assure les fonctions de chef de l'exploitation. Il lui incombe par conséquent de répartir les ressources et d'évaluer le rendement des secteurs d'exploitation de la Société. À la suite de l'acquisition de Barkerville (note 7) en novembre 2019, la Société gère désormais ses activités dans deux secteurs opérationnels : (i) l'acquisition et la gestion de droits à redevances, d'ententes de flux et d'autres intérêts sur des métaux précieux et autres; et (ii) l'exploration, l'évaluation et le développement de projet miniers. Avant l'acquisition de Barkerville, la Société ne comptait qu'un secteur opérationnel, qui était l'acquisition et la gestion de redevances, d'ententes de flux et d'autres intérêts sur des métaux précieux et autres. Les données comparatives ont été retraitées afin de refléter les secteurs opérationnels actuels.

5. Normes comptables émises, mais pas encore en vigueur

La Société n'a pas encore adopté certaines normes, interprétations des normes existantes et modifications qui ont été publiées, mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 31 décembre 2019. Plusieurs de ces mises à jour ne devraient pas avoir d'impact significatif pour la Société et ne sont donc pas abordées dans les présentes.

Modifications à IAS 1, Présentation des états financiers

L'IASB a apporté des modifications à la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui consistent en l'utilisation d'une définition constante de l'importance relative ou caractère significatif dans toutes les normes IFRS et dans le *Cadre conceptuel de l'information financière*, qui clarifient le caractère significatif d'une information et qui intègrent, dans IAS 1, certaines règles concernant l'information non significative. Notamment, les modifications précisent qu'une information est significative si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que l'omission, l'inexactitude ou l'obscurcissement de cette information puisse influencer les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers d'usage général prennent en se fondant sur l'information financière que fournissent ces états financiers au sujet d'une entité comptable donnée.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

5. Normes comptables émises, mais pas encore en vigueur (suite)

Modifications à IAS 1, Présentation des états financiers (suite)

Le caractère significatif (ou importance relative) dépend de la nature ou de l'ampleur de l'information, ou des deux. C'est dans le contexte de ses états financiers pris dans leur ensemble que l'entité apprécie si l'information est significative, prise individuellement ou conjointement avec d'autres informations. Les modifications à IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 et n'auront pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

6. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la Société qu'elle procède à des estimations et qu'elle formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges au cours de la période de présentation de l'information. La Société procède aussi à des estimations et émet des hypothèses pour l'avenir. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés raisonnables dans les circonstances.

Estimations et hypothèses comptables critiques

Réserves et ressources minérales – Redevances, ententes de flux et autres actifs

Les redevances, ententes de flux et autres intérêts constituent une composante majeure des actifs de la Société en ce que les réserves et les ressources minérales des propriétés auxquelles ces droits se rattachent ont une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société. Les estimations sont utilisées pour déterminer l'épuisement des redevances, flux et autres intérêts de la Société et pour évaluer la recouvrabilité de la valeur comptable des redevances, flux et autres intérêts. Pour les redevances, flux et autres intérêts, les données publiques sur les réserves et les ressources minérales publiées par les exploitants des propriétés impliquent des évaluations d'études géologiques et géophysiques et des données économiques et reposent sur différentes hypothèses concernant notamment les prix des matières premières et les coûts de production. Ces hypothèses sont, de par leur nature, sujettes à interprétation et incertitude. Les estimations de réserves et de ressources minérales peuvent changer en fonction de nouvelles connaissances acquises après l'évaluation initiale, et être ajustées par les experts en géologie de la Société, si cela est jugé nécessaire. Tout changement dans les estimations de réserves et de ressources minérales pourrait avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés pour l'épuisement ainsi que sur la recouvrabilité présumée de la valeur comptable des redevances, flux et autres intérêts.

Réserves et ressources minérales – Projets d'exploration et de développement

Les réserves minérales représentent des estimations de la quantité de minerai qui peut être économiquement et légalement extrait des propriétés minières de la Société. La Société estime ses réserves minérales et ses ressources minérales en se basant sur les renseignements compilés par des personnes qualifiées tel que ce terme est défini dans le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces renseignements comprennent des données géologiques sur les dimensions, la profondeur et la géométrie d'un gîte minier, et exigent des jugements géologiques complexes pour interpréter les données. L'estimation des réserves récupérables repose sur des facteurs comme des estimations des prix des métaux, des futurs besoins en capitaux, et des coûts de production ainsi que des hypothèses et des jugements géologiques pris en compte pour estimer les dimensions et la teneur du matériel inclus dans les réserves minérales. Tout changement aux estimations de réserves minérales et de ressources minérales peut avoir un impact sur la valeur comptable des propriétés minières et les coûts de développement différés, les immobilisations corporelles, les provisions au titre des frais de restauration et de fermeture des sites, la comptabilisation des actifs d'impôts différés et les charges d'amortissement.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

6. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Estimations et hypothèses comptables critiques (suite)

Dépréciation des redevances, flux et autres intérêts

L'évaluation de la juste valeur des redevances, flux et autres intérêts nécessite de recourir à des estimations et des hypothèses sur la production recouvrable, les prix des matières premières à long terme, les taux d'actualisation, la conversion des ressources/réserves, les multiples basés sur la valeur nette des actifs, les taux de change des devises étrangères, les projets d'expansion à venir nécessitant des investissements et les implications sur la production associée. De plus, la Société peut utiliser d'autres approches pour déterminer la juste valeur, qui pourraient nécessiter des estimations quant à : (i) la valeur monétaire par once de ressources/réserves minérales; (ii) les multiples de flux de trésorerie; et (iii) la capitalisation boursière d'actifs comparables. Tout changement dans l'une ou l'autre des estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des redevances, flux et autres intérêts pourrait avoir une incidence sur l'analyse de la dépréciation.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation, des intérêts miniers et des immobilisations corporelles

La méthode comptable de la Société à l'égard des dépenses d'exploration et d'évaluation fait en sorte que certains postes de dépenses sont capitalisés. Cette méthode exige de la direction qu'elle fasse certaines estimations et formule certaines hypothèses quant aux événements et circonstances à venir, en particulier notamment sur la viabilité économique d'une opération d'extraction minière. Ces estimations et hypothèses peuvent changer lorsque de nouveaux renseignements deviennent disponibles. Si, après avoir capitalisé des dépenses, un jugement est fait à l'effet que le recouvrement de ces dépenses est improbable, le montant capitalisé sera radié à l'état consolidé de la perte.

Les activités de développement débutent après que le projet a été sanctionné par la haute direction. Un jugement est appliqué par la direction pour déterminer lorsqu'un projet a atteint le stade où des réserves économiquement récupérables existent, de façon à ce que le développement puisse être sanctionné. Pour exercer ce jugement, la direction doit faire certaines estimations et formuler certaines hypothèses similaires à celles décrites ci-dessus pour les dépenses d'exploration et d'évaluation capitalisées. Ces estimations et hypothèses peuvent changer lorsque de nouveaux renseignements deviennent disponibles. Si, après avoir débuté des activités de développement, un jugement est fait à l'effet que l'actif en développement est déprécié, un montant approprié sera radié à l'état consolidé de la perte.

La recouvrabilité, par la Société, de la valeur comptabilisée des actifs d'exploration et d'évaluation, des intérêts miniers et des immobilisations corporelles est basée sur la conjoncture des marchés des métaux, sur les ressources minérales sous-jacentes associées aux propriétés, et sur les coûts futurs qui pourraient être requis pour arriver à la réalisation ultime soit par l'exploitation minière, soit par la vente.

À chaque date de présentation de l'information, la Société évalue chaque propriété minière et chaque projet en fonction des résultats obtenus afin de déterminer la nature des travaux d'exploration, d'évaluation et de développement qui sont justifiés pour l'avenir. S'il y a peu de chances que des travaux futurs soient réalisés sur une propriété ou un projet sur une période prolongée suivant la fin des activités antérieures, les dépenses différées se rapportant à cette propriété ou ce projet sont radiées ou dépréciées au montant recouvrable estimatif, à moins qu'il y ait des indications persuasives qu'une provision pour dépréciation n'est pas requise.

Les montants recouvrables au titre des actifs d'exploration et d'évaluation, des intérêts miniers et des immobilisations corporelles sont déterminés en utilisant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de cession. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle nette des futurs flux de trésorerie qui devraient découler de l'actif dans sa condition actuelle en se basant sur des données observables. Le calcul utilise les flux de trésorerie projetés d'après les budgets financiers approuvés par la direction. Ces flux de trésorerie projetés sont basés sur les estimations et prévisions quant aux réserves de minerai récupérable, aux prix de vente des métaux et aux coûts d'exploitation. La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au prix de vente attendu de l'actif (le montant qu'un participant au marché paierait pour l'actif), net des frais de transaction. La Société peut utiliser d'autres approches pour déterminer la juste valeur, qui pourraient inclure des estimations portant sur : (i) la valeur monétaire par once de réserves/ressources minérales; (ii) les multiples des flux de trésorerie; (iii) la capitalisation boursière d'actifs comparables; et (iv) les transactions de ventes comparables. Tout changement dans la qualité et la quantité des réserves de minerai récupérable, les prix de vente prévus et les coûts d'exploitation prévus pourrait avoir une incidence importante sur la juste valeur estimative des intérêts miniers, et pourrait se solder par des radiations ou des dépréciations importantes dans l'avenir.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

6. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Estimations et hypothèses comptables critiques (suite)

Dépréciation du goodwill

La Société fait un test de dépréciation sur le goodwill annuellement au 31 décembre de chaque année. De plus, la Société vérifie s'il existe des indices de dépréciation à chaque date de présentation de l'information et, le cas échéant, procède à un test de dépréciation sur le goodwill. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est affecté à chaque UGT ou groupe d'UGT qui devrait, selon toute attente, bénéficier des synergies du regroupement. Pour effectuer le test de dépréciation, la Société calcule le montant recouvrable estimatif de l'UGT ou du groupe d'UGT, ce qui exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle formule des hypothèses à l'égard d'éléments comme les niveaux de production futurs, les prix des matières premières à long terme, les taux de change des devises étrangères, les taux d'actualisation et le potentiel d'exploration.

Ces estimations et ces hypothèses sont sujettes à des risques et des incertitudes. Par conséquent, il est possible qu'un changement de circonstances puisse avoir un impact sur ces projections, et par conséquent sur le montant recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT. Ainsi, il est possible qu'une partie ou que la totalité de la valeur comptable du goodwill soit dépréciée, auquel cas l'impact sera comptabilisé à l'état consolidé de la perte.

La Société effectue ses tests de dépréciation annuels en utilisant la juste valeur diminuée du coût de cession du groupe d'UGT soutenant le goodwill ainsi que les flux de trésorerie actualisés, en tenant compte des budgets les plus récents et des prévisions disponibles, y compris des informations provenant de sources externes. Les périodes utilisées pour les projections sont fondées sur les niveaux de production attendus des mines, des réserves minérales prouvées et probables et d'une partie des ressources. Le taux d'actualisation utilisé prend en compte les différents facteurs de risque de la Société.

Provision pour restauration environnementale

La provision pour restauration environnementale repose sur les meilleures estimations et hypothèses de la direction, et dont celle-ci est d'avis qu'elles sont une base raisonnable sur laquelle il est possible d'estimer les obligations futures en fonction du contexte économique actuel. Ces estimations tiennent compte de tout changement important aux hypothèses qui survient lors des révisions périodiques de la direction et sont basées sur les exigences réglementaires actuelles. Tout changement significatif des estimations du taux d'actualisation, de la contamination, des normes et des techniques de restauration provoquera un changement de la provision d'une période à l'autre. Les coûts de remise en état et de fermeture réels dépendront ultimement des futurs prix du marché, qui reflèteront les conditions du marché au moment où les coûts seront réellement engagés. Le coût final de la restauration pourrait être supérieur ou inférieur au montant présentement alloué en provision.

Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables de la Société

Regroupements d'entreprises

Déterminer si une acquisition correspond à la définition d'entreprise, ou si elle consiste en une acquisition d'actifs, nécessite de porter un jugement important. Les hypothèses et les estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge, des redevances, flux et autres intérêts et des propriétés d'exploration et d'évaluation en particulier, nécessitent généralement de porter un jugement important. Tout changement dans ces jugements pourrait avoir une incidence sur les montants présentés à titre d'actifs et de passifs.

Entité bénéficiaire d'un investissement – influence notable

Déterminer si la Société exerce une influence notable sur une entité bénéficiaire d'un investissement nécessite de porter un jugement dans l'évaluation des facteurs qui pourraient résulter en une influence notable. Les facteurs pouvant mener à la conclusion que la Société exerce une influence notable sur une entité bénéficiaire d'un investissement comprennent, sans s'y limiter, le pourcentage détenu, la représentation au conseil d'administration, la participation aux processus décisionnels, les transactions importantes entre l'investisseur et l'entité bénéficiaire d'un investissement, les échanges de personnel de gestion, l'accès à des renseignements techniques critiques et les droits de vote potentiels.

Tout changement dans les jugements portés pour déterminer si la Société exerce une influence notable sur une entité bénéficiaire d'un investissement pourrait avoir un impact sur le traitement comptable de l'investissement dans ladite entité.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

6. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables de la Société (suite)

Dépréciation des placements dans des entreprises associées

La Société suit le guide d'application de la norme IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* pour évaluer s'il y a des indices de dépréciation qui pourraient la conduire à comptabiliser une perte de valeur à l'égard de son placement net dans une entreprise associée. Cette évaluation exige un jugement important pour déterminer si une diminution de la juste valeur est significative ou prolongée, ce qui déclencherait un test de dépréciation formel. Pour exercer ce jugement, la direction de la Société évalue, entre autres, la mesure dans laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure à sa valeur comptable et la durée de l'écart, la volatilité du placement et la santé financière et les perspectives d'affaires de l'entité bénéficiaire d'un investissement, notamment des facteurs comme le statut actuel et prévu des projets d'exploration de l'entité bénéficiaire d'un investissement et les variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation et des redevances, flux et autres intérêts sur des propriétés d'exploration et d'évaluation

L'évaluation de la dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation (incluant les actifs d'exploration et d'évaluation assujettis à un accord d'amodiation) et des redevances, flux et autres intérêts sur les propriétés d'exploration et d'évaluation nécessite de porter des jugements afin de déterminer s'il existe des indices qu'un test de dépréciation formel serait nécessaire à l'égard des actifs d'exploration et d'évaluation et des redevances, flux et autres intérêts sur des propriétés d'exploration et d'évaluation de la Société. Les facteurs qui pourraient déclencher un test de dépréciation comprennent, sans s'y limiter, le fait que le droit d'explorer dans un secteur spécifique arrive à échéance au cours de la période ou dans un avenir rapproché et qu'il n'est pas prévu de le renouveler; le fait que d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation dans un secteur spécifique, compte tenu des dépenses devant être engagées par le participant à une entente d'amodiation, ne sont ni budgétées ni planifiées; le fait que l'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans un secteur spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités commercialement viables de ressources minérales et que la Société a décidé de mettre fin à de telles activités dans ce secteur spécifique; le fait que des données suffisantes existent pour indiquer que, bien que le développement dans un secteur spécifique puisse probablement aller de l'avant, il est peu probable que la valeur comptable des actifs soit recouvrée en entier advenant un développement fructueux ou une vente; des tendances négatives importantes dans l'industrie ou l'économie en général; des interruptions des activités d'exploration et d'évaluation par la Société ou par la participant à une entente d'amodiation; et des baisses significatives des prix actuels ou prévus pour les matières premières.

Tout changement dans les jugements portés lors de la détermination de la juste valeur des actifs d'exploration et d'évaluation et des redevances, flux et autres intérêts sur les propriétés d'exploration et d'évaluation pourrait avoir une incidence sur l'analyse de dépréciation.

Dépréciation des redevances, flux et autres intérêts sur des propriétés en production et en développement et du goodwill

L'évaluation de la dépréciation des redevances, flux et autres intérêts sur les propriétés en développement et en production et du goodwill nécessite de porter des jugements afin de déterminer s'il existe des indices qu'un test de dépréciation formel serait nécessaire à l'égard des redevances, flux et autres intérêts sur des propriétés à l'étape du développement et en production et du goodwill de la Société. Les facteurs qui peuvent déclencher une analyse de perte de valeur comprennent, sans s'y limiter, une baisse significative de la valeur de marché; un actif net supérieur à la capitalisation boursière; une réduction significative des réserves et des ressources minérales; des tendances significativement négatives dans l'économie ou l'industrie; des interruptions dans les activités de production ou de développement; une production significativement plus faible que prévu; et une baisse significative des prix actuels ou prévus pour les matières premières.

Tout changement dans les jugements portés lors de la détermination de la juste valeur des redevances, flux et autres intérêts sur les propriétés en production ou à l'étape du développement avancé ou du goodwill pourrait avoir une incidence sur l'analyse de dépréciation.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

6. Estimations et jugements comptables critiques (suite)

Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables de la Société (suite)

Actifs d'impôts différés

La direction évalue en continu les probabilités que des actifs d'impôts différés puissent être réalisés. Ceci exige de la direction qu'elle évalue s'il est probable que des revenus imposables suffisants existeront dans l'avenir contre lesquels ces pertes pourront être utilisées au cours de la période de report. Cette évaluation nécessite, de par sa nature, un jugement important.

7. Acquisition de Barkerville Gold Mines Ltd

Le 21 novembre 2019, la Société a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de Barkerville qui n'étaient pas encore en sa possession à la date de la transaction. Barkerville est une société canadienne d'exploration et de développement qui se consacre à la mise en valeur de son vaste portefeuille de terrains situé dans le district minier historique de Cariboo en Colombie-Britannique, Canada.

Pour chaque action ordinaire de Barkerville, les actionnaires ont reçu 0,0357 action ordinaire d'Osisko. Toutes les options d'achat d'actions ordinaires en circulation de Barkerville ont été échangées contre des options d'achat d'actions ordinaires d'Osisko (les « options d'achat d'actions de remplacement de Barkerville ») selon le même ratio d'échange que pour les actions ordinaires, pour une valeur de 1,9 million de dollars d'après le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes.

En tout, 13 560 832 actions ordinaires d'Osisko ont été émises et évaluées à 160,6 millions de dollars d'après le prix de clôture des actions ordinaires de la Société à la date de la transaction. Un total de 1 005 478 options d'achat d'actions de remplacement de Barkerville ont été émises et évaluées à 1,9 million de dollars, d'après le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. La juste valeur des 10 000 000 bons de souscription d'actions ordinaires de Barkerville déjà détenus par la Société qui ont été annulés a été estimée à 0,6 million de dollars, d'après le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. Les frais de transaction s'élevaient à 1,5 million de dollars et la trésorerie et les équivalents de trésorerie acquis s'élevaient à 8,3 millions de dollars.

Avant la date d'acquisition, Osisko détenait un placement initial de 183 625 585 actions ordinaires de Barkerville, qui était considéré comme un placement dans une entreprise associée et dont la valeur comptable nette était de 101,4 millions de dollars. Le 21 novembre 2019, soit la date de l'acquisition de Barkerville, la juste valeur du placement initial était de 77,1 millions de dollars et a été incluse dans la contrepartie dans le cadre de la transaction, ce qui s'est soldé par une perte de 24,3 millions de dollars comptabilisée à l'état consolidé de la perte à la rubrique *Autres gains nets (pertes nettes)*. Osisko détenait également une redevance de 4 % NSR sur le projet aurifère Cariboo avant l'acquisition de Barkerville, dont la valeur comptable nette était de 56,1 millions de dollars, laquelle a été transférée des redevances, flux et autres intérêts aux intérêts miniers et immobilisations corporelles dans le bilan consolidé.

Par suite de l'adoption anticipée des modifications de la norme IFRS 3, *Regroupement d'entreprises*, la transaction a été comptabilisée comme une acquisition d'actifs, puisque les actifs acquis et les passifs pris en charge ne constituaient pas une entreprise. IFRS 3 propose un test de concentration qui permet de déterminer qu'un groupe d'activités et d'actifs n'est pas une entreprise si, en substance, la juste valeur de tous les actifs bruts acquis est concentrée en un seul actif ou en un groupe identifiable d'actifs similaires.

Le prix d'acquisition total de 241,7 millions de dollars a été alloué aux actifs acquis et aux passifs pris en charge en se basant sur la juste valeur de la contrepartie totale à la date de clôture de la transaction. Tous les actifs financiers acquis et les passifs financiers pris en charge ont été comptabilisés à la juste valeur.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

7. Acquisition de Barkerville Gold Mines Ltd (suite)

Le prix d'acquisition a été calculé de la façon suivante :

Contrepartie payée	\$
Émission de 13 560 832 actions ordinaires	160 564
Juste valeur des 183 625 585 actions ordinaires de Barkerville déjà détenues	77 123
Juste valeur des 1 005 478 options d'achat d'actions de remplacement de Barkerville émises	1 912
Juste valeur des 10 000 000 bons de souscription de Barkerville détenus par Osisko et annulés	589
Frais de transaction d'Osisko	1 513
	<u>241 700</u>
Actifs nets acquis	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 312
Autres actifs courants	4 565
Dépôts de restauration	5 361
Immobilisations corporelles	13 968
Propriétés minières	247 054
Comptes créditeurs et charges à payer	(16 320)
Provisions et autres passifs	(21 239)
	<u>241 700</u>

8. Trésorerie

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la trésorerie détenue en dollars US s'élevait respectivement à 73,5 millions de dollars US (95,5 millions de dollars) et 52,7 millions de dollars US (71,9 millions de dollars).

9. Placements à court terme

Au 31 décembre 2019, les placements à court terme se composaient d'un prêt garanti de premier rang de 15,9 millions de dollars (10,0 millions de dollars au 31 décembre 2018) (note 12) consenti à Ressources Falco Itée (« Falco »), une entreprise associée d'Osisko, portant intérêt à un taux de 7 %, composé trimestriellement, et payable le 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2019, les placements à court terme comprenaient également trois autres effets à recevoir de sociétés d'exploration et de développement pour un montant total de 4,8 millions de dollars, portant intérêt à des taux variant de 10,5 % à 12,0 % et venant à échéance en mai et en juin 2020.

10. Sommes à recevoir

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Produits à recevoir en vertu de redevances, de flux et d'autres intérêts	1 257	6 643
Produits d'intérêts à recevoir	2 133	1 991
Sommes à recevoir d'entreprises associées ⁽ⁱ⁾	641	3 225
Taxes à la consommation, crédits d'impôts et autre comptes débiteurs	2 299	462
	<u>6 330</u>	<u>12 321</u>

(i) Les sommes à recevoir d'entreprises associées pour des coûts récupérés sont principalement liées à des services professionnels et à la location d'espaces de bureaux.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

11. Autres actifs

	<u>31 décembre 2019</u>	<u>31 décembre 2018</u>
	\$	\$
<u>Autres actifs courants</u>		
Charges payées d'avance	3 516	1 015
Stocks	1 656	-
	<u>5 172</u>	<u>1 015</u>
<u>Autres actifs non courants</u>		
Dépôts de restauration	5 361	-
Frais de financement différés	1 579	1 468
	<u>6 940</u>	<u>1 468</u>

12. Placements dans des entreprises associées

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	304 911	257 433
Acquisitions	37 335	87 134
Intérêts à recevoir versés sous forme d'actions	1 820	-
Levée de bons de souscription	2 209	-
Transferts des autres placements	-	7 048
Quote-part de la perte, montant net	(22 209)	(9 013)
Quote-part des autres éléments du résultat global, montant net	(352)	433
Gain net (perte nette) à la suite de la dilution de la participation	(3 687)	1 545
Cessions (note 22)	(84 293)	-
Perte à la cession	(2 440)	-
Cession réputée (note 7)	(77 123)	-
Gain (perte) à la cession réputée ⁽ⁱ⁾	(24 255)	6 956
Dépréciation ⁽ⁱⁱ⁾	(12 500)	-
Transferts aux autres placements	(9 676)	(46 625)
Rachat réputé d'actions ordinaires d'Osisko détenues par une entreprise associée ⁽ⁱⁱⁱ⁾	(6 100)	-
Solde au 31 décembre	<u>103 640</u>	<u>304 911</u>

(i) Se reporter à la note 7 pour la perte à la cession réputée comptabilisée en 2019.

Le 7 septembre 2018, Orion a annoncé la réalisation de l'acquisition et de la privatisation de Dalradian Resources Inc. (« Dalradian »), une entreprise associée d'Osisko, pour une contrepartie en trésorerie de 1,47 \$ par action ordinaire. Les actions ordinaires détenues par Osisko n'ont pas été acquises dans le cadre de la transaction. Suivant la transaction, Osisko a eu un droit de vente sur ses actions de Dalradian, lequel a été exercé en 2019 (note 21), permettant à Osisko de les vendre au prix de 1,47 \$ par action. À la suite de la transaction de 2018, la direction a conclu qu'Osisko n'exerçait plus une influence notable sur Dalradian et a transféré son placement des entreprises associées aux autres placements. Ce transfert, des *placements dans des entreprises associées aux autres placements*, résulte en une cession réputée des actions et en la comptabilisation de l'écart entre la valeur comptable du placement dans Dalradian en vertu de la méthode de la mise en équivalence avant la transaction et la juste valeur du placement comptabilisée dans les autres placements après la transaction.

(ii) Le 30 septembre 2019, la Société a déterminé que son placement net dans Ressources Falco Itée (« Falco ») avait subi une dépréciation. Cette décision a été prise après avoir tenu compte, entre autres, de la mesure dans laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure à sa valeur comptable et de la durée de l'écart, de la volatilité du prix de l'action et des perspectives d'affaires de l'entité bénéficiaire d'un investissement, notamment les facteurs comme le statut actuel et prévu des projets de développement de l'entité bénéficiaire d'un investissement. Le placement net dans Falco a été ramené à sa juste valeur estimative et, par conséquent, une charge de dépréciation de 12,5 millions de dollars (10,8 millions de dollars après impôt) a été comptabilisée pour les trois mois terminés le 30 septembre 2019.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

12. Placements dans des entreprises associées (suite)

- (iii) Minière Osisko inc. (« Minière Osisko »), une entreprise associée d'Osisko, détenait des actions ordinaires de Barkerville avant l'acquisition (note 7). Suivant l'acquisition de Barkerville, Minière Osisko a reçu des actions ordinaires d'Osisko, ce qui s'est soldé par le rachat réputé des actions ordinaires par la Société et par une réduction correspondante du placement net dans Minière Osisko, basé sur la participation de 15,9 % détenue dans Minière Osisko.

Investissements importants

Minière Osisko inc.

Minière Osisko est une société canadienne d'exploration et de développement aurifère dont le principal projet est le projet aurifère du Lac Windfall. Osisko détient une redevance de 2,0 % à 3,0 % NSR sur le projet aurifère du Lac Windfall, pour lequel une évaluation économique préliminaire positive a été publiée en juillet 2019, ainsi qu'une redevance de 1 % NSR sur d'autres propriétés détenues par Minière Osisko. La Société a investi 18,0 millions de dollars dans Minière Osisko en 2018, et un montant supplémentaire de 7,7 millions de dollars en 2019.

Au 31 décembre 2019, la Société détient 45 969 569 actions ordinaires, ce qui représente une participation de 15,9 % dans Minière Osisko (16,7 % au 31 décembre 2018). Puisque certains dirigeants et administrateurs d'Osisko sont aussi des dirigeants et des administrateurs de Minière Osisko et étant donné d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Minière Osisko et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Métaux Osisko inc.

Métaux Osisko inc. (« Métaux Osisko ») est une société canadienne d'exploration et de développement de métaux de base, axée sur les actifs miniers zincifères. Les propriétés phares de la société sont le camp minier de Pine Point, situé dans les Territoires du Nord-Ouest, et le camp minier de Bathurst, situé dans le nord du Nouveau-Brunswick. La Société détient une redevance de 1,5 % NSR sur le camp minier de Pine Point (acquise en janvier 2020 pour la somme de 6,5 millions de dollars) et une redevance de 1 % NSR sur le camp minier de Bathurst. La Société a investi 3,0 millions de dollars dans Métaux Osisko en 2018, et un montant supplémentaire de 7,8 millions de dollars en 2019.

Au 31 décembre 2019, la Société détenait 29 877 397 actions ordinaires correspondant à une participation de 17,9 % dans Métaux Osisko (12,7 % au 31 décembre 2018). Puisque certains dirigeants et administrateurs d'Osisko sont aussi des administrateurs de Métaux Osisko et étant donné d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Métaux Osisko et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

12. Placements dans des entreprises associées (suite)

Investissements importants (suite)

L'information financière sur les entreprises associées qui sont individuellement significatives, compte tenu des ajustements aux méthodes comptables des entreprises associées afin de les rendre conformes à celles d'Osisko, est comme suit (en milliers de dollars) :

	Minière Osisko		Métaux Osisko		Barkerville		Victoria		Falco	
	2019 ⁽ⁱ⁾	2018 ⁽ⁱⁱ⁾	2019 ⁽ⁱ⁾	2018 ^{(ii),(vii)}	2019 ⁽ⁱⁱⁱ⁾	2018 ⁽ⁱⁱ⁾	2019 ^(iv)	2018 ^(v)	2019 ^(vi)	2018 ⁽ⁱⁱ⁾
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif courant	130 495	121 424	13 166	27 397	s.o.	32 533	s.o.	50 084	s.o.	9 209
Actif non courant	526 926	411 548	81 337	59 827	s.o.	166 995	s.o.	427 529	s.o.	132 255
Passif courant	25 833	13 540	6 139	10 867	s.o.	17 196	s.o.	90 527	s.o.	40 415
Passif non courant	68 773	29 434	3 246	500	s.o.	14 172	s.o.	87 811	s.o.	9 758
Produits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bénéfice net (perte nette) des activités poursuivies et résultat net	(82 554)	(19 022)	(4 280)	(2 819)	(842)	8 907	(8 587)	(1 278)	(8 589)	(6 713)
Autres éléments du résultat global	(4 453)	(7 843)	(327)	837	10	(181)	(81)	(307)	-	-
Résultat global	(87 007)	(26 865)	(4 607)	(1 982)	(832)	8 726	(8 668)	(1 585)	(8 589)	(6 713)
Valeur comptable du placement ^(viii)	73 967	89 766	15 389	8 625	s.o.	95 695	s.o.	56 972	s.o.	21 128
Juste valeur du placement ^(viii)	186 177	131 673	12 698	7 510	s.o.	65 146	s.o.	44 558	s.o.	10 449

(i) Information pour les douze mois reconstitués terminés le 30 septembre 2019 et en date du 30 septembre 2019.

(ii) Information pour les douze mois reconstitués terminés le 30 septembre 2018 et en date du 30 septembre 2018.

(iii) Information pour les douze mois reconstitués terminés le 30 septembre 2019. À la suite de l'acquisition de Barkerville le 21 novembre 2019 (note 7), Barkerville est devenue une filiale en propriété exclusive d'Osisko.

(iv) Information pour les six mois reconstitués terminés le 31 mai 2019. Le placement dans Victoria a été cédé le 15 juillet 2019 (note 21).

(v) Information pour les douze mois reconstitués terminés le 30 novembre 2018 et en date du 30 novembre 2018.

(vi) Information pour les douze mois reconstitués terminés le 30 septembre 2019. Falco n'est plus considérée comme une entreprise associée individuellement significative depuis le 1^{er} octobre 2019, à la suite d'une charge de dépréciation sur le placement net de 12,5 millions de dollars.

(vii) Métaux Osisko est devenue une entreprise associée individuellement significative au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2019.

(viii) Aux 31 décembre 2019 et 2018.

Placements dans des entreprises associées non significatives

La Société possède des participations dans plusieurs entreprises associées qui ne sont pas individuellement significatives et qui ont été comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les données financières globales sur ces entreprises associées sont présentées ci-dessous :

	2019	2018
	\$	\$
Valeur globale de la quote-part de la perte nette revenant à la Société	(2 058)	(4 194)
Valeur globale de la quote-part des autres éléments du résultat global revenant à la Société	-	897
Valeur comptable globale des placements	14 284	41 351
Juste valeur globale des placements	21 166	41 198

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

13. Autres placements

	2019	2018
	\$	\$
Juste valeur par le biais du résultat net (bons de souscription)		
Solde au 1 ^{er} janvier	3 348	8 092
Acquisitions	1 085	3 093
Levées	(1 055)	-
Variation de la juste valeur	(1 089)	(7 837)
Cession réputée (note 7)	(589)	-
Solde au 31 décembre	<u>1 700</u>	<u>3 348</u>
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (actions)		
Solde au 1 ^{er} janvier	104 055	106 841
Acquisitions	27 259	14 453
Transfert des entreprises associées (note 12)	9 676	46 625
Variation de la juste valeur	13 287	(29 773)
Transfert aux entreprises associées (note 12)	-	(7 048)
Cessions – Rachats d'actions (note 21)	(90 546)	-
Cessions ⁽ⁱ⁾	(6 322)	(27 043)
Solde au 31 décembre	<u>57 409</u>	<u>104 055</u>
Au coût amorti		
Solde au 1 ^{er} janvier	2 200	200
Acquisition (note 14)	8 778	2 000
Transfert aux placements à court terme	(2 200)	-
Solde au 31 décembre	<u>8 778</u>	<u>2 200</u>
Total	<u>67 886</u>	<u>109 603</u>

- (i) En 2019, un placement dans une société classé comme un placement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global a été acquis par voie d'échange d'actions. Le résultat de cette opération hors trésorerie est une cession de placement dans l'entité acquise et l'acquisition d'un placement dans l'acquéreur d'une valeur de 5,7 millions de dollars.

Les autres placements se composent d'actions ordinaires, de bons de souscription, d'effets à recevoir et de facilités de crédit, se rapportant principalement à des sociétés canadiennes cotées en bourse. Tout comme au 31 décembre 2018, les autres placements comprennent aussi les actions ordinaires de Dalradian, une entreprise à capital fermé, depuis le 7 septembre 2018 jusqu'à sa cession en juin 2019 (note 12).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

14. Redevances, flux et autres intérêts

	2019			
	Redevances	Ententes de flux	Ententes d'écoulement	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	707 723	606 410	100 535	1 414 668
Acquisitions	41 529	48 573	-	90,102
Redevance NSR sur la propriété Cariboo détenue avant l'acquisition de Barkerville (note 7)	(56 070)	-	-	(56,070)
Transfert	(10 000)	10 000	-	-
Cession	(2 277)	-	(47 116)	(49,393)
Épuisement	(20 908)	(23 335)	(2 766)	(47,009)
Dépréciation	(27 689)	(138 689)	(27 213)	(193,591)
Écarts de conversion	(4 741)	(19 795)	(3 659)	(28,195)
Solde au 31 décembre	627 567	483 164	19 781	1 130 512
En production				
Coût	604 950	509 179	18 792	1 132 921
Épuisement et dépréciation cumulés	(345 521)	(141 826)	(13 001)	(500 348)
Valeur comptable nette au 31 décembre	259 429	367 353	5 791	632 573
Développement				
Coût	185 636	168 290	31 881	385 807
Épuisement et dépréciation cumulés	-	(52 479)	(27 070)	(79 549)
Valeur comptable nette au 31 décembre	185 636	115 811	4 811	306 258
Exploration et évaluation				
Coût	182 502	-	9 179	191 681
Épuisement cumulé	-	-	-	-
Valeur comptable nette au 31 décembre	182 502	-	9 179	191 681
Valeur comptable nette totale au 31 décembre	627 567	483 164	19 781	1 130 512

Principales acquisitions – 2019

Flux argentifère sur la propriété Horne 5 (Ressources Falco Itée)

En 2018, Osisko a signé une lettre d'entente exécutoire visant à fournir à Falco une facilité de crédit garantie de premier rang sous forme de flux argentifère (le « flux argentifère de Falco ») allant jusqu'à 100 % de l'argent qui sera produit sur la propriété Horne 5, située à Rouyn-Noranda au Québec. Dans le cadre du flux argentifère de Falco, Osisko effectuera des dépôts échelonnés en trésorerie à Falco pour un total pouvant atteindre 180,0 millions de dollars et effectuera des paiements continus équivalents à 20 % du cours de l'argent, jusqu'à concurrence de 6 \$ US l'once. Le flux argentifère est garanti par une charge de premier rang sur le projet et tous les actifs de Falco. L'entente de flux argentifère de Falco a été conclue en février 2019, ce qui a déclenché le paiement du premier versement de 25,0 millions de dollars à Falco. Deux effets à recevoir alors en cours et s'élevant à 20,0 millions de dollars ont été déduits du premier versement (10,0 millions de dollars inclus dans les *Investissements à court terme* aux bilans consolidés et 10,0 millions de dollars inclus dans les *Redevances, flux et autres intérêts*, puisque l'effet à recevoir était convertible en une redevance de 1 % NSR à la seule discrétion d'Osisko), et le solde de 5,0 millions de dollars a été versé à Falco.

Redevance NSR sur la propriété Dublin Gulch (Victoria Gold Corp.)

En 2018, Osisko a acquis auprès de Victoria Gold Corp (« Victoria »), une entreprise associée de la Société à ce moment, une redevance de 5 % NSR pour 98,0 millions de dollars sur la propriété Dublin Gulch, qui englobe le projet Eagle Gold situé au Yukon, au Canada. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, des paiements totalisant 78,4 millions de dollars ont été versés dans le cadre de l'entente de redevances. Le solde résiduel de 19,6 millions de dollars a été versé au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2019.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

14. Redevances, ententes de flux et autres intérêts (suite)

Principales acquisitions – 2019 (suite)

Flux argentifère Mantos Blancos (Mantos Copper S.A.)

En septembre 2019, Osisko a investi un montant additionnel de 25,0 millions de dollars US (33,4 millions de dollars) dans son entente de flux argentifère actuelle avec Mantos Copper S.A. relativement à 100 % de l'argent produit à la mine de cuivre Mantos Blancos située au Chili. Selon les termes de la modification de l'entente de flux, le montant par once des paiements de transfert continus a été diminué, passant de 25 % à 8 % du prix au comptant de l'argent à la date de livraison, et le flux a été augmenté de 30 % à 40 % de l'argent à verser après la livraison de 19,3 millions d'onces d'argent affiné. De plus, le droit de rachat de 50 % du flux argentifère en septembre de l'année 2019 ou 2020 conféré à Mantos Copper S.A. a été résilié.

Principale cession – 2019

Entente d'écoulement Brucejack

En septembre 2019, Osisko Bermuda Limited (« OBL »), une filiale en propriété exclusive d'Osisko, a conclu une entente avec Pretium Exploration Inc. une filiale de Pretium Resources Inc. relativement à la vente du droit d'OBL dans l'entente d'écoulement d'or de Brucejack pour un coût d'acquisition au comptant de 41,3 millions de dollars US (54,7 millions de dollars). Un montant de 31,2 millions de dollars US (41,3 millions de dollars) a été versé le 30 septembre 2019 et le solde de 10,1 millions de dollars US (13,4 millions de dollars) a été versé le 30 novembre 2019. Cette cession a généré un gain de 5,8 millions de dollars US (7,6 millions de dollars).

Mise à jour de l'entente de flux diamantifère sur la mine Renard (transaction d'offre d'achat sans comptant pour Stornoway Diamond Corporation)

Le 9 septembre 2019, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention (la « lettre d'intention ») avec Stornoway Diamond Corporation (« Stornoway ») et certaines de ses filiales, de concert avec d'autres créanciers garantis aux termes de la convention de financement intérimaire conclue avec Stornoway le 10 juin 2019, notamment Diaquem Inc., filiale en propriété exclusive de Ressources Québec inc. (collectivement les « créanciers garantis »).

Aux termes de la lettre d'intention, Osisko et les créanciers garantis ont confirmé leur intention de former une entité qui fera l'acquisition, par voie d'offre d'achat sans comptant, de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs et des biens des entités de Stornoway et prendra en charge les dettes et obligations envers les créanciers garantis ainsi que les obligations continues se rapportant à l'exploitation de la mine Renard, sous réserve de certaines exceptions limitées (la « transaction d'offre d'achat sans comptant »).

Aux termes de la transaction d'offre d'achat sans comptant, Osisko verra son flux diamantifère de 9,6 % maintenu sur la mine Renard et continuera de recevoir des livraisons relatives au flux, et a accepté de continuer à réinvestir ses produits issus du flux pour une période d'un an à compter de la date de clôture de la transaction d'offre d'achat sans comptant. Au 31 décembre 2019, un montant de 6,3 millions de dollars provenant des produits tirés du flux diamantifère a été avancé et était inclus dans les placements à court terme.

En lien avec la transaction d'offre d'achat sans comptant, le 9 septembre 2019, Stornoway a obtenu une ordonnance initiale de la Cour supérieure du Québec (Chambre commerciale) lui accordant une protection en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) (« LACC ») afin de restructurer ses activités et affaires financières.

Parallèlement à la conclusion de la lettre d'intention, Osisko et certains des créanciers garantis ont conclu une convention de facilité de fonds de roulement définitive et exécutoire avec Stornoway prévoyant une facilité de fonds de roulement d'un capital initial de 20,0 millions de dollars, laquelle facilité est garantie par une charge de premier rang sur tous les actifs de Stornoway. La portion de la facilité de fonds de roulement attribuable à Osisko s'élève à approximativement 7,0 millions de dollars dont 2,5 millions de dollars ont été avancés le 31 décembre 2019. La facilité de fonds de roulement fournit le financement et les liquidités requises afin d'assurer que la mine Renard poursuive ses activités de façon ininterrompue.

La transaction d'offre d'achat sans comptant a été conclue le 1^{er} novembre 2019 et Osisko est devenue actionnaire à hauteur de 35,1 % de la société; elle détient désormais la mine de diamant Renard, qui est considérée comme une entreprise associée depuis cette date.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

14. Redevances, ententes de flux et autres intérêts (suite)

Principales dépréciations – 2019

Flux diamantifère sur la mine Renard (Stornoway Diamond Corporation)

En mars 2019, l'exploitant de la mine de diamant Renard au Québec (Canada) a annoncé une charge de dépréciation substantielle de 83,2 millions de dollars pour la mine Renard, en raison des perspectives d'un prix du diamant moins élevé que prévu. Cette annonce a été considérée comme un indice de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 31 mars 2019. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 38,9 millions de dollars (28,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère sur la mine Renard.

Le 31 mars 2019, le flux diamantifère sur la mine Renard a été ramené à sa valeur recouvrable de 122,4 millions de dollars, laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur du flux diamantifère sur la mine Renard est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données d'évaluation utilisées sont les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente des diamants reçus en vertu du flux diamantifère sur la mine Renard, en fonction du prix du diamant par carat prévu à long terme et d'un taux d'actualisation réel après impôt de 4,7 %.

En septembre 2019, l'exploitant de la mine de diamant Renard, Stornoway Diamond Corporation, a annoncé qu'il avait déposé à la Cour supérieure du Québec (Chambre commerciale) une demande de protection en vertu de la LACC afin de restructurer ses activités et affaires financières. Cette annonce a été considérée comme un indice de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 30 septembre 2019. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 47,2 millions de dollars (34,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère sur la mine Renard.

Le 30 septembre 2019, le flux diamantifère sur la mine Renard a été ramené à sa valeur recouvrable de 70,2 millions de dollars, laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur du flux diamantifère sur la mine Renard est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données d'évaluation utilisées sont les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente des diamants reçus en vertu du flux diamantifère sur la durée de vie prévue de la mine Renard, en fonction du prix du diamant par carat prévu à long terme et d'un taux d'actualisation réel après impôt de 4,6 %.

Une analyse de sensibilité a été effectuée par la direction pour le prix du diamant à long terme et le taux d'actualisation réel après impôt (isolément). Si le prix du diamant par carat à long terme appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été inférieur de 10 % aux estimations de la direction, la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 7,0 millions de dollars (5,1 millions de dollars après impôt). Si le taux d'actualisation réel après impôt appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été supérieur de 100 points de base aux estimations de la direction, la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 3,0 millions de dollars (2,2 millions de dollars après impôt).

Entente de flux et entente d'écoulement d'Amulsar (Lydian International Ltd)

En septembre 2019, Lydian International Limited a annoncé un report du calendrier des activités de construction, de la première coulée et de l'atteinte du niveau maximum de production en raison du blocus de 15 mois sur la construction ainsi que des modifications relatives à la durée de vie prévue de la mine et à la production pour le projet Amulsar situé en Arménie. Cette annonce a été considérée comme un indice de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 30 septembre 2019. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 9,9 millions de dollars US (13,1 millions de dollars) à l'égard de l'entente de flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar.

Le 30 septembre 2019, l'entente de flux et l'entente d'écoulement d'Amulsar ont été ramenées à leur valeur recouvrable de 73,7 millions de dollars US (97,0 millions de dollars), laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur de l'entente de flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données d'évaluation utilisées sont les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente de l'or et de l'argent reçus en vertu de l'entente de flux et de l'entente d'écoulement sur la durée de vie prévue de la mine Amulsar, en fonction de prix à long terme prévus de 1 350 \$ US et de 17,75 \$ US par once pour l'or et pour l'argent respectivement et d'un taux d'actualisation réel après impôt de 6,1 %.

En décembre 2019, Lydian International Limited a annoncé qu'elle avait déposé à la Cour supérieure de justice de l'Ontario une demande de protection en vertu de la LACC afin de restructurer ses activités et affaires financières. Cette annonce a été considérée comme un indice de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 31 décembre 2019. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 51,3 millions de dollars US (66,7 millions de dollars) à l'égard de l'entente de flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

14. Redevances, ententes de flux et autres intérêts (suite)

Principales dépréciations – 2019 (suite)

Flux et entente d'écoulement d'Amulsar (Lydian International Ltd) (suite)

Le 31 décembre 2019, l'entente de flux et l'entente d'écoulement d'Amulsar ont été ramenées à leur valeur recouvrable de 22,3 millions de dollars US (29,0 millions de dollars), laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant des approches basées sur les flux de trésorerie actualisés et une estimation de la probabilité de différents scénarios de sortie aux termes de la LACC. La juste valeur de l'entente de flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données d'évaluation utilisées sont les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente de l'or et de l'argent reçus en vertu de la modification possible du flux sur la durée de vie prévue de la mine Amulsar, en fonction de prix à long terme prévus de 1 400 \$ US et de 17,50 \$ US par once pour l'or et pour l'argent respectivement, d'un taux d'actualisation réel après impôt de 10,1 % et des modifications possibles de l'entente d'écoulement résultant des scénarios de sortie pondérés selon leur probabilité lors du processus de la LACC.

Une analyse de sensibilité a été effectuée par la direction pour les prix de l'or et de l'argent à long terme et le taux d'actualisation réel après impôt (isolément). Si les prix par once à long terme de l'or et de l'argent appliqué aux flux de trésorerie projetés avaient été inférieurs de 10 % aux estimations de la direction, la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 2,0 millions de dollars US (2,6 millions de dollars). Si les probabilités des différents scénarios avaient été inférieures de 10 % (négatives) aux estimations de la direction, la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 4,5 millions de dollars US (5,8 millions de dollars). Si le taux d'actualisation réel après impôt appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été supérieur de 100 points de base aux estimations de la direction, la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 1,6 million de dollars US (2,1 millions de dollars).

De plus, une dépréciation de 3,6 millions de dollars US (4,7 millions de dollars) a été comptabilisée sur les effets à recevoir et les montants à recevoir de Lydian.

Redevance Éléonore (Newmont Goldcorp Corporation)

En février 2020, l'exploitant de la mine aurifère Éléonore au Québec (Canada) a annoncé une mise à jour de l'estimation des réserves et des ressources minérales de la mine Éléonore au 31 décembre 2019. À la suite de cette mise à jour, les réserves minérales aurifères prouvées et probables et les ressources ont diminué d'approximativement 50 %. Cette annonce a été considérée comme un indice de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 31 décembre 2019. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 27,2 millions de dollars (20,0 millions de dollars après impôt) à l'égard de la redevance NSR sur la mine Éléonore pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

Le 31 décembre 2019, la redevance NSR sur la mine Éléonore a été ramenée à sa valeur recouvrable de 101,3 millions de dollars, laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur de la redevance NSR sur la mine Éléonore est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données utilisées pour l'évaluation étaient les flux de trésorerie devant être générés par la vente de l'or reçu en vertu de la redevance NSR sur la mine Éléonore selon une production d'or annuelle à long terme de 355 000 onces sur la durée de vie estimative de la mine Éléonore, un prix de l'or à long terme de 1 400 \$ US l'once et un taux d'actualisation après impôt en dollars réels de 4,1 %, ajusté pour la diminution des réserves et des ressources.

Une analyse de sensibilité a été effectuée par la direction pour le prix de l'or à long terme et le taux d'actualisation réel après impôt (isolément). Si le prix de l'or à long terme appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été inférieur de 10 % aux estimations de la direction (soit 1 260 \$ US plutôt que 1 400 \$ US par once), la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 10,1 millions de dollars. Si le taux d'actualisation réel après impôt appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été supérieur de 100 points de base aux estimations de la direction (5,1 % plutôt que 4,1 %), la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 4,2 millions de dollars.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

14. Redevances, ententes de flux et autres intérêts (suite)

				2018
	Redevances	Ententes de flux	Ententes d'écoulement	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	770 530	700 078	105 164	1 575 772
Acquisitions	109 670	31 431	-	141 101
Conversion	-	4 278	(4 278)	-
Cession	-	(150 289)	-	(150 289)
Épuisement	(26 972)	(21 217)	(4 423)	(52 612)
Dépréciation	(153 639)	-	(4 561)	(158 200)
Écart de conversion	8 134	42 129	8 633	58 896
Solde au 31 décembre	707 723	606 410	100 535	1 414 668
En production				
Coût	510 738	489 407	68 072	1 068 217
Épuisement et dépréciation cumulés	(297 137)	(33 502)	(10 665)	(341 304)
Valeur comptable nette au 31 décembre	213 601	455 905	57 407	726 913
Développement				
Coût	270 066	150 505	33 486	454 057
Épuisement cumulé	-	-	-	-
Valeur comptable nette au 31 décembre	270 066	150 505	33 486	454 057
Exploration et évaluation				
Coût	224 056	-	9 642	233 698
Épuisement cumulé	-	-	-	-
Valeur comptable nette au 31 décembre	224 056	-	9 642	233 698
Valeur comptable nette totale au 31 décembre	707 723	606 410	100 535	1 414 668

Principales acquisitions – 2018

Redevance NSR sur la propriété Dublin Gulch (Victoria)

En avril 2018, Osisko a conclu une transaction de financement de 148,0 millions de dollars avec Victoria en vertu de laquelle Osisko a acquis auprès de Victoria une redevance de 5 % NSR pour 98,0 millions de dollars sur la propriété Dublin Gulch, qui englobe le projet Eagle Gold au Yukon, Canada, et a acquis des actions ordinaires de Victoria pour un montant de 50,0 millions de dollars. La redevance de 5 % NSR s'applique à tous les métaux et minéraux produits sur la propriété Dublin Gulch, jusqu'à ce qu'un total de 97 500 onces d'or affiné ait été livré à Osisko, la redevance étant ramenée à 3 % NSR par la suite. La première tranche du prix d'acquisition de 98,0 millions de dollars, d'un montant de 49,0 millions de dollars, a été versée à la clôture de la transaction et la deuxième tranche de 49,0 millions de dollars sera financée au prorata des prélèvements sur les facilités d'emprunt subordonnées fournies par Orion (ou une tierce partie). En 2018, deux paiements de 14,7 millions de dollars ont été versés à Victoria dans le cadre de la deuxième tranche du prix d'acquisition de la redevance, et l'engagement résiduel de 19,6 millions de dollars a été payé en 2019. Les actions ordinaires de Victoria ont été cédées en 2019 (note 21).

Redevance NSR sur la propriété Cariboo (Barkerville)

En septembre 2018, Osisko a conclu une deuxième entente d'acquisition et de redevance modifiée et mise à jour avec Barkerville en vertu de laquelle Osisko a acquis une redevance additionnelle de 1,75 % NSR sur la propriété Cariboo pour un prix d'achat total de 20,0 millions de dollars portant la redevance totale détenue par Osisko à 4 % NSR. Osisko a acquis Barkerville en novembre 2019, laquelle est devenue une filiale en propriété exclusive (note 7).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

14. Redevances, ententes de flux et autres intérêts (suite)

Principales acquisitions – 2018 (suite)

Flux diamantifère sur la mine Renard (Stornoway Diamond Corporation)

En octobre 2018, Osisko a annoncé la signature d'une convention d'achat et de vente modifiée et mise à jour (« l'entente de flux Renard modifiée ») avec Stornoway en lien avec le flux Renard. Dans le cadre de l'entente de flux Renard modifiée, Osisko, ainsi que la Caisse de dépôt et placement du Québec, Triple Flag Mining Finance Bermuda Ltd, Albion Exploration Fund, LLC et le Washington State Investment Board (collectivement, les « acheteurs »), qui détiennent collectivement un flux diamantifère de 20 % sur la mine Renard (flux de 9,6 % attribuable à Osisko) (le « flux Renard »), ont versé à Stornoway l'équivalent de 45,0 millions de dollars US en trésorerie (21,4 millions de dollars attribuables à Osisko) à titre de dépôt initial additionnel.

Les termes de l'entente de flux Renard modifiée prévoient que les acheteurs continueront de détenir une participation indivise de 20 % (9,6 % du flux attribuable à Osisko) sur tous les diamants produits sur la propriété minière Renard pour la durée de vie de la mine (auparavant, le flux s'appliquait à tous les diamants produits sur les cinq premières kimberlites du projet à être exploitées à la mine Renard pendant la durée de vie de la mine, et aux premiers 30 millions de carats issus de la propriété). À la finalisation d'une vente de diamants, les acheteurs remettront à Stornoway un transfert en trésorerie qui sera équivalent au moindre de 40 % du prix de vente obtenu et de 40 \$ US par carat (avant la modification, le transfert en trésorerie était un montant fixe de 50 \$ US par carat, majoré de 1 % par année).

De plus, aux fins du calcul des remises de flux, Stornoway devra vendre séparément tous les diamants de moins de +7 DTC qui sont récupérés en excédent de la proportion maximale convenue dans le cadre d'une vente de diamants tout-venant (les petits diamants excédentaires ou accessoires). Ce faisant, Stornoway limitera la proportion de petits diamants contenus dans une vente de tout-venant afin que les acheteurs et Stornoway soient pleinement alignés face aux fluctuations positives des prix, tout en étant protégés en cas de baisse des prix ou d'un mélange désavantageux.

Cessions – 2018

Flux aurifère et argentifère Brucejack (Pretium Resources Inc.)

En septembre 2018, Osisko a annoncé qu'Osisko Bermuda Limited (« OBL »), une filiale en propriété exclusive d'Osisko, avait reçu un avis de Pretium Resources Inc. (« Pretium ») selon lequel Pretium avait l'intention d'exercer son option de racheter la totalité des droits d'OBL dans le flux aurifère et argentifère Brucejack, conformément à la convention d'achat et de vente conclue entre les deux parties et datée du 15 septembre 2015 (l'« entente de flux »). En vertu de l'entente de flux, Pretium détenait une option de racheter 100 % de la part d'OBL dans le flux aurifère et argentifère Brucejack en contrepartie d'un paiement de 118,5 millions de dollars US à OBL le 31 décembre 2018. Afin d'exercer cette option, Pretium devait fournir à OBL un préavis écrit d'au moins 90 jours.

En décembre 2018, OBL a reçu le produit de 118,5 millions de dollars US (159,4 millions de dollars) de Pretium. La valeur comptable du flux aurifère et argentifère Brucejack était de 111,7 millions de dollars US (150,3 millions de dollars), de telle sorte qu'un gain à la cession d'un droit de flux de 6,8 millions de dollars US (9,1 millions de dollars) a été comptabilisé à l'état consolidé de la perte pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

Dépréciations – 2018

En 2018, la Société a comptabilisé des charges de dépréciation de 159,0 millions de dollars (118,3 millions de dollars après impôt), incluant 158,2 millions de dollars (117,5 millions de dollars après impôt) sur des redevances, flux et autres intérêts, et 0,8 million de dollars suivant la radiation d'une somme à recevoir de l'exploitant d'un actif déprécié.

Redevance NSR sur la mine Éléonore

En octobre 2018, l'exploitant de la mine aurifère Éléonore située au Québec (Canada) a annoncé une mise à jour de ses estimations de réserves et de ressources minérales pour la mine Éléonore en date du 30 juin 2018. À la suite de cette mise à jour, les réserves minérales aurifères prouvées et probables et les ressources ont diminué de 21 %. Cette annonce a été considérée comme un indice de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 31 décembre 2018. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 148,5 millions de dollars (109,1 millions de dollars après impôt) à l'égard de la redevance NSR sur la mine Éléonore pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

Le 31 décembre 2018, la redevance NSR sur la mine Éléonore a été ramenée à sa valeur recouvrable de 138,6 millions de dollars, laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur de la redevance NSR sur la mine Éléonore est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données d'évaluation utilisées sont les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente de l'or reçu en vertu de la redevance NSR sur la mine Éléonore, en fonction d'une production annuelle à long terme de 400 000 onces d'or sur la durée de vie estimative de la mine Éléonore, et compte tenu d'un prix de l'or à long terme de 1 300 \$ US l'once et d'un taux d'actualisation réel après impôt de 5,1 %, ajustés pour tenir compte de la diminution des réserves et des ressources.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

14. Redevances, ententes de flux et autres intérêts (suite)

Dépréciations – 2018 (suite)

Redevance NSR sur la mine Éléonore (suite)

Une analyse de sensibilité a été effectuée par la direction pour le prix de l'or à long terme et le taux d'actualisation réel après impôt (isolément). Si le prix de l'or à long terme appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été inférieur de 10 % aux estimations de la direction (soit 1 170 \$ US plutôt que 1 300 \$ US par once), la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 13,9 millions de dollars. Si le taux d'actualisation réel après impôt appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été supérieur de 100 points de base aux estimations de la direction (6,1 % plutôt que 5,1 %), la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 7,8 millions de dollars.

Autres actifs dépréciés

La Société a comptabilisé d'autres charges de dépréciation de 9,7 millions de dollars (8,3 millions de dollars après impôt) sur des redevances et des ententes d'écoulement concernant des actifs à l'égard desquels la Société ne s'attend pas à recevoir de produits dans l'avenir, et des actifs détenus par des sociétés qui ont cessé leur production, qui devraient le faire prochainement ou qui sont en faillite.

15. Droits miniers et immobilisations corporelles

	2019			2018
	Droits miniers	Immobilisations corporelles	Total	Immobilisations corporelles
	\$	\$	\$	\$
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier	-	189	189	258
Adoption d'IFRS 16 (note 4)	-	9 432	9 432	-
Acquisition de Barkerville (note 7)	258 153	13 968	272 121	-
Redevance NSR sur la propriété Cariboo détenue avant l'acquisition de Barkerville (note 7)	56 070	-	56 070	-
Acquisitions	5 555	1 595	7 150	105
Amortissement	-	(1 499)	(1 499)	(174)
Amortissement capitalisé	230	-	230	-
Valeur comptable nette au 31 décembre	320 008	23 685	343 693	189
Solde à la clôture				
Coût	320 008	25 681	345 689	684
Amortissement cumulé	-	(1 996)	(1 996)	(495)
Valeur comptable nette	320 008	23 685	343 693	189

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

16. Exploration et évaluation

	2019	2018
	\$	\$
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier	95 002	102 182
Acquisitions	221	257
Crédits d'impôts à l'investissement	-	(93)
Transfert de redevances, de flux et d'autres intérêts ⁽ⁱ⁾	(2 288)	-
Dépréciation ⁽ⁱⁱ⁾	(49 986)	(7 344)
Valeur comptable nette au 31 décembre ⁽ⁱⁱⁱ⁾	42 949	95 002
Solde au 31 décembre		
Coût	101 139	103 206
Dépréciation cumulée	(58 190)	(8 204)
Valeur comptable nette au 31 décembre ⁽ⁱⁱⁱ⁾	42 949	95 002

- (i) En 2016, Osisko a annoncé la signature d'une entente d'option avec Minière Osisko sur la propriété Kan. En 2019, Minière Osisko a atteint le seuil minimal d'investissement dans la propriété Kan. Par conséquent, 100 % de la participation dans la propriété Kan a été transféré à Minière Osisko (maintenant détenue par Minière O3 inc.) et Osisko conserve une redevance variable de 1,5 % à 3,5 % NSR sur les métaux précieux et une redevance de 2,0 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits sur la propriété Kan.
- (ii) En 2019, la Société a subi une charge de dépréciation de 50,0 millions de dollars (37,6 millions de dollars après impôt) sur son projet de zinc Coulon, pour lequel la Société a déterminé qu'aucune autre dépense d'exploration et d'évaluation n'y est prévue à court terme et qu'à l'heure actuelle, la valeur comptable de l'actif ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité par la vente du projet. Le 31 décembre 2019, le projet Coulon a été ramené à sa valeur recouvrable de 10,0 millions de dollars, laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, selon une approche basée sur le marché et en fonction d'une valeur monétaire par millier de livres de ressources/réserves minérales d'équivalent zinc utilisée dans des transactions de vente comparables réalisées. En 2018, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 7,3 millions de dollars (5,4 millions de dollars après impôt) sur certaines propriétés d'exploration et d'évaluation au Canada, pour lesquelles des dépenses d'exploration et d'évaluation substantielles (compte tenu des dépenses devant être engagées par l'exploitant) ne sont ni budgétées ni planifiées, ou pour lesquelles la Société (ou l'exploitant) a décidé de mettre fin aux activités.
- (iii) Des actifs d'exploration et d'évaluation d'une valeur comptable nette de 31,7 millions de dollars au 31 décembre 2019 (34,0 millions de dollars au 31 décembre 2018) font l'objet de différentes ententes d'option avec Minière O3 inc. (« Minière O3 »), une entreprise associée de la Société. En vertu des ententes d'option (signées initialement en 2016 avec Minière Osisko, qui les a transférées à Minière O3 en 2019), Minière O3 peut acquérir 100 % de la participation dans la majorité des propriétés d'exploration d'Osisko situées dans le secteur de la Baie-James et la Fosse du Labrador (à l'exception du projet de cuivre-zinc Coulon) après avoir investi un montant total de 26,0 millions de dollars sur une période initiale de sept ans; Minière O3 pourra acquérir ainsi une première participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 15,6 millions de dollars sur une période initiale de quatre ans. Osisko conservera une redevance variable de 1,5 % à 3,5 % NSR sur les métaux précieux et une redevance de 2,0 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits sur les propriétés. En 2019, les investissements sur les propriétés par l'exploitant s'élevèrent à approximativement 2,0 millions de dollars, portant le total à ce jour à 6,6 millions de dollars.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

17. Goodwill

Le goodwill de la Société est affecté à un groupe d'unités génératrices de trésorerie : la redevance NSR sur la mine Éléonore et la redevance NSR sur la mine Canadian Malartic (les « UGT »).

La Société procède annuellement à des tests de dépréciation du goodwill. Le montant recouvrable des UGT est déterminé en calculant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés, laquelle nécessite l'utilisation d'hypothèses et de données non observables et est donc classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Le calcul utilise les flux de trésorerie projetés qu'il est prévu de générer par la vente de l'or et de l'argent reçus des UGT en fonction de la production annuelle d'or et d'argent sur la durée de vie estimative des UGT, d'après les renseignements techniques publiés par les exploitants pour prédire le rendement futur.

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses utilisées pour les UGT en plus de la production annuelle d'or et d'argent sur la durée de vie estimée des mines Éléonore et Canadian Malartic :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Prix de l'or à long terme (par once)	1 400 \$ US	1 300 \$ US
Prix de l'argent à long terme (par once)	18 \$ US	18 \$ US
Taux d'actualisation réel après impôt	4,1 %	5,1 %

La direction a déterminé les valeurs assignées à chacune des principales hypothèses ci-dessus de la façon suivante :

<u>Hypothèse</u>	<u>Approche utilisée pour déterminer les valeurs</u>
Prix de l'or à long terme	Basé sur les tendances actuelles du marché de l'or cohérentes avec des sources d'information externes, comme le consensus sur le prix de l'or à long terme.
Prix de l'argent à long terme	Basé sur les tendances actuelles du marché de l'argent cohérentes avec des sources d'information externes, comme le consensus sur le prix de l'argent à long terme.
Taux d'actualisation réel après impôt	Reflète les risques spécifiques relatifs aux mines d'or en activité au Québec (Canada).

La direction de la Société a considéré et évalué des variations raisonnablement possibles pour les principales hypothèses et n'a pas identifié de cas où la valeur comptable des UGT dépasserait leur valeur recouvrable.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

18. Comptes créditeurs et charges à payer

	<u>31 décembre 2019</u>	<u>31 décembre 2018</u>
	\$	\$
Comptes créditeurs sur métaux reçus en vertu d'ententes d'écoulement	-	5 190
Comptes créditeurs commerciaux	6 836	217
Autres comptes créditeurs	6 044	5 246
Intérêts courus sur la dette à long terme	265	46
Autres charges à payer	5 627	1 033
	<u>18 772</u>	<u>11 732</u>

19. Provisions et autres passifs

	<u>2019</u>					<u>2018</u>		
	Unités d'actions restreintes ⁽ⁱ⁾	Unités d'actions différées ⁽ⁱ⁾	Restauration environne- mentale ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Obliga- tions locatives ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Total	Unités d'actions restreintes	Unités d'actions différées	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de la période	32	3 462	-	-	3 494	4 343	3 325	7 668
Acquisition de Barkerville (note 7)	-	-	20 549	-	20 549	-	-	-
Adoption d'IFRS 16 (note 4)	-	-	-	10 893	10 893	-	-	-
Nouveaux passifs	11	416	-	-	427	1 906	1 323	3 229
Désactualisation	-	-	89	-	89	-	-	-
Passifs réglés	(45)	(544)	-	(766)	(1 355)	(2 618)	(499)	(3 117)
UAR devant être réglées en titres de capitaux propres	-	-	-	-	-	(2 426)	-	(2 426)
UAD devant être réglées en titres de capitaux propres	-	(3 722)	-	-	(3 722)	-	-	-
Révision des estimations	2	388	(111)	-	279	(1 173)	(687)	(1 860)
Solde à la fin de la période	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>20 527</u>	<u>10 127</u>	<u>30 654</u>	<u>32</u>	<u>3 462</u>	<u>3 494</u>
Tranche courante	-	-	493	796	1 289	32	3 462	3 494
Tranche non courante	-	-	20 034	9 331	29 365	-	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>20 527</u>	<u>10 127</u>	<u>30 654</u>	<u>32</u>	<u>3 462</u>	<u>3 494</u>

(i) Les régimes d'unités d'actions différées et d'unités d'actions avec restrictions sont décrits à la note 21.

(ii) La provision pour la restauration environnementale représente les obligations légales et contractuelles associées à la fermeture éventuelle des actifs miniers, des immobilisations corporelles et des actifs d'exploration et d'évaluation de la Société. Au 31 décembre 2019, les flux de trésorerie non actualisés ajustés en fonction de l'inflation qui sont nécessaires pour régler la restauration environnementale s'élevaient à 23,4 millions de dollars. Le taux moyen pondéré d'actualisation utilisé est de 4,2 % et les débours devraient avoir lieu entre 2020 et 2024, conformément aux plans de fermeture actuels.

(iii) Les obligations locatives sont décrites à la note 4.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

20. Dette à long terme

Les variations de la dette à long terme sont présentées ci-dessous :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	352 769	464 308
Augmentation de la facilité de crédit renouvelable	19 772	-
Diminution de la facilité de crédit renouvelable	(30 000)	(123 475)
Amortissement des frais de transaction	2 134	2 036
Charge de désactualisation	4 657	4 456
Impact de la réévaluation des monnaies	(290)	5 444
Solde au 31 décembre	<u>349 042</u>	<u>352 769</u>

La dette à long terme se résume comme suit :

	<u>31 décembre</u>	<u>31 décembre</u>
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Débetures convertibles ^{(i),(ii)}	350 000	350 000
Facilité de crédit renouvelable ⁽ⁱⁱⁱ⁾	19 482	30 000
Dette à long terme	369 482	380 000
Frais d'émission de dette non amortis	(6 733)	(8 867)
Désactualisation non amortie sur les débetures convertibles	(13 707)	(18 364)
Dette à long terme, net des frais d'émission	<u>349 042</u>	<u>352 769</u>
Tranche courante	-	-
Tranche non courante	349 042	352 769
	<u>349 042</u>	<u>352 769</u>

(i) Débenture convertible (2016)

La débenture convertible de 50,0 millions de dollars détenue par Ressources Québec, une filiale à part entière d'Investissement Québec, porte intérêt à un taux annuel de 4,0 % payable trimestriellement et a un terme de cinq ans venant à échéance le 12 février 2021. Ressources Québec peut, à sa discrétion, convertir la débenture en actions ordinaires de la Société au prix de 19,08 \$ en tout temps pendant le terme de la débenture.

(ii) Débenture convertible (2017)

Les débetures convertibles de 300,0 millions de dollars portent intérêt à un taux de 4,0 % par année, payable semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, à compter du 30 juin 2018. Les débetures convertibles sont convertibles au gré du porteur en actions ordinaires du capital de la Société à un prix de conversion égal à 22,89 \$ par action ordinaire. Les débetures convertibles viendront à échéance le 31 décembre 2022 et peuvent être rachetées par Osisko, dans certaines circonstances, à compter du 31 décembre 2020. Les débetures sont inscrites pour négociation à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « OR.DB ».

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

20. Dette à long terme (suite)

(iii) Facilité de crédit renouvelable

En septembre 2019, la Société a modifié sa facilité en augmentant le montant de 350,0 millions de dollars à 400,0 millions de dollars; elle peut en outre compter sur une clause accordéon sans engagement d'un maximum de 100,0 millions de dollars (pour un montant disponible total pouvant aller jusqu'à 500,0 millions de dollars), et a prolongé son échéance d'un an, au 14 novembre 2023.

La clause accordéon est assujettie à des procédures usuelles de vérification diligente et à l'acceptation des prêteurs. La facilité doit être utilisée aux fins générales de la Société et pour des investissements dans l'industrie minière, notamment pour l'acquisition de redevances, d'ententes de flux de métaux et d'autres intérêts. La facilité est garantie par les actifs de la Société, actuels et futurs (y compris les redevances, ententes de flux et autres intérêts).

La facilité est assortie de frais d'attente. Les fonds tirés portent intérêt au taux de base, au taux préférentiel ou au taux *London Inter-Bank Offer Rate* (« LIBOR ») majoré d'un certain pourcentage selon le ratio d'endettement de la Société. Au 31 décembre 2019, un montant de 15,0 millions de dollars US (19,5 millions de dollars) avait été prélevé sur la facilité et le taux d'intérêt effectif était de 4,22 %, incluant la marge applicable. La facilité comprend des clauses qui exigent que la Société maintienne certains ratios financiers, y compris les ratios d'endettement, et qu'elle réponde à certaines exigences non financières. Au 31 décembre 2019, tous les ratios et les exigences étaient respectés.

21. Capital-actions

Actions

Autorisées

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en séries

Émises et payées en entier

157 469 361 actions ordinaires

Rachat d'actions et reclassement d'actions

Le 25 juin 2019, Osisko a annoncé que Betelgeuse LLC (« Orion »), une filiale en copropriété de certains fonds d'investissement gérés par Orion Resource Partners, avait conclu une convention avec un syndicat de preneurs fermes en vertu de laquelle les preneurs fermes ont convenu d'acheter, par voie de prise ferme, un total de 7 850 000 actions ordinaires de la Société détenues par Orion (le « reclassement ») à un prix de 14,10 \$ par action ordinaire (le « prix du reclassement »). Osisko n'a reçu aucun produit du reclassement. Orion a accordé aux preneurs fermes une option de surallocation (l'« option de surallocation »), pouvant être exercée à tout moment dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture, inclusivement, du reclassement, leur permettant d'acheter jusqu'à 1 177 500 actions ordinaires additionnelles au prix du reclassement. Le reclassement a été clôturé le 11 juillet 2019 et l'option de surallocation a été exercée intégralement par les preneurs fermes le 18 juillet 2019.

Dans une transaction concomitante, Osisko a racheté pour annulation 12 385 717 de ses actions ordinaires auprès d'Orion (le « rachat d'actions ») pour un prix d'acquisition global payé par Osisko à Orion de 174,6 millions de dollars. Le prix d'acquisition par action ordinaire devant être versé par Osisko dans le cadre du rachat d'actions correspond au prix du reclassement. Le paiement d'Osisko à Orion consiste en un versement en trésorerie de 129,5 millions de dollars et un transfert direct de placements dans des entreprises associées et d'autres placements détenus par Osisko pour un montant de 45,1 millions de dollars. Dans une transaction concomitante, Osisko a aussi vendu à des entités distinctes gérées par Orion Resource Partners certains autres placements en capitaux propres détenus par Osisko pour une contrepartie en trésorerie. Le rachat d'actions a eu pour effet de réduire de 8 % le nombre d'actions ordinaires de base en circulation à la suite du rachat d'actions.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

21. Capital-actions (suite)

Actions (suite)

Rachat d'actions et reclassement d'actions (suite)

Le 28 juin 2019, Osisko et Orion ont clôturé la première tranche du rachat d'actions. En tout, 7 319 499 actions ordinaires d'Osisko ont été acquises auprès d'Orion et par la suite annulées. Une partie du prix d'acquisition de 103,2 millions de dollars pour la première tranche du rachat d'actions a été versée en trésorerie (provenant de la vente de toutes les actions ordinaires de Dalradian Resources Inc. détenues par Osisko à une autre entité gérée par Orion Resource Partners) et le solde a été payé sous la forme d'un transfert, d'Osisko à Orion, de placements dans des entreprises associées et d'autres placements.

Le 15 juillet 2019, Osisko et Orion ont clôturé la seconde tranche du rachat d'actions et 5 066 218 actions ordinaires d'Osisko ont été acquises et annulées. Le prix d'acquisition de 71,4 millions de dollars a été versé en trésorerie (provenant de la vente de toutes les actions ordinaires de Victoria détenues par Osisko à une autre entité gérée par Orion Resource Partners pour une contrepartie en trésorerie de 71,4 millions de dollars).

<u>Société</u>	<u>Règlement</u>	<u>Trimestre</u>	<u>Valeur</u>
Victoria Gold Corp. (entreprise associée)	Trésorerie	Troisième	71,4 millions \$
Dalradian Resources Inc. (autre placement)	Trésorerie	Second	58,1 millions \$
Aquila Resources Inc. (entreprise associée)	Transfert	Second	9,7 millions \$
Highland Copper Company Inc. (entreprise associée)	Transfert	Second	3,0 millions \$
Autres placements	Transfert	Second	32,4 millions \$
			<u>174,6 millions \$</u>

Les frais de transaction liés au rachat d'actions et au reclassement d'actions ont été remboursés par Orion.

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

En octobre 2015, la Société a mis sur pied un régime d'achat d'actions à l'intention des employés selon lequel elle apporte trimestriellement un abondement de 60 % à la contribution de l'employé admissible visant l'achat d'actions non émises de la Société. Un maximum de 1,0 % des actions émises et en circulation est réservé pour l'émission en vertu du régime.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En décembre 2018, Osisko a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat »). Selon les termes du programme de rachat 2018, Osisko pouvait acquérir, de temps à autre, jusqu'à 10 459 829 de ses actions ordinaires émises, conformément aux procédures d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la TSX. Les rachats en vertu du programme de rachat étaient autorisés jusqu'au 11 décembre 2019. Les rachats quotidiens étaient limités à 71 940 actions ordinaires, à l'exception des exemptions sur rachats de blocs d'actions ordinaires, soit 25 % du volume quotidien moyen des opérations réalisées sur les actions ordinaires de la Société à la TSX pendant la période de six mois terminée le 30 novembre 2018, soit 287 760 actions ordinaires.

En décembre 2019, Osisko a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat »). Selon les termes du programme de rachat 2019, Osisko peut acquérir, de temps à autre, jusqu'à 13 681 732 de ses actions ordinaires émises conformément aux procédures d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la TSX. Les rachats en vertu du programme de rachat 2019 sont autorisés jusqu'au 11 décembre 2020. Les rachats quotidiens ont été limités à 126 674 actions ordinaires, à l'exception des exemptions sur rachats de blocs d'actions ordinaires, soit 25 % du volume quotidien moyen des opérations réalisées sur les actions ordinaires de la Société à la TSX pendant la période de six mois terminée le 30 novembre 2019, soit 506 698 actions ordinaires.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la Société a acheté, pour annulation, un total de 983 900 actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat 2018 pour la somme de 11,8 millions de dollars (prix d'achat moyen par action de 12,02 \$).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

21. Capital-actions (suite)

Actions (suite)

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités (suite)

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a acheté, pour annulation, un total de 1 860 299 actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat 2017 pour la somme de 23,1 millions de dollars, et un total de 849 480 actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat 2018 pour la somme de 9,8 millions de dollars (pour un total de 2 709 779 actions ordinaires acquises (pour la somme totale de 32,9 millions de dollars, à un prix d'achat moyen par action de 12,16 \$), dont un montant de 1,7 million de dollars a été inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer au bilan consolidé au 31 décembre 2018 (payé en janvier 2019).

Dividendes

Le tableau qui suit présente les dividendes déclarés pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018 :

Date de déclaration	Dividende par action	Date de fermeture des registres	Date de paiement	Dividende payable	Régime de réinvestissement des dividendes ⁽ⁱ⁾
	\$			\$	
20 février 2019	0,05	29 mars 2019	15 avril 2019	7 757 000	5 087 058
1 ^{er} mai 2019	0,05	28 juin 2019	15 juillet 2019	7 145 000	8 157 756
31 juillet 2019	0,05	30 septembre 2019	15 octobre 2019	7 200 000	5 672 755
6 novembre 2019	0,05	31 décembre 2019	15 janvier 2020	7 874 000	6 666 723
	<u>0,20</u>			<u>29 976 000</u>	
16 février 2018	0,05	30 mars 2018	16 avril 2018	7 811 000	27 302 917
3 mai 2018	0,05	29 juin 2018	16 juillet 2018	7 811 000	8 097 787
2 août 2018	0,05	28 septembre 2018	15 octobre 2018	7 812 000	28 065 085
6 novembre 2018	0,05	31 décembre 2018	15 janvier 2019	7 779 000	29 627 597
Exercice 2018	<u>0,20</u>			<u>31 213 000</u>	

(i) Nombre d'actions ordinaires détenues par des actionnaires participant au régime de réinvestissement des dividendes décrit ci-dessous.

Régime de réinvestissement des dividendes

La Société a mis en place un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») qui permet aux actionnaires canadiens et aux actionnaires des États-Unis de réinvestir leurs dividendes en trésorerie dans des actions ordinaires additionnelles, soit acquises sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX, soit directement à partir des actions non émises de la Société ou obtenues par ces deux moyens combinés. Dans le cas d'une émission d'actions ordinaires non encore émises, le prix est égal au cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX sur les cinq séances en bourse précédant immédiatement la date de versement des dividendes, déduction faite d'un escompte, le cas échéant, d'au plus 5 %, à la seule discrétion de la Société.

Au 31 décembre 2019, les détenteurs de 6 666 723 actions ordinaires avaient choisi d'adhérer au RRD, représentant des dividendes payables de 0,3 million de dollars. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la Société a émis 198 609 actions ordinaires dans le cadre du RRD, à un taux d'escompte de 3 % (310 492 actions ordinaires en 2018 à un taux d'escompte de 3 %). Le 15 janvier 2020, 28 351 actions ordinaires ont été émises dans le cadre du RRD à un taux d'escompte de 3 %.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

21. Capital-actions (suite)

Gestion du capital

L'objectif premier de la Société dans sa gestion du capital consiste à maximiser le rendement pour ses actionnaires par la croissance de ses actifs, tant à l'interne par le biais de placements stratégiques dans des sociétés d'exploration et de développement que par le biais d'acquisitions relatives de redevances de qualité, de flux de métaux et autres intérêts similaires tout en s'assurant de protéger le capital. La Société définit le capital comme étant la dette à long terme et le total des capitaux propres, incluant la portion inutilisée de la facilité de crédit renouvelable. Le capital est géré par la direction de la Société sous la gouverne du conseil d'administration.

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Dette à long terme	349 042	352 769
Total des capitaux propres	1 493 446	1 771 595
Facilité de crédit renouvelable inutilisée ⁽ⁱ⁾	380 518	320 000
	2 223 006	2 444 364

(i) Excluant le crédit supplémentaire potentiellement disponible (accordéon) de 100,0 millions de dollars au 31 décembre 2019 et 2018 (note 19).

Il n'y a eu aucun changement dans l'approche de la gestion du capital au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, comparativement à l'exercice précédent. La Société n'est pas soumise à des réglementations externes en matière de capital et est en conformité avec toutes les clauses se rapportant à la facilité de crédit renouvelable (note 20) au 31 décembre 2019.

22. Bons de souscription

Le tableau qui suit résume les variations des bons de souscription en circulation de la Société:

	2019			2018		
	Nombre de bons de souscription⁽ⁱ⁾⁽ⁱⁱ⁾	Prix de levée pondéré	Nombre de bons de souscription⁽ⁱ⁾⁽ⁱⁱ⁾	Prix de levée pondéré	Montant	Prix de levée pondéré
		\$	\$		\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	11 195 500	30 901	27,61	11 195 500	30 901	27,61
Expirés ⁽ⁱ⁾	(5 715 500)	(12 829)	19,08	-	-	-
Solde au 31 décembre	5 480 000	18 072	36,50	11 195 500	30 901	27,61

(i) 5 715 500 bons de souscription conférant au porteur le droit de souscrire une action ordinaire d'Osisko au prix de 19,08 \$ sont arrivés à échéance sans avoir été levés le 26 février 2019.

(ii) 5 480 000 bons de souscription conférant au porteur le droit de souscrire une action ordinaire d'Osisko au prix de 36,50 \$ jusqu'au 5 mars 2022.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

23. Rémunération fondée sur des actions

Options d'achat d'actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, cadres, employés et consultants. Les options peuvent être attribuées à un prix de levée déterminé par le conseil d'administration, mais qui ne sera pas inférieur au prix de clôture des actions ordinaires de la Société à la TSX le jour précédant l'attribution. Aucune option ne peut être attribuée à un participant si, au moment de l'attribution, celle-ci vise plus de 5 % des actions émises et en circulation de la Société. Le nombre d'actions ordinaires émises à des initiés de la Société à l'intérieur d'une période d'un an et pouvant être émises à des initiés de la Société à tout moment en vertu du régime, ou combiné à toute autre forme de rémunération fondée sur des actions, ne peut dépasser 8 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. La durée et la période d'acquisition des droits sont déterminées par le conseil d'administration, toutefois la date d'échéance ne peut dépasser de 7 ans la date d'attribution.

Le tableau suivant résume l'information concernant les variations des options d'achat d'actions en circulation :

	2019		2018	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré \$
Solde au 1 ^{er} janvier	4 305 980	14,49	3 537 123	14,90
Attribuées ⁽ⁱ⁾	1 292 200	13,51	886 900	12,85
Émises – Options de remplacement de Barkerville ⁽ⁱⁱ⁾	1 005 478	14,89	-	-
Levées	(1 355 531)	14,59	-	-
Levées – Options de remplacement de Virginia ⁽ⁱⁱⁱ⁾	(148 984)	11,51	(2 710)	13,93
Abandonnées	(151 800)	13,74	(70 467)	14,43
Échues	(7 999)	15,80	(44 866)	15,15
Solde au 31 décembre	<u>4 939 344</u>	14,40	<u>4 305 980</u>	14,49
Options pouvant être levées au 31 décembre	<u>2 988 713</u>	14,87	<u>2 720 879</u>	14,72

(i) Les options ont été attribuées à des dirigeants, cadres, employés et/ou consultants.

(ii) Options d'achat d'actions émises en remplacement des options d'achat d'actions suivant l'acquisition de Barkerville (note 7).

(iii) Options d'achat d'actions émises en remplacement des options d'achat d'actions suivant l'acquisition de Mines Virginia inc. en 2015.

Le prix moyen pondéré des actions acquises lorsque les options ont été exercées durant l'exercice terminé le 31 décembre 2019 s'est établi à 16,24 \$ (14,71 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

23. Rémunération fondée sur des actions (suite)

Options d'achat d'action (suite)

Le tableau suivant présente les options d'achat d'actions de la Société en circulation au 31 décembre 2019 :

Fourchette de prix d'exercice	Options en circulation			Options pouvant être levées	
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée (en années)	Nombre	Prix de levée moyen pondéré
\$		\$			\$
6,94 – 9,98	212 708	7,80	0,7	212 708	7,80
10,58 – 12,97	1 187 408	12,65	4,2	410 076	12,39
13,10 – 14,78	1 815 139	13,53	2,9	897 039	13,44
15,80 – 18,07	1 570 579	16,41	1,8	1 315 380	16,39
24,72 – 27,77	153 510	26,60	2,4	153 510	26,60
	<u>4 939 344</u>	14,40	2,8	<u>2 988 713</u>	14,87

Options d'achat d'actions – Juste valeur

Les options, lorsqu'elles sont émises, sont comptabilisées à leur juste valeur déterminée selon le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes en fonction de leur période d'acquisition et des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2019	2018
Dividende par action	1 %	1 %
Volatilité prévue	34 %	35 %
Taux d'intérêt sans risque	2 %	2 %
Durée de vie prévue	49 mois	46 mois
Cours moyen pondéré des actions	13,51 \$	12,85 \$
Juste valeur moyenne pondérée des options octroyées	3,41 \$	3,37 \$

La volatilité prévue a été estimée en utilisant les données historiques d'Osisko à partir de la date d'attribution et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des options. Les options d'achat d'actions peuvent être levées au cours de clôture des actions ordinaires de la Société le jour précédant la date d'attribution.

La juste valeur des options d'achat d'actions est comptabilisée dans les charges de rémunération sur la période d'acquisition des droits. En 2019, le montant total de rémunération fondée sur des actions relatif aux options d'achat d'actions comptabilisé à l'état consolidé de la perte s'est établi à 2,9 millions de dollars (3,1 millions de dollars en 2018).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

23. Rémunération fondée sur des actions (suite)

Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions

La Société a un régime d'unités d'actions différées et un régime d'unités d'actions avec restrictions, qui permettent d'attribuer des UAD et des UAR aux administrateurs, dirigeants et employés dans le cadre de leur programme de rémunération à long terme, leur donnant le droit de toucher un paiement en trésorerie. Les régimes d'UAR et d'UAD ont été respectivement modifiés en 2018 et en 2019 afin d'accorder désormais à la Société le droit de régler un paiement sous la forme d'actions ordinaires, de trésorerie ou en une combinaison d'actions ordinaires et de trésorerie (le « régime d'UAR amendé »).

Le tableau suivant résume l'information sur les variations des UAD et des UAR :

	2019				2018		
	UAD ⁽ⁱ⁾ (comptant)	UAD ⁽ⁱ⁾ (actions ordinaires)	UAR (comptant)	UAR ⁽ⁱⁱ⁾ (actions ordinaires)	UAD (comptant)	UAR ⁽ⁱⁱ⁾ (comptant)	UAR ⁽ⁱⁱⁱ⁾ (titres de capitaux propres)
Solde au début de la période	317 209	-	3 046	848 759	266 442	600 627	-
Attribuées	-	66 000	-	592 300	82 600	23 700	429 262
Réinvesties (dividendes sur actions ordinaires)	2 352	2 529	23	14 600	4 696	7 064	6 277
Réglées	(37 185)	(16 866)	(3 069)	(176 704)	(36 529)	(192 719)	-
Transfert des unités réglées en trésorerie aux unités réglées en actions ordinaires	(282 376)	282 376	-	-	-	(428 090)	428 090
Renoncées	-	(8 832)	-	(88 917)	-	(7 536)	(14 870)
Solde à la fin de la période	-	325 207	-	1 190 038	317 209	3 046	848 759
Solde - Droits acquis	-	267 565	-	70 320	233 883	-	69 257

- (i) En mai 2019, à la suite d'une modification au régime d'UAD, toutes les UAD en circulation ont été transférées d'unités réglées en trésorerie en unités réglées en actions ordinaires, puisque la Société a maintenant l'intention de régler ces UAD en titres de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie. La Société a reclassé la juste valeur à la date du transfert des provisions et autres passifs au surplus d'apport.

Les UAD sont acquises la veille de la prochaine assemblée générale annuelle et sont payables en actions ordinaires, en trésorerie, ou en une combinaison d'actions ordinaires et de trésorerie, à la seule discrétion de la Société, à chaque administrateur lorsqu'il ou elle quitte le conseil ou n'est pas réélu(e). La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAD dont les droits devraient être acquis à la date du paiement par le prix de clôture des actions de la Société la veille de la date d'attribution. La juste valeur est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits. À la date de règlement, une action ordinaire est émise pour chaque UAD, après déduction de tout impôt payable sur le bénéfice acquis par l'employé, qui doit être remis par la Société aux autorités fiscales. Les UAD octroyées en 2019 ont une valeur moyenne pondérée de 13,61 \$ par UAD (13,18 \$ par UAD en 2018).

- (ii) Dans le cadre des primes à court terme de 2017, 68 162 UAR ont été octroyés à la direction en 2018 (70 320 UAR après le réinvestissement des dividendes), correspondant à une valeur de 1,0 million de dollar. Ces UAR ont été acquises le 31 décembre 2019 et un total de 32 492 actions ordinaires ont été émises en janvier 2020 (après déduction d'impôt payable sur le bénéfice acquis par l'employé, qui doit être remis par la Société aux autorités fiscales).

Le 31 décembre 2019, 150 000 UAR ont été attribuées à un dirigeant (pour une valeur de 12,70 \$ par UAR) et seront acquises et payables en tranches égales sur une période de trois ans (1/3 par année), en actions ordinaires, en trésorerie, ou en une combinaison d'actions ordinaires et de trésorerie, à la seule discrétion de la Société. Aussi, 75 000 UAR additionnelles ont été octroyées (pour une valeur de 12,70 \$ par UAR) et seront acquises advenant l'achat par le dirigeant d'un total de 75 000 actions ordinaires de la Société d'ici le 31 décembre 2020. Les actions ordinaires ont été acquises en janvier 2020, ce qui a déclenché l'acquisition des UAR et un total de 34 852 actions ordinaires a été émis au dirigeant (après déduction de l'impôt payable sur le bénéfice acquis par l'employé, qui doit être remis par la Société aux autorités fiscales).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

23. Rémunération fondée sur des actions (suite)

Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions (suite)

- (ii) Les UAR résiduelles sont acquises et sont payables en actions ordinaires, en trésorerie, ou en une combinaison d'actions ordinaires et de trésorerie, à la seule discrétion de la Société, trois ans suivant la date d'attribution, et la moitié d'entre elles dépendent de l'atteinte de certaines mesures de rendement. La valeur moyenne pondérée des UAR octroyées en 2019 est de 13,61 \$ par UAD (12,97 \$ par UAR en 2018).

La valeur du paiement est déterminée en multipliant le nombre d'UAR dont les droits devraient être acquis à la date du paiement par le prix de clôture des actions de la Société la veille de la date d'attribution. La juste valeur est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits et est ajustée en fonction des modalités applicables pour les composantes liées au rendement, le cas échéant. À la date de règlement, une action ordinaire sera émise pour chaque UAR, après déduction de tout impôt payable sur le bénéfice acquis par l'employé, qui doit être remis par la Société aux autorités fiscales.

- (iii) En octobre 2018, suivant l'approbation du régime d'UAR amendé, 428 090 UAR en circulation ont été transférées des unités réglées en trésorerie aux unités réglées en actions ordinaires puisque la Société a maintenant l'intention de régler ces UAR en actions ordinaires plutôt qu'en trésorerie. La Société a reclassé la juste valeur à la date du transfert des *provisions et autres passifs au surplus d'apport*.

La charge totale de rémunération fondée sur des actions liée aux régimes d'UAD et d'UAR en 2019 s'élevait à 5,4 millions de dollars (2,7 millions de dollars en 2018).

Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions – Juste valeur

Le tableau suivant résume la valeur comptable des UAD et des UAR (comptant) en circulation et la juste valeur des UAD et des UAR acquises (comptant) aux 31 décembre 2019 et 2018 :

	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Valeur comptable	Valeur intrinsèque des unités dont les droits sont acquis	Valeur comptable	Valeur intrinsèque des unités dont les droits sont acquis
	\$	\$	\$	\$
Tranche courante	-	-	3 494	2 800
Tranche non courante	-	-	-	-
	-	-	3 494	2 800

La valeur comptable des UAD et des UAR (comptant) a été portée aux bilans consolidés dans les *Provisions et autres passifs* (note 19).

Sur la base du cours de clôture des actions ordinaires au 31 décembre 2019 (12,62 \$) et compte tenu d'un taux d'imposition marginal de 53,3%, le montant estimé que la société devrait transférer aux autorités fiscales afin de régler les obligations fiscales des employés relativement aux UAR et aux UAD acquises devant être réglées en actions ordinaires s'élève à 2,3 millions de dollars (0,4 million de dollars au 31 décembre 2018) et à 10,2 millions de dollars en se basant sur l'ensemble des UAR et des UAD en circulation (5,4 millions de dollars au 31 décembre 2018).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

24. Impôts sur le résultat

(a) Charge d'impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comptabilisés aux états consolidés de la perte pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018 se présentent comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Impôts sur le résultat exigibles		
Charges pour l'exercice en cours	797	797
Ajustements à l'égard d'années antérieures	-	25
Charge d'impôts sur le résultat exigibles	<u>797</u>	<u>822</u>
Impôts sur le résultat différés (note 24(b)) :		
Origine et résorption des écarts temporaires	(45 186)	(36 471)
Incidence des changements des taux d'imposition	98	253
Variation des écarts temporaires déductibles non comptabilisés	3 891	25
Ajustements à l'égard d'années antérieures	-	223
Recouvrement d'impôts sur le résultat différés	<u>(41 197)</u>	<u>(35 970)</u>
Recouvrement d'impôts sur le résultat	<u>(40 400)</u>	<u>(35 148)</u>

La provision pour impôts sur le résultat présentée dans les états consolidés de la perte diffère du montant calculé en utilisant le taux d'imposition statutaire applicable aux résultats des entités consolidées, en raison des éléments suivants :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Perte avant les impôts sur le résultat	(274 595)	(140 735)
Provision pour impôts sur le résultat calculée en utilisant les taux d'imposition statutaires combinés fédéral canadien et provincial	(73 042)	(37 576)
Augmentation (diminution) des impôts sur le résultat découlant de :		
Dépenses non déductibles, montant net	738	719
Portion non déductible des pertes en capital, montant net	4 877	856
Perte (gain) de change non déductible (non imposable)	(357)	787
Changement des taux d'imposition des impôts sur le résultat différés	98	253
Écarts avec les taux d'imposition statutaires à l'étranger	19 758	(1 043)
Retenues à la source à l'étranger	584	583
Quote-part de la perte en capitaux propres d'entreprises associées	2 954	-
Avantages fiscaux non comptabilisés	3 891	25
Autres, montant net	99	248
Total du recouvrement d'impôts sur le résultat	<u>(40 400)</u>	<u>(35 148)</u>

Le taux d'imposition statutaire combiné fédéral canadien et provincial de 2019 est de 26,6% (26,7% en 2018). Le taux d'imposition effectif de 2019 reflète une charge fiscale de 0,1 million de dollars liée à la réduction du taux d'imposition au Québec de 11,6 % à 11,5 % en 2020. Le taux d'imposition effectif de 2018 reflète une charge fiscale de 0,3 million de dollars liée à la réduction du taux d'imposition au Québec de 11,7 % à 11,5 % en 2020.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

24. Impôts sur le résultat (suite)

(b) Impôts sur le résultat différés

Les composantes donnant lieu à des actifs et des passifs d'impôts sur le résultat différés sont présentées ci-dessous :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Actifs d'impôts différés :		
Droits relatifs aux ententes de flux	28 826	7 133
Unités d'actions différées et unités d'actions avec restrictions	2 865	2 032
Frais d'émission d'actions et de titres de créance	(113)	989
Autre actifs	149	120
Pertes autres qu'en capital	170	-
	<u>31 897</u>	<u>10 274</u>
Passifs d'impôts différés :		
Droits à redevances et actifs d'exploration et d'évaluation	(77 641)	(88 787)
Débetures convertibles	(3 632)	(4 866)
Placements	1 911	(3 898)
	<u>(79 362)</u>	<u>(97 551)</u>
Passif d'impôts différés, net	<u>(47 465)</u>	<u>(87 277)</u>

Les actifs et les passifs d'impôts différés ont été compensés au bilan puisqu'ils se rapportent aux impôts sur le résultat perçus par la même autorité fiscale et que la Société a le droit juridique et l'intention de les compenser.

Les variations des actifs d'impôts différés et des passifs d'impôts différés en 2019 se résument comme suit :

	31 déc. 2018	État consolidé de la perte	Capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Ajustements liés à la conversion des monnaies	31 déc. 2019
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôts différés :						
Droits relatifs aux ententes de flux	7 133	21 693	-	-	-	28 826
Frais d'émission d'actions et de titres de créance	989	(1 036)	(66)	-	-	(113)
Unités d'actions différées et avec restrictions	2 032	726	107	-	-	2 865
Pertes autres qu'en capital	-	170	-	-	-	170
Autres actifs	120	29	-	-	-	149
Passifs d'impôts différés :						
Droits à redevances et actifs d'exploration et d'évaluation	(88 787)	11 769	-	(949)	326	(77 641)
Placements	(3 898)	6 612	-	(803)	-	1 911
Débetures convertibles	(4 866)	1 234	-	-	-	(3 632)
	<u>(87 277)</u>	<u>41 197</u>	<u>41</u>	<u>(1 752)</u>	<u>326</u>	<u>(47 465)</u>

Les variations des actifs d'impôts différés et des passifs d'impôts différés en 2018 se résument comme suit :

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

24. Impôts sur le résultat (suite)

(b) Impôts sur le résultat différés (suite)

	31 déc. 2017	État consolidé de la perte	Capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Ajustements liés à la conversion des monnaies	31 déc. 2018
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôts différés :						
Droits relatifs aux ententes de flux	7 793	(660)	-	-	-	7 133
Frais d'émission d'actions et de titres de créance	2 286	(1 297)	-	-	-	989
Unités d'actions différées et avec restrictions	2 032	(140)	140	-	-	2 032
Pertes autres qu'en capital	1 015	(1 015)	-	-	-	-
Autres actifs	223	(103)	-	-	-	120
Passifs d'impôts différés :						
Droits de redevances et actifs d'exploration et d'évaluation	(123 772)	37 574	-	(2 038)	(551)	(88 787)
Placements	(10 054)	192	-	5 964	-	(3 898)
Débitures convertibles	(6 047)	1 181	-	-	-	(4 866)
Autres passifs	(238)	238	-	-	-	-
	(126 762)	35 970	140	3 926	(551)	(87 277)

(c) Passifs d'impôts différés non comptabilisés

Le montant global des écarts temporaires imposables associés aux placements dans des filiales, pour lesquels des passifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés au 31 décembre 2019, s'élève à 39,1 millions de dollars (76,8 millions de dollars au 31 décembre 2018). Aucun passif d'impôts différés n'est comptabilisé pour les écarts temporaires associés aux placements dans des filiales puisque la Société contrôle le moment du renversement et qu'il est improbable qu'ils soient renversés dans un avenir prévisible.

25. Information complémentaire aux états consolidés de la perte

	2019	2018
	\$	\$
<u>Produits</u>		
Redevances	97 146	92 110
Ententes de flux	42 976	35 457
Ententes d'écoulement	252 477	362 905
	392 599	490 472
<u>Coût des ventes</u>		
Redevances	272	245
Ententes de flux	13 437	13 181
Ententes d'écoulement	249 172	357 879
	262 881	371 305

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

25. Information complémentaire aux états consolidés de la perte (suite)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
<u>Charges d'exploitation par nature</u>		
Dépréciation d'actifs	243 576	166 316
Amortissement et épuisement	48 270	52 786
Charges liées aux avantages du personnel	20 701	14 015
Honoraires professionnels	3 453	3 827
Frais de déplacement	1 108	1 363
Frais de communications et de promotion	1 006	1 166
Loyers et frais de bureau	828	1 704
Frais de société ouverte	822	639
Gain à la cession d'ententes de flux et d'ententes d'écoulement	(7 636)	(9 094)
Coûts récupérés d'entreprises associées	(595)	(677)
Autres charges	1 411	653
	<u>312 944</u>	<u>232 698</u>
<u>Charges liées aux avantages du personnel</u>		
Salaires et avantages	15 122	12 705
Rémunération fondée sur des actions	8 328	5 791
Coûts récupérés des entreprises associées	(2 749)	(4 481)
	<u>20 701</u>	<u>14 015</u>
<u>Autres gains nets, (pertes nettes)</u>		
Variation de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(1 089)	(7 837)
Gain net (perte nette) suite à la dilution de placements dans des entreprises associées	(3 687)	1 545
Gain net à l'acquisition de placements ⁽ⁱ⁾	1 006	1 934
Gain net (perte nette) à la cession de placements ⁽ⁱⁱ⁾	(27 391)	6 956
Dépréciation des placements dans une entreprise associée (note 12)	(12 500)	-
Dépréciation d'autres actifs	(4 724)	-
	<u>(48 385)</u>	<u>2 598</u>

(i) Représente les variations de la juste valeur des placements sous-jacents entre les dates de souscriptions et les dates de clôture respectives.

(ii) En 2019, la perte nette à la cession de placements inclut les pertes nettes réalisées à la cession réputée des actions d'entreprises associées (note 12). En 2018, le gain net à la cession de placements inclut le gain réalisé à la cession réputée des actions de Dalradian (note 13).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

26. Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres ou non de la direction) et les membres de la haute direction. La rémunération versée ou payable aux principaux dirigeants pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	6 182	4 416
Rémunération fondée sur des actions	5 151	3 086
Coûts récupérés d'entreprises associées	(600)	(490)
	<u>10 733</u>	<u>7 012</u>

Les principaux dirigeants sont assujettis à des contrats de travail qui prévoient des paiements basés sur les standards du marché advenant un licenciement sans cause ou un changement de contrôle, qui représentent une à deux fois le salaire de base et les primes. Ces contrats de travail comprennent également certaines clauses d'acquisition de droits sur les unités d'actions différées, les unités d'actions avec restrictions et les options d'achat d'actions.

27. Perte nette par action

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Perte nette	(234 195)	(105 587)
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	151 266	156 617
Effet dilutif des options d'achat d'actions	-	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	<u>151 266</u>	<u>156 617</u>
Perte nette par action		
De base et diluée	(1,55)	(0,67)

En raison de la perte nette pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives sont considérées comme ayant un effet antidilutif, de telle sorte que la perte nette diluée par action est équivalente à la perte nette de base par action.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

28. Information complémentaire sur les états consolidés des flux de trésorerie

	2019	2018
	\$	\$
Intérêts encaissés évalués selon la méthode du taux effectif	2 583	3 944
Intérêts payés sur la dette à long terme	15 680	21 126
Dividendes encaissés	150	328
Impôts sur le résultat payés	797	822
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des sommes à recevoir	4 929	(8 613)
Augmentation (diminution) des autres actifs courants	(1 449)	9 828
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(8 260)	(3 834)
	(4 780)	(2 619)
Crédits d'impôts relatifs aux actifs d'exploration et d'évaluation à recevoir		
Au début de l'exercice	281	4 091
À la fin de l'exercice ⁽ⁱ⁾	936	281

(i) Solde au 31 décembre 2019 suivant l'acquisition de Barkerville (note 7).

29. Risques financiers

Les activités de la Société font en sorte que la Société est exposée à différents risques financiers : les risques de marché (incluant le risque de taux d'intérêt, le risque de change et autre risque lié aux prix), le risque de crédit et le risque de liquidités. Le programme global de gestion du risque de la Société est axé sur le caractère imprévisible des marchés financiers et cherche à minimiser les possibilités d'effets négatifs sur le rendement de la Société.

La gestion du risque est effectuée conformément à des politiques approuvées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration fournit des directives générales en matière de gestion du risque, ainsi que des politiques couvrant certains secteurs spécifiques comme le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et d'instruments financiers non dérivés, et le placement des surplus de liquidités.

(a) Risques de marché

(i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque de taux d'intérêt sur les actifs financiers de la Société provient principalement de la trésorerie, qui porte intérêt à des taux variables. Toutefois, étant donné que ces placements viennent à échéance dans un court laps de temps, l'impact ne serait vraisemblablement pas significatif. Les placements à court terme et les autres actifs financiers ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt, car dans la plupart des cas, ils ne portent pas intérêt ou portent intérêt à des taux fixes, à l'exception des instruments financiers dérivés (bons de souscription). Les placements à court terme à taux d'intérêt variables sont négligeables et, par conséquent, une augmentation (diminution) de 0,5 % des taux d'intérêt aurait eu un impact négligeable sur le bénéfice net en 2019 et 2018.

Les passifs financiers ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt, car ils ne portent pas intérêt, ou portent intérêt à taux fixe, à l'exception de la facilité de crédit renouvelable qui porte intérêt à un taux variable. Une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 0,5 % occasionnerait une variation non significative de la perte nette en 2019 et en 2018. La Société n'utilise pas de dérivés pour atténuer son exposition au risque de taux d'intérêt.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

29. Risques financiers (suite)

(a) Risques de marché (suite)

(ii) Risque de change

La Société est exposée au risque de change découlant de la volatilité des devises, principalement au dollar US. La Société détient de la trésorerie en dollars US et peut prélever des montants sur sa facilité de crédit en dollars US et peut donc subir des gains et des pertes de change.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les soldes en dollars US détenus par des entités dont la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien étaient les suivants :

	31 décembre	
	2019	2018
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 267	38 677
Montants à recevoir	-	1 011
Autres actifs	567	641
Comptes créditeurs et charges à payer	(86)	(22)
Facilité de crédit renouvelable	(15 000)	-
Exposition nette en dollars US	<u>31 748</u>	<u>40 307</u>
Équivalent en dollars canadiens	<u>41 234</u>	<u>54 987</u>

En se basant sur les soldes au 31 décembre 2019, une variation de 5 % des taux de change à cette date (toutes les autres variables demeurant constantes) aurait eu une incidence approximative sur le résultat net de 1,3 millions de dollars en 2019 (2,1 millions de dollars en 2018).

(iii) Autre risque lié aux prix

La Société est exposée à un risque de variation du cours des actions en raison de ses placements à long terme dans d'autres sociétés minières d'exploration et de développement. Les placements à long terme subissent l'effet de divers facteurs sous-jacents, incluant le prix des matières premières. En se basant sur les placements à long terme détenus par la Société au 31 décembre 2019, une augmentation (diminution) de 10 % du cours des actions de ces placements aurait diminué (augmenté) la perte nette de 0,4 million de dollars et aurait diminué (augmenté) les autres éléments du résultat global de 5,7 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019. En se basant sur les placements à long terme détenus par la Société au 31 décembre 2018, une augmentation (diminution) de 10 % du cours des actions de ces placements aurait diminué (augmenté) la perte nette de 0,5 million de dollars et aurait diminué (augmenté) les autres éléments du résultat global de 9,0 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Société au risque de crédit sont la trésorerie, les placements à court terme, les montants à recevoir, les effets à recevoir, les autres facilités de financement à recevoir et les dépôts de restauration. La Société réduit son risque de crédit en investissant la trésorerie dans des comptes d'épargne à rendement élevé auprès d'institutions financières canadiennes et américaines reconnues, et ses dépôts pour restauration dans des certificats de placements garantis émis par des banques à charte canadiennes. Dans le cas des montants à recevoir, des effets à recevoir et des autres facilités de financement, la Société effectue une analyse de crédit, ou encore s'assure qu'elle dispose de garanties suffisantes en cas de non-paiement par la tierce partie pour couvrir la valeur comptable nette des effets à recevoir. Dans certains cas, les prêts à recevoir peuvent être appliqués à des dépôts de flux dus à la Société ou convertis en redevance si la tierce partie n'est pas en mesure de rembourser son prêt. L'exposition maximum au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable associée à chaque catégorie d'actifs financiers.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

29. Risques financiers (suite)

(c) Risque de liquidités

Le risque de liquidités est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidités en surveillant continuellement les flux de trésorerie actuels et projetés, en prenant en compte les besoins liés à ses engagements financiers, ses propriétés minières et ses actifs d'exploration et d'évaluation, et en faisant concorder les profils d'échéance des actifs financiers et des passifs financiers. Le conseil d'administration révisé et approuve toutes les transactions matérielles hors du cours normal des activités, y compris les offres de fusion, d'acquisition ou d'autres investissements ou désinvestissements majeurs. La Société gère aussi le risque de liquidités à travers la gestion de sa structure de capital et de ses leviers financiers tels que décrits à la note 22. Au 31 décembre 2019, la trésorerie était investie dans des comptes d'épargne à rendement élevé, détenus dans des institutions financières canadiennes et américaines reconnues.

Au 31 décembre 2019, tous les passifs financiers devant être réglés en trésorerie ou par le transfert d'autres actifs financiers venaient à échéance dans un délai de 90 jours ou moins, à l'exception des débetures convertibles, de la facilité de crédit renouvelable et des obligations locatives, lesquelles sont décrites ci-dessous.

	Montant payable à l'échéance	Échéance	Au 31 décembre 2019					
			2020	2021	2022	Déboursés annuels estimatifs		
			2023	2024	2025-2029			
	\$		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Débeture convertible (2016)	50 000	12 février 2021	2 005	50 236	-	-	-	-
Débetures convertibles (2018)	300 000	31 décembre 2022	12 000	12 000	312 000	-	-	-
Obligations locatives	10 126	31 décembre 2029	1 256	1 256	1 256	1 261	1 284	6 422
Facilité de crédit renouvelable ⁽ⁱ⁾	19 482	14 novembre 2023	2 630	2 630	2 630	21 773	-	-
	<u>379 608</u>		<u>17 891</u>	<u>66 122</u>	<u>315 886</u>	<u>23 034</u>	<u>1 284</u>	<u>6 422</u>

(i) L'intérêt payable est basé sur les taux d'intérêt réels en date du 31 décembre 2019.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

30. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit présente des informations sur les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les bilans consolidés et classés par niveau selon l'importance des données utilisées pour faire leur évaluation.

- Niveau 1 – Prix cotés, non rajustés, sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c'est-à-dire des prix) ou indirectement (c'est-à-dire des dérivés des prix); et
- Niveau 3 – Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c'est-à-dire des données non observables).

	31 décembre 2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<u>Évaluations récurrentes</u>				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net⁽ⁱ⁾				
Bons de souscription d'actions ordinaires				
Sociétés minières d'exploration et de développement cotées en bourse				
Métaux précieux	-	-	1 067	1 067
Autres minéraux	-	-	633	633
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global⁽ⁱ⁾				
Actions ordinaires				
Sociétés minières d'exploration et de développement cotées en bourse				
Métaux précieux	48 295	-	-	48 295
Autres minéraux	9 114	-	-	9 114
	57 409	-	1 700	59 109
31 décembre 2018				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<u>Évaluations récurrentes</u>				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net⁽ⁱ⁾				
Bons de souscription d'actions ordinaires				
Sociétés minières d'exploration et de développement cotées en bourse				
Métaux précieux	-	-	3 322	3 322
Autres minéraux	-	-	26	26
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global⁽ⁱ⁾				
Actions ordinaires				
Sociétés minières privées d'exploration et de développement - métaux précieux				
	-	-	56 252	56 252
Sociétés minières d'exploration et de développement cotées en bourse				
Métaux précieux	35 544	-	-	35 544
Autres minéraux	12 259	-	-	12 259
	47 803	-	59 600	107 403

- (i) D'après son analyse de la nature et des caractéristiques des titres de capitaux propres et des risques associés, la Société a déterminé qu'il était pertinent de les présenter par secteur d'activité et par type de placement.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

30. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3.

Instruments financiers de niveau 1

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cours cotés sur des marchés boursiers reconnus aux dates de bilan. Le cours coté du marché utilisé pour les actifs financiers détenus par la Société est le dernier prix de transaction. Les instruments considérés de niveau 1 se composent principalement d'actions ordinaires qui se négocient sur des marchés boursiers reconnus comme la TSX ou la Bourse de croissance TSX.

Instruments financiers de niveau 2

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Ces techniques d'évaluation maximisent l'utilisation de données de marché observables lorsqu'elles sont disponibles et se fient le moins possible aux estimations spécifiques de la Société. Si toutes les données importantes requises pour évaluer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est considéré de niveau 2. Les instruments considérés de niveau 2 se composent des effets à recevoir et du passif lié aux droits de conversion en actions. Si une ou plusieurs des données importantes ne sont pas basées sur des données de marché observables, alors l'instrument est considéré de niveau 3.

Instruments financiers de niveau 3

Les instruments financiers classés au niveau 3 comprennent les placements dans des sociétés privées et des bons de souscription détenus par la Société qui ne sont pas négociés sur des marchés boursiers reconnus. À chaque date de bilan, la juste valeur des placements dans des sociétés privées est évaluée en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. Les principaux paramètres d'évaluation utilisés dans les modèles des flux de trésorerie étant des données non observables significatives, ces placements sont considérés de niveau 3. La juste valeur des placements sous forme de bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables. Par conséquent, les placements sous forme de bons de souscription sont considérés de niveau 3.

Le tableau suivant présente les variations des placements de niveau 3 (bons de souscription et placements dans des sociétés privées) pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018 :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	59 600	8 092
Acquisitions	2 885	3 093
Acquisition réputée (note 13)	-	46 625
Cession (note 21)	(58 641)	-
Bons de souscription levés	(1 055)	-
Variation de la juste valeur - bons de souscription levés ⁽ⁱ⁾	(250)	-
Variation de la juste valeur - bons de souscription expirés ⁽ⁱ⁾	(165)	(1 180)
Variation de la juste valeur – placements détenus à la fin de la période ⁽ⁱ⁾	(674)	2 970
Solde au 31 décembre	<u>1 700</u>	<u>59 600</u>

(i) Comptabilisés aux états consolidés de la perte dans les autres pertes nettes pour les bons de souscription et aux états consolidés du résultat global dans les *variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat global* pour les placements dans des sociétés privées.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

30. Juste valeur des instruments financiers (suite)

La juste valeur des instruments financiers de niveau 3 dépend de la nature des instruments financiers.

La juste valeur des bons de souscription d'actions ordinaires de sociétés d'exploration et de développement minier cotées en bourse, classés de niveau 3, est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des prix de Black-Scholes. La principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue. Une augmentation (diminution) de 10 % de la volatilité prévue dans les modèles provoquerait une augmentation/diminution de 0,3 million de dollars de la juste valeur des bons de souscription au 31 décembre 2019 et de 0,4 million de dollars au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2018, la juste valeur des actions ordinaires de sociétés minières d'exploration et de développement privées a été déterminée à l'aide des flux de trésorerie actualisés. Les principales données non observables utilisées dans les modèles ont été le prix prévu des métaux et le taux d'actualisation. Une augmentation (diminution) de 10 % du prix de l'or à long terme (le prix de base utilisé dans le modèle des flux de trésorerie actualisés est de 1 300 \$ US l'once) aurait provoqué une augmentation (diminution) de 6,7 millions de dollars de la juste valeur des placements dans des sociétés privées en 2018, tandis qu'une augmentation (diminution) de 100 points de base du taux d'actualisation (le taux d'actualisation de base utilisé dans le modèle des flux de trésorerie actualisés est de 5,1 %) aurait provoqué une augmentation (diminution) de 6,7 millions de dollars de la juste valeur du placement. Il n'y avait aucun placement significatif dans des sociétés privées au 31 décembre 2019.

Contrats de change

En 2019, la Société a conclu des contrats de change (colliers réguliers) pour vendre des dollars américains et acheter des dollars canadiens pour un montant nominal total de 12,0 millions de dollars US. Les contrats ont été établis afin de protéger les revenus en dollars canadiens (provenant de la vente des onces d'or reçues en vertu de redevances libellées en dollars américains) contre une hausse du dollar canadien. La juste valeur des contrats est enregistrée à chaque période de présentation de l'information aux bilans consolidés. Au 31 décembre 2019, il n'y avait aucun contrat de change en vigueur.

Instruments financiers non évalués à la juste valeur au bilan

La trésorerie, les placements à court terme, les créances clients, les sommes à recevoir d'entreprises associées et autres comptes débiteurs, les effets à recevoir, les autres facilités de financement à recevoir, les comptes créditeurs et charges à payer et la dette à long terme sont des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur aux bilans consolidés. La juste valeur de la trésorerie, des placements à court terme, des créances clients, des sommes à recevoir d'entreprises associées et autres comptes débiteurs, et des comptes créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable de par leur nature à court terme. La juste valeur des effets à recevoir à long terme et des autres facilités de financement à recevoir se rapproche de leur valeur comptable puisqu'il n'y a eu aucun changement important dans les paramètres économiques et relatifs aux risques depuis l'émission/l'acquisition ou la prise en charge de ces instruments financiers.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme, classée comme instruments de niveau 1 et 2, au 31 décembre 2019 :

	31 décembre 2019	
	Juste valeur	Valeur comptable
	\$	\$
Dette à long terme – Niveau 1	303 240	280 807
Dette à long terme – Niveau 2	68 585	68 235
Solde au 31 décembre	371 825	349 042

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

31. Information sectorielle

À la suite de l'acquisition de Barkerville en novembre 2019, le principal décideur opérationnel organise et gère les activités en deux secteurs d'exploitation : i) l'acquisition et la gestion de redevances sur métaux précieux et d'autres redevances, ententes de flux et intérêts similaires et ii) l'exploration, l'évaluation et le développement de projets miniers. Tous les actifs et produits de la Société sont attribuables au secteur d'exploitation relatif aux redevances sur métaux précieux et aux autres redevances, ententes de flux et intérêts similaires, à l'exception des droits miniers, des immobilisations corporelles et des actifs d'exploration et d'évaluation qui sont attribuables au segment relatif à l'exploration, à l'évaluation et au développement de projets miniers. Avant l'acquisition de Barkerville, la Société avait un seul secteur d'exploitation qui consistait en l'acquisition et la gestion de redevances sur métaux précieux et d'autres redevances, ententes de flux et intérêts similaires. Les chiffres comparatifs ont été révisés pour se conformer aux segments actuels.

Redevances, ententes de flux et autres intérêts – Produits géographiques

Tous les produits de la Société sont attribuables au secteur d'exploitation relatif aux redevances de métaux précieux et aux autres redevances, ententes de flux et intérêts similaires. Les produits géographiques tirés de la vente de métaux et de diamants reçus ou acquis en vertu de redevances en nature, d'ententes de flux et autres intérêts sont déterminés selon l'emplacement des mines auxquelles se rapportent la redevance, le flux ou l'autre intérêt. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, les produits tirés de redevances, des ententes de flux et des autres intérêts proviennent principalement des juridictions suivantes :

	<u>Amérique du Nord⁽ⁱ⁾</u>	<u>Amérique du Sud</u>	<u>Australie</u>	<u>Afrique</u>	<u>Europe</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2019						
Redevances	93 092	330	59	3 665	-	97 146
Ententes de flux	21 588	11 849	2 005	-	7 535	42 976
Ententes d'écoulement	252 476	-	-	-	-	252 477
	<u>367 156</u>	<u>12 179</u>	<u>2 064</u>	<u>3 665</u>	<u>7 535</u>	<u>392 599</u>
2018						
Redevances	87 141	538	31	4 400	-	92 110
Ententes de flux	16 761	9 696	1 332	-	7 668	35 457
Ententes d'écoulement	339 074	943	22 888	-	-	362 905
	<u>442 976</u>	<u>11 177</u>	<u>24 251</u>	<u>4 400</u>	<u>7 668</u>	<u>490 472</u>

(i) Le Canada et les États-Unis ont généré 89 % des produits en Amérique du Nord en 2019 (94 % en 2018).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, un droit à redevance a généré des produits de 61,1 millions de dollars (58,5 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018), ce qui représente 44 % des produits (46 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018) (en excluant les produits générés dans le cadre des ententes d'écoulement).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, les produits tirés des métaux précieux et des diamants représentaient 94 % et 5 %, respectivement des produits (84 % et 13 % en excluant les produits générés dans le cadre d'ententes d'écoulement, respectivement). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, les produits tirés des métaux précieux et des diamants représentaient 96 % et 3 % des produits, respectivement (85 % et 11 % en excluant les ententes d'écoulement, respectivement).

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

31. Information sectorielle (suite)

Redevances, ententes de flux et autres intérêts – Actifs nets géographiques

Le tableau suivant résume les redevances par pays, aux 31 décembre 2019 et 2018, en fonction de l'emplacement de la propriété à laquelle les redevances, ententes de flux et les autres intérêts se rapportent :

	<u>Amérique du Nord⁽ⁱ⁾</u>	<u>Amérique du Sud</u>	<u>Australie</u>	<u>Afrique</u>	<u>Asie</u>	<u>Europe</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 décembre 2019							
Redevances	560 246	31 657	9 961	10 488	-	15 215	627 567
Ententes de flux	194 344	198 021	2 435	-	28 963	59 401	483 164
Ententes d'écoulement	6 689	-	8 282	-	4 810	-	19 781
	<u>761 279</u>	<u>229 678</u>	<u>20 678</u>	<u>10 488</u>	<u>33 773</u>	<u>74 616</u>	<u>1 130 512</u>
31 décembre 2018							
Redevances	643 193	27 133	10 002	12 180	-	15 215	707 723
Ententes de flux	269 257	181 681	3 524	-	85 544	66 404	606 410
Ententes d'écoulement	58 145	-	8 904	-	33 486	-	100 535
	<u>970 595</u>	<u>208 814</u>	<u>22 430</u>	<u>12 180</u>	<u>119 030</u>	<u>81 619</u>	<u>1 414 668</u>

(i) En Amérique du Nord, 96 % des intérêts nets étaient situés au Canada et aux États-Unis en date du 31 décembre 2019 (97 % en date du 31 décembre 2018).

Exploration, évaluation et développement de projets miniers

Les actifs et les charges liés à l'exploration, à l'évaluation et au développement de projets miniers sont presque exclusivement situés au Canada et se détaillent comme suit pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018 :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
<u>Actifs nets</u> (au 31 décembre)		
Droits miniers et immobilisations corporelles	333 778	-
Actifs d'exploration et d'évaluation	42 949	95 002
	<u>376 727</u>	<u>95 002</u>
<u>Charges</u> (pour les exercices terminés le 31 décembre)		
Exploration et évaluation	191	183
Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation	49 985	-
	<u>50 176</u>	<u>183</u>

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

32. Transactions entre parties liées

Durant les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, les montants suivants ont été facturés par Osisko à des entreprises associées pour récupérer les coûts associés à des services professionnels et à la location de bureaux ; ces montants sont comptabilisés en réduction des charges générales et administratives et des frais de développement des affaires aux états consolidés de la perte :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Montants facturés à des entreprises associées en réduction des :		
Charges générales et administratives	973	1 409
Frais de développement des affaires	2 371	3 749
Total des montants facturés à des entreprises associées	<u>3 344</u>	<u>5 158</u>

Un montant de 0,5 million de dollars (incluant les taxes de vente) est à recevoir des entreprises associées et était inclus dans les sommes à recevoir au 31 décembre 2019 (3,2 millions de dollars au 31 décembre 2018).

Au 31 décembre 2019, un montant total de 8,8 millions de dollars était à recevoir d'une entreprise associée de la Société (note 14) concernant un financement par prêt-relais (taux d'intérêt de 8,25 %) et une facilité de fonds de roulement (taux d'intérêt de 12,5 %) venant à échéance le 30 juin 2021. Les sommes à recevoir sont incluses dans les autres investissements aux bilans consolidés.

En 2019, des revenus d'intérêt de 0,9 million de dollars (0,5 million de dollars en 2018) ont été comptabilisés relativement aux effets à recevoir des entreprises associées. Au 31 décembre 2019, des intérêts à recevoir des entreprises associées de 0,9 million de dollars sont inclus dans les sommes à recevoir (1,7 million de dollars au 31 décembre 2018). En 2019, les intérêts à recevoir de 1,8 million de dollars de deux effets à recevoir émis à Falco ont été convertis en actions ordinaires de Falco.

En 2019, deux effets à recevoir de Falco s'élevant à 20,0 millions de dollars ont été appliqués en réduction du premier versement de la facilité de crédit garantie sous forme de flux argentifère (note 14).

D'autres transactions entre parties liées sont décrites aux notes 9, 12, 14, 16, 21 et 26.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

33. Engagements

Engagements de paiements pour les ententes d'écoulement et de flux

Le tableau suivant résume les principaux engagements de paiements pour l'or, l'argent et les diamants à l'égard desquels Osisko a des droits contractuels en vertu des ententes d'achat de métaux précieux et de diamants associées :

Droits	Production payable attribuable devant être achetée			Par once/carat paiement en trésorerie (\$ US)			Durée de l'entente	Date de l'entente
	Or	Argent	Diamants	Or	Argent	Diamants		
Amulsar – flux ⁽¹⁾⁽⁸⁾	4,22 %	62,5 %		400	4 \$		40 ans	novembre 2015
Amulsar – entente d'écoulement ⁽²⁾⁽⁸⁾	81,91 %			Selon la période de cotation			Jusqu'à la livraison de 2 110 425 onces Au	novembre 2015
Back Forty – flux	18,5 % ⁽³⁾	75 %		30 % du prix au comptant (600 \$ max)		4 \$	Durée de vie de la mine	mars 2015
Mantos – flux ⁽⁴⁾		100 %		8 % du prix comptant			Durée de vie de la mine	septembre 2015 modifiée en août 2019
Renard – flux ⁽⁵⁾			9,6 %			Le moindre entre 40 % du prix de vente ou 40 \$	40 ans	juillet 2014 modifiée en octobre 2018
Sasa – flux ⁽⁶⁾		100 %			5 \$		40 ans	novembre 2015
Gibraltar – flux ⁽⁷⁾		75 %			2,75 \$		Durée de vie de la mine	mars 2018

- (1) Le flux est plafonné à des livraisons de 89 034 onces d'or et de 434 093 onces d'argent. Sujet à plusieurs options de rachat ou de réduction du flux : 50 % pour 34,4 millions de dollars et 31,3 millions de dollars respectivement aux 2^e et 3^e anniversaires de la production commerciale.
- (2) Le pourcentage de l'entente d'écoulement augmentera à 84,87 % si Lydian décide de réduire le flux aurifère comme mentionné ci-dessus. L'entente d'écoulement d'Amulsar s'applique aux ventes visant les premières 2 110 425 onces d'or affiné, dont 1 853 751 onces sont attribuables à OBL (déduction faite de toutes onces livrées conformément à l'entente de flux Amulsar).
- (3) Le flux d'or sera réduit à 9,25 % après la livraison de 105 000 onces d'or.
- (4) Le pourcentage de flux sera payable sur 100 % de l'argent, jusqu'à ce que 19 300 000 onces aient été livrées, après quoi le pourcentage de flux sera de 40 %.
- (5) La durée de l'entente de flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans. L'entente de flux Renard a été modifiée en octobre 2018 (note 14).
- (6) La durée de l'entente de flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans. Indexation de 3 % ou correspondant à l'indice des prix à la consommation (IPC) appliquée au prix par once après 2016.
- (7) En vertu de l'entente de flux argentifère, Osisko effectuera des paiements continus de 2,75 \$ US par once d'argent livrée. Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco, ce qui représente 75 % de la production de la mine Gibraltar, jusqu'à ce que 5,9 millions d'onces d'argent lui aient été livrées, et 35 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco par la suite.
- (8) Au 31 décembre 2019, Lydian, le propriétaire du projet Amulsar, a obtenu une protection en vertu de la LACC.

Redevances Aurifères Osisko Itée

Notes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018

(les montants dans les tableaux sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)

33. Engagements (suite)

Investissements dans des conventions de redevances et des ententes de flux

Au 31 décembre 2019, la Société avait des engagements significatifs liés à l'acquisition de droits à redevances et de flux, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Société	Projet (actif)	Versements	Événements déclencheurs
Aquila Resources Inc.	Projet Back Forty (flux aurifère)	10,0 millions \$ US 30,0 millions \$ US	Décision positive quant à la construction. Premier prélèvement d'une facilité de crédit de financement.
Ressources Falco Itée	Projet Home 5 (flux argentifère)	20,0 millions \$ 35,0 millions \$ 60,0 millions \$ 40,0 millions \$ (optionnel)	Réception, d'une tierce partie, de toutes les approbations importantes nécessaires, des autorisations, des droits de passage et des droits de surface de la propriété. Réception de tous les permis importants requis pour la construction, décision positive quant à la construction et levée d'un minimum de 100,0 millions de dollars dans un financement ne générant pas de dette. Lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées sera démontrée. Payable au moment du quatrième versement, à la seule discrétion d'Osisko, pour augmenter le flux argentifère à 100 % de l'argent payable (à partir de 90 %).

34. Événement postérieur

Dividende

Le 19 février 2020, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 15 avril 2020 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 31 mars 2020.

(La présente page est laissée en blanc intentionnellement.)



Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

Ce rapport de gestion et d'analyse de la situation financière et des opérations consolidées de Redevances Aurifères Osisko Itée (« Osisko » ou la « Société ») et de ses filiales pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société et les notes afférentes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019. Les états financiers consolidés audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standards » ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers consolidés ainsi que des autres renseignements financiers de la Société contenus dans ce rapport de gestion. Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant aux rapports financiers. Pour aider celle-ci, le conseil a nommé un comité d'audit formé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre les membres de la direction et les auditeurs afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers consolidés au conseil d'administration pour que celui-ci les examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans ce rapport de gestion sont en date du 19 février 2020, la date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, suivant la recommandation du comité d'audit. Les valeurs monétaires figurant dans ce rapport sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie de présentation de la Société, sauf indication contraire. Les actifs et les passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen sur la période de présentation de l'information. Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la rubrique intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Table des matières

Description de l'entreprise	2
Modèle d'affaires et stratégie	2
Faits saillants – 2019	2
Faits saillants – Postérieurs au 31 décembre 2019	3
Acquisition de Barkerville et création du North Spirit Discovery Group	3
Transaction d'offre d'achat sans comptant – Mine de diamants Renard	4
Transaction - Orion	5
Portefeuille de redevances, ententes de flux et autres intérêts	6
Dépréciation d'actifs	16
Placements en actions	18
Activités en matière de développement durable	21
Activités d'exploration minière, d'évaluation et de développement	22
Dividendes trimestriels	23
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	24
Marché de l'or et des devises	24
Principales informations financières	25
Survol des résultats financiers	26
Liquidités et sources de financement en capital	29
Flux de trésorerie	29
Information trimestrielle	31
Résultats du quatrième trimestre	32
Perspectives	35
Mise à jour corporative	35
Transactions entre parties liées	38
Obligations contractuelles et engagements	38
Arrangements hors bilan	40
Données sur les actions en circulation	40
Événements postérieurs au 31 décembre 2019	40
Risques et incertitudes	41
Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière	42
Base d'établissement des états financiers consolidés	43
Estimations et jugements comptables critiques	44
Instruments financiers	44
Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS	45
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	46
Mise en garde à l'égard des investisseurs américains	47
Informations sur la Société	48

Description de l'entreprise

Redevances Aurifères Osisko ltée est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions du Québec* et se consacre à l'acquisition et à la gestion de redevances sur métaux précieux, d'autres redevances et d'ententes de flux de haute qualité et d'intérêts similaires au Canada et ailleurs dans le monde. Osisko détient un portefeuille de redevances, de flux, d'ententes d'écoulement, d'options sur des financements de redevances et de flux, et des droits exclusifs de participer à des financements futurs par redevances ou flux sur divers projets, principalement au Canada. La Société détient un portefeuille concentré en Amérique du Nord qui se compose de plus de 135 redevances, flux et ententes d'écoulement, incluant son actif principal : une redevance de 5 % du rendement net de fonderie (*net smelter return* ou « NSR ») sur la mine Canadian Malartic, située au Canada. De plus, la Société investit dans des titres de sociétés d'exploration et de développement. La Société a récemment conclu l'acquisition de Barkerville Gold Mines Ltd (« Barkerville »), détentrice du projet aurifère Cariboo en Colombie-Britannique (Canada).

Modèle d'affaires et stratégie

Osisko est une société de redevances et de flux de métaux précieux axée sur le Canada et sur la croissance visant à maximiser le rendement de ses actionnaires par la croissance de ses actifs, tant de façon organique que par des acquisitions relatives de redevances de métaux précieux de même que d'autres redevances, flux et intérêts similaires de qualité, ainsi qu'en remettant du capital à ses actionnaires par le paiement de dividendes trimestriels et de rachats d'actions. Osisko a une stratégie de croissance unique qui consiste non seulement à acquérir et à structurer des produits de redevances et de flux sur des actifs en exploitation et au stade de développement avancé, mais également à investir dans des actifs à long terme pour lesquels la Société estime être particulièrement bien placée pour créer de la valeur et générer des rendements par le développement de ces actifs. Le succès de la Société repose sur de solides capacités techniques qu'elle met au travail en créant son propre portefeuille d'opportunités de croissance organique offrant une exposition à la hausse des prix des matières premières et à l'opportunité de croissance des réserves et des ressources minérales.

Osisko se concentre principalement sur des actifs de grande qualité et de longue durée liés aux métaux précieux, situés dans des juridictions favorables et exploités par des sociétés minières établies, ces actifs offrant le meilleur profil de risque/rendement. La Société examine et investit également dans des opportunités liées à d'autres métaux et dans d'autres juridictions. Étant donné qu'un des aspects essentiels des activités de la Société implique qu'elle doit livrer concurrence à d'autres sociétés pour les occasions d'investissement, Osisko vise à maintenir un bilan solide et la capacité de déployer son capital.

Faits saillants – 2019

- 78 006 onces d'équivalent d'or (« OEO¹ ») gagnées (comparativement à 80 553 en 2018);
- Flux de trésorerie records générés par les activités d'exploitation de 91,6 millions de dollars (comparativement à 82,2 millions de dollars en 2018);
- Produits records provenant des redevances et des flux de 140,1 millions de dollars (comparativement à 127,6 millions de dollars en 2018);
- Perte nette de 234,2 millions de dollars, 1,55 \$ par action de base (comparativement à 105,6 millions de dollars, 0,67 \$ par action de base en 2018) en raison d'une dépréciation sur des redevances, des flux et des ententes d'écoulement de 193,6 millions de dollars, d'une dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation de 50,0 millions de dollars, d'une dépréciation d'un placement net dans une entreprise associée de 12,5 millions de dollars et d'autres dépréciations de 4,7 millions de dollars, pour une dépréciation totale de 260,8 millions de dollars (216,5 millions de dollars après impôt);
- Bénéfice ajusté² de 41,9 millions de dollars, 0,28 \$ par action de base (comparativement à 31,4 millions de dollars, 0,20 \$ par action de base en 2018);
- Clôture de l'acquisition de Barkerville, détenteur du projet aurifère Cariboo, et création du North Spirit Discovery Group;
- Réalisation du rachat d'actions avec Betelgeuse LLC (« Orion ») (12 835 717 actions ordinaires acquises pour un montant de 174,6 millions de dollars et par la suite annulées), réduisant la participation d'Orion en actions ordinaires émises et en circulation d'Osisko à 5,6 % au 31 décembre 2019;
- Clôture d'une facilité de flux argentifère garantie de premier rang visant jusqu'à 100 % de la future production d'argent sur la propriété Horne 5 détenue par Ressources Falco ltée (« Falco »);

¹ Les onces d'équivalent d'or sont calculées trimestriellement et comprennent les redevances, les flux et les ententes d'écoulement. L'argent provenant d'ententes de redevances et de flux a été converti en onces d'équivalent d'or en multipliant le nombre d'onces d'argent par le prix moyen de l'argent pour la période, puis divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Les diamants, les autres métaux et les redevances en trésorerie ont été convertis en onces d'équivalent d'or en divisant le produit associé par le prix moyen de l'or pour la période. Les ententes d'écoulement ont été converties en utilisant l'équivalent du règlement financier divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Pour connaître le prix moyen des métaux utilisés, veuillez consulter la rubrique *Portefeuille de redevances, flux et autres intérêts*.

² « Bénéfice ajusté » et « Bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

- Amélioration du flux argentifère sur la mine Mantos Blancos en investissant 25,0 millions de dollars US et en diminuant le montant des paiements de transfert continus par once de 25 % à 8 % du prix au comptant de l'argent à la date de livraison, en annulant l'option de rachat ou de réduction et en augmentant le flux de 30 % à 40 % de l'argent payable après la livraison de 19,3 millions d'onces d'argent affiné;
- Vente de l'entente d'écoulement d'or Brucejack à Pretium Exploration Inc. (« Pretium ») pour 41,3 millions de dollars US;
- Réalisation d'une transaction d'offre d'achat sans comptant pour Stornoway Diamond Corporation (« Stornoway ») en compagnie d'autres créanciers garantis, permettant à Osisko de maintenir son flux diamantifère de 9,6 % sur la mine Renard;
- Augmentation de la facilité de crédit de 350,0 millions de dollars à 400,0 millions de dollars et report de la date d'échéance d'un an au 14 novembre 2023;
- La mine Eagle Gold exploitée par Victoria Gold Corp., à l'égard de laquelle Osisko détient une redevance de 5 % NSR, a annoncé sa première coulée d'or en septembre;
- Acquisition en vue de l'annulation, dans le cadre de son offre de rachat dans le cours normal des activités, de 983 900 de ses actions ordinaires pour un montant de 11,8 millions de dollars (coût d'acquisition moyen de 12,02 \$ par action); et
- Déclaration de dividendes trimestriels totalisant 0,20 \$ par action ordinaire pour 2019.

Faits saillants – Postérieurs au 31 décembre 2019

- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 15 avril 2020 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 31 mars 2020.

Acquisition de Barkerville et création du North Spirit Discovery Group

Le 21 novembre 2019, la Société a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de Barkerville qui n'étaient pas encore en sa possession à la date de la transaction par voie d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux (l'« arrangement »). Barkerville est une société canadienne d'exploration et de développement qui se consacre à la mise en valeur de son vaste portefeuille de terrains situé dans le district minier historique de Cariboo en Colombie-Britannique, Canada.

Pour chaque action ordinaire de Barkerville, les actionnaires ont reçu 0,0357 action ordinaire d'Osisko. Toutes les options d'achat d'actions ordinaires en circulation de Barkerville ont été échangées contre des options d'achat d'actions ordinaires d'Osisko (les « options d'achat d'actions de remplacement de Barkerville ») selon le même ratio d'échange que pour les actions ordinaires.

En tout, 13 560 832 actions ordinaires d'Osisko ont été émises et évaluées à 160,6 millions de dollars, d'après le cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la date de la transaction. Un total de 1 005 478 options d'achat d'actions de remplacement de Barkerville ont été émises et évaluées à 1,9 million de dollars, d'après le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. La juste valeur des 10 000 000 bons de souscription d'actions ordinaires de Barkerville déjà détenus par la Société qui ont été annulés a été estimée à 0,6 million de dollars, d'après le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes. Les frais de transaction s'élevaient à 1,5 million de dollars et la trésorerie et les équivalents de trésorerie acquis s'élevaient à 8,3 millions de dollars.

Avant la date d'acquisition, Osisko détenait un placement initial de 183 625 585 actions ordinaires de Barkerville, qui était considéré comme un placement dans une entreprise associée et dont la valeur comptable nette était de 101,4 millions de dollars. Le 21 novembre 2019, soit la date de l'acquisition de Barkerville, la juste valeur du placement initial était de 77,1 millions de dollars et a été incluse dans la contrepartie dans le cadre de la transaction, ce qui s'est soldé par une perte de 24,3 millions de dollars comptabilisée à l'état consolidé de la perte à la rubrique *Autres gains nets (pertes nettes)*. Osisko détenait également une redevance de 4 % NSR sur le projet aurifère Cariboo avant l'acquisition de Barkerville, dont la valeur comptable nette était de 56,1 millions de dollars, laquelle a été transférée des redevances, flux et autres intérêts aux intérêts miniers et immobilisations corporelles dans le bilan consolidé.

Par suite de l'adoption anticipée des modifications de la norme IFRS 3, *Regroupement d'entreprises*, la transaction a été comptabilisée comme une acquisition d'actifs, puisque les actifs acquis et les passifs pris en charge ne constituaient pas une entreprise. IFRS 3 propose un test de concentration qui permet de déterminer qu'un groupe d'activités et d'actifs n'est pas une entreprise si, en substance, la juste valeur de tous les actifs bruts acquis est concentrée en un seul actif ou en un groupe identifiable d'actifs similaires.

Le prix d'acquisition total de 241,7 millions de dollars a été alloué aux actifs acquis et aux passifs pris en charge en se basant sur la juste valeur de la contrepartie totale à la date de clôture de la transaction. Tous les actifs financiers acquis et les passifs financiers pris en charge ont été comptabilisés à la juste valeur.

Le prix d'acquisition a été calculé de la façon suivante :

Contrepartie payée	000 \$
Émission de 13 560 832 actions ordinaires	160 564
Juste valeur des 183 625 585 actions ordinaires de Barkerville déjà détenues	77 123
Juste valeur des 1 005 478 options d'achat d'actions de remplacement de Barkerville émises	1 912
Juste valeur des 10 000 000 bons de souscription de Barkerville détenus par Osisko et annulés	589
Frais de transaction d'Osisko	1 513
	<u>241 700</u>
Actifs nets acquis	000 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 312
Autres actifs courants	4 565
Dépôts de restauration	5 361
Immobilisations corporelles	13 968
Propriétés minières	247 054
Comptes créditeurs et charges à payer	(16 320)
Provisions et autres passifs	(21 239)
	<u>241 700</u>

L'acquisition de Barkerville devrait offrir les principaux bénéfices suivants aux actionnaires d'Osisko :

- Exposition plus importante à un projet de développement avancé unique de grande qualité situé au Canada et potentiellement de calibre mondial;
- Permet à Osisko, par la création du North Spirit Discovery Group, d'avancer la stratégie de développement et offre une meilleure certitude quant à l'échéancier vers la production du projet Cariboo;
- Capacité de réaliser des retours aux actionnaires plus importants, comparativement à la participation en actions d'Osisko dans Barkerville et son scénario de développement actuel en tant que société autonome;
- Croissance significative sur la base de la valeur liquidative d'Osisko;
- Renforce davantage le profil de croissance de premier plan d'Osisko par rapport à ses pairs; et
- Augmente substantiellement la valeur liquidative issue du Canada.

Simultanément à l'arrangement, Osisko a annoncé la création du North Spirit Discovery Group, sa nouvelle plateforme de développement de projets. North Spirit Discovery Group représente la prochaine étape dans l'évolution du modèle accélérateur d'Osisko, qu'elle a perfectionné au cours des cinq dernières années, et qui a pour but de privatiser et de faire ressortir la valeur de projets de développement de ressources. Par le biais de cette plateforme, Osisko mettra à profit son équipe technique de pointe dans l'industrie qui a fait ses preuves en termes de création de valeur, et ce via les découvertes de ressources, le développement de projets et les opérations minières. La participation d'Osisko dans le North Spirit Discovery Group sera éventuellement réduite puisqu'il est prévu de lever des fonds à l'externe. Le groupe a pour objectif de devenir une société de développement de ressources et de financement de premier plan grâce à l'assistance de partenaires en coentreprises et/ou de capitaux privés.

Au cours des deux prochaines années, Osisko réalisera des activités sur le site de la propriété aurifère Cariboo, investira dans des activités d'exploration (environ 12,0 millions de dollars sont prévus en 2020), remettra en état certains sites historiques, installera une usine de traitement des eaux de préproduction et avancera les études techniques pour se rendre éventuellement à l'étude de faisabilité.

Transaction d'offre d'achat sans comptant – Mine de diamants Renard

Le 9 septembre 2019, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention (la « lettre d'intention ») avec Stornoway et certaines de ses filiales ainsi qu'avec d'autres créanciers garantis aux termes de la convention de financement intérimaire conclue avec Stornoway le 10 juin 2019, qui comprend Diaquem inc., une filiale en propriété exclusive de Ressources Québec inc. (collectivement les « créanciers garantis »).

Aux termes de la lettre d'intention, Osisko et les créanciers garantis ont confirmé leur intention de former une entité qui fera l'acquisition, par voie d'une transaction d'offre d'achat sans comptant, de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs et des biens des entités de Stornoway et de prendre en charge les dettes et obligations envers les créanciers garantis ainsi que les obligations continues se rapportant à l'exploitation de la mine Renard, sous réserve de certaines exceptions limitées (la « transaction d'offre d'achat sans comptant »).

Aux termes de la transaction d'offre d'achat sans comptant, Osisko verra son flux diamantifère de 9,6 % maintenu sur la mine Renard et continuera de recevoir des livraisons relatives au flux, et a accepté de continuer à réinvestir ses produits issus du flux pour une période d'un an à compter de la date de clôture de la transaction d'offre d'achat sans comptant. Au 31 décembre 2019, un montant de 6,3 millions de dollars provenant des produits tirés du flux diamantifère a été avancé et était inclus dans les placements à court terme.

En lien avec la transaction d'offre d'achat sans comptant, le 9 septembre 2019, Stornoway a obtenu une ordonnance initiale de la Cour supérieure du Québec (Chambre commerciale) lui accordant une protection en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) (« LACC ») afin de restructurer ses activités et affaires financières.

Parallèlement à la conclusion de la lettre d'intention, Osisko et certains des créanciers garantis ont conclu une convention de facilité de fonds de roulement définitive et exécutoire avec Stornoway prévoyant une facilité de fonds de roulement d'un capital initial de 20,0 millions de dollars, laquelle facilité est garantie par une charge de premier rang sur tous les actifs de Stornoway. La portion de la facilité de fonds de roulement attribuable à Osisko s'élève à approximativement 7,0 millions de dollars dont 2,5 millions de dollars ont été avancés le 31 décembre 2019. La facilité de fonds de roulement fournit le financement et les liquidités requises afin d'assurer que la mine Renard continue d'opérer de façon ininterrompue.

La transaction d'offre d'achat sans comptant a été conclue le 1^{er} novembre 2019 et Osisko est devenue un actionnaire à hauteur de 35,1 % de la société; elle détient désormais la mine de diamants Renard, qui est considérée comme une entreprise associée depuis cette date.

Transaction - Orion

Le 25 juin 2019, Osisko a annoncé que Betelgeuse LLC, une filiale en copropriété de certains fonds d'investissement gérés par Orion Resource Partners, avait conclu une convention avec un syndicat de preneurs fermes en vertu de laquelle les preneurs fermes ont convenu d'acheter, par voie de prise ferme, un total de 7 850 000 actions ordinaires de la Société détenues par Orion (le « reclassement ») à un prix de 14,10 \$ par action ordinaire (le « prix du reclassement »). Osisko n'a reçu produit du reclassement. Orion a accordé aux preneurs fermes une option de surallocation (l'« option de surallocation »), pouvant être exercée à tout moment dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture, inclusivement, du reclassement, leur permettant d'acheter jusqu'à 1 177 500 actions ordinaires additionnelles au prix du reclassement. Le reclassement a été conclu le 11 juillet 2019 et l'option de surallocation a été exercée intégralement par les preneurs fermes le 18 juillet 2019.

Dans une transaction concomitante, Osisko a racheté pour annulation 12 385 717 de ses actions ordinaires auprès d'Orion (le « rachat d'actions ») pour un prix d'acquisition global payé par Osisko à Orion de 174,6 millions de dollars. Le prix d'acquisition par action ordinaire devant versé par Osisko dans le cadre du rachat d'actions correspond au prix du reclassement. Le paiement d'Osisko à Orion consiste en un versement en trésorerie de 129,5 millions de dollars et un transfert direct de placements dans des entreprises associées et d'autres placements détenus par Osisko pour un montant de 45,1 millions de dollars. Dans une transaction concomitante, Osisko a aussi vendu à des entités distinctes gérées par Orion Resource Partners certains autres placements en capitaux propres détenus par Osisko pour une contrepartie en trésorerie. Le rachat d'actions a eu pour effet de réduire de 8 % le nombre d'actions ordinaires de base en circulation à la suite du rachat d'actions.

Les avantages du rachat d'actions pour Osisko sont :

- une réduction de 8 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation d'Osisko à un prix intéressant, entraînant un résultat positif immédiat sur le bénéfice par action d'Osisko et sur les flux de trésorerie par action;
- une monétisation de certaines participations moins liquides détenues par Osisko;
- une réduction générale de la pondération du portefeuille de titres d'Osisko par rapport à la taille de l'entreprise; et
- une réduction anticipée des paiements de dividendes annuels de l'ordre de 2,5 millions de dollars.

Le 28 juin 2019, Osisko et Orion ont conclu la première tranche du rachat d'actions. En tout, 7 319 499 actions ordinaires d'Osisko ont été acquises auprès d'Orion et par la suite annulées. Une partie du prix d'acquisition de 103,2 millions de dollars pour la première tranche du rachat d'actions a été versée en trésorerie (provenant de la vente de toutes les actions ordinaires de Dalradian Resources Inc. (« Dalradian ») détenues par Osisko à une autre entité gérée par Orion Resource

Partners) et le solde a été payé sous la forme d'un transfert, d'Osisko à Orion, de placements dans des entreprises associées et d'autres placements.

Le 15 juillet 2019, Osisko et Orion ont conclu la seconde tranche du rachat d'actions et 5 066 218 actions ordinaires d'Osisko ont été acquises et annulées. Le prix d'acquisition de 71,4 millions de dollars a été versé en trésorerie (provenant de la vente de toutes les actions ordinaires de Victoria Gold Corp. (« Victoria ») détenues par Osisko à une autre entité gérée par Orion Resource Partners pour une contrepartie en trésorerie de 71,4 millions de dollars). Après la clôture des transactions, le pourcentage d'actions ordinaires d'Osisko émises et en circulation appartenant à Orion a été réduit à 6,2 %. Les frais de transaction liés au rachat d'actions et au reclassement d'actions ont été remboursés par Orion.

Société	Règlement	Valeur de la première tranche	Valeur de la seconde tranche
Dalradian Resources Inc. (autre placement)	Trésorerie	58,1 millions \$	-
Victoria Gold Corp. (entreprise associée)	Trésorerie	-	71,4 millions \$
Aquila Resources Inc. (entreprise associée)	Transfert	9,7 millions \$	-
Highland Copper Company Inc. (entreprise associée)	Transfert	3,0 millions \$	-
Autres placements	Transfert	32,4 millions \$	-
		103,2 millions \$	71,4 millions \$

Portefeuille de redevances, flux et d'autres intérêts

Le tableau suivant présente le détail des OEO gagnées pour les redevances, flux et d'autres intérêts :

	Trois mois terminés les 31 décembre		Exercices terminés les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
<u>Or</u>				
Canadian Malartic, redevance	8 382	8 835	33 048	34 853
Éléonore, redevance	2 115	2 103	7 699	7 540
Seabee, redevance ⁽¹⁾	712	789	3 130	3 299
Island Gold, redevance	509	301	1 947	1 406
Pan, redevance	369	178	1 537	780
Brucejack, entente d'écoulement ⁽²⁾	-	521	1 216	1 783
Matilda, flux/entente d'écoulement ⁽³⁾	391	353	1 069	1 102
Lamaque, redevance ⁽⁴⁾	229	91	1 053	308
Eagle Gold, redevance ⁽⁵⁾	646	-	646	-
Vezza, redevance ⁽⁶⁾	24	337	623	1 357
Bald Mountain, redevance	140	467	466	1 771
Autres	54	309	316	1 649
	13 571	14 284	52 750	55 848
<u>Argent</u>				
Mantos Blancos, flux	1 970	1 125	6 329	5 962
Sasa, flux	1 031	1 201	4 023	4 707
Gibraltar, flux	551	527	1 969	1 769
Canadian Malartic, redevance	130	129	465	533
Autres	157	32	457	287
	3 839	3 014	13 243	13 258
<u>Diamants</u>				
Renard, flux	2 574	1 902	9 725	8 425
Autres	53	104	224	326
	2 627	2 006	9 949	8 751
<u>Autres métaux</u>				
Kwale, redevance	436	701	2 031	2 678
Autres	6	-	33	18
	442	701	2 064	2 696
Total des OEO	20 479	20 005	78 006	80 553

(1) La redevance Seabee a été payée en trésorerie jusqu'au premier trimestre de 2018.

(2) L'entente d'écoulement Brucejack a été vendue le 15 septembre 2019.

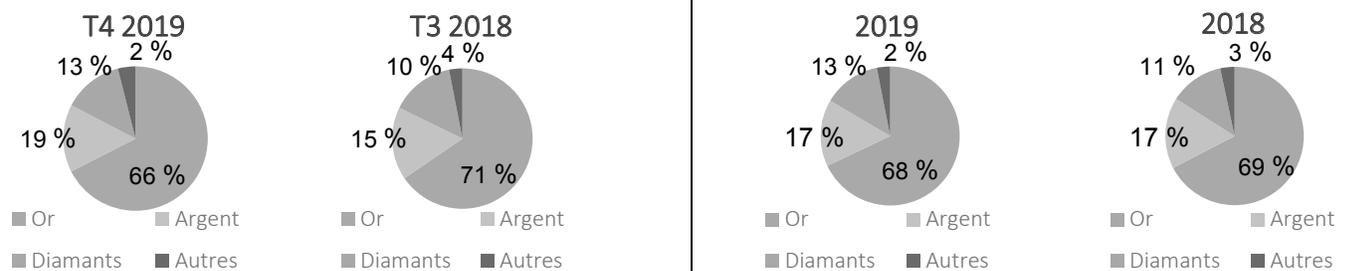
(3) L'entente d'écoulement Matilda a été convertie en un flux à compter du 1^{er} avril 2018.

(4) La redevance Lamaque a été réduite de 1,7 % à 0,85 % en juillet 2019 suivant le rachat de 50 % de la redevance par l'exploitant de la mine.

(5) La Société a reçu son premier versement de redevances de la mine Eagle Gold en octobre 2019.

(6) La mine Veza a cessé ses opérations en 2019.

OEO par produit



Le tableau suivant présente le détail des onces d'or et d'argent et des carats de diamants attribuables à Osisko en vertu des principales redevances, ententes de flux et autres intérêts :

	Trois mois terminés les 31 décembre		Exercices terminés les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Redevances et flux – Or (en onces)				
Canadian Malartic, redevance	8 382	8 835	33 048	34 853
Éléonore, redevance	2 115	2 103	7 699	7 540
Seabee, redevance ⁽¹⁾	712	789	3 130	3 299
Island Gold, redevance	509	301	1 947	1 406
Pan, redevance	369	178	1 537	780
Matilda, flux/ entente d'écoulement ⁽²⁾	391	353	1 069	1 102
Lamaque, redevance ⁽³⁾	229	91	1 053	308
Eagle Gold, redevance ⁽⁴⁾	646	-	646	-
Redevances et flux – Argent (en onces)				
Mantos Blancos, flux	168 475	94 839	544 343	480 339
Sasa, flux	88 190	101 287	345 678	380 671
Gibraltar, flux	47 142	44 448	169 122	143 399
Canadian Malartic, redevance	11 123	10 894	40 795	43 082
Flux – Diamants (en carats)				
Renard, flux	53 238	29 975	179 571	115 516

- (1) La redevance Seabee a été payée en trésorerie jusqu'au premier trimestre de 2018.
- (2) L'entente d'écoulement Matilda a été convertie en un flux à compter du 1^{er} avril 2018.
- (3) La redevance Lamaque a été réduite de 1,7 % à 0,85 % en juillet 2019 suivant le rachat de 50 % de la redevance par l'exploitant de la mine.
- (4) La Société a reçu son premier versement de redevances de la mine Eagle Gold en octobre 2019.

Prix moyen des métaux et taux de change

	Trois mois terminés les 31 décembre		Exercices terminés les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Or ⁽¹⁾	1 481 \$	1 226 \$	1 393 \$	1 268 \$
Argent ⁽²⁾	17,32 \$	14,54 \$	16,21 \$	15,70 \$
Taux de change (\$ US/\$ CA) ⁽³⁾	1,3200	1,3204	1,3269	1,2957

- (1) Prix « pm » en dollars US selon le *London Bullion Market Association*
- (2) Prix en dollars US selon le *London Bullion Market Association*
- (3) Taux quotidien de la Banque du Canada

Résumé du portefeuille de redevances, de flux et d'autres intérêts

Osisko détient un portefeuille d'actifs de 136 redevances, flux et ententes d'écoulement ainsi que 38 options de redevances. Le portefeuille comprend 123 redevances, 9 flux et 4 ententes d'écoulement. Au moment présent, la Société a 16 actifs en production.

Portefeuille en fonction de l'étape de l'actif

Étape de l'actif	Redevances	Flux	Ententes d'écoulement	Nombre total d'actifs
Production	10	5	1	16
Développement (construction)	6	4	2	12
Exploration et évaluation	107	-	1	108
	123	9	4	136

Actifs en production

Actif	Exploitant	Droit	Produits	Juridiction
<u>Amérique du Nord</u>				
Canadian Malartic	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Éléonore	Newmont Corporation	Redevance de 2,0-3,5 % NSR	Au	Canada
Eagle ⁽¹⁾	Victoria Gold Corp.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Renard ⁽²⁾	Stornoway Diamond Corporation	Flux de 9,6 %	Diamants	Canada
Gibraltar	Taseko Mines Limited	Flux de 75 %	Ag	Canada
Seabee	SSR Mining Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
Island Gold	Alamos Gold Inc.	Redevance de 1,38 -2,55 % NSR	Au	Canada
Bald Mtn. Alligator Ridge/ Duke et Trapper	Kinross Gold Corporation	Redevance de 1 %/4 % NSR	Au	É.-U.
Pan	Fiore Gold Ltd	Redevance de 4 % NSR	Au	É.-U.
Parral	GoGold Resources Inc.	Entente d'écoulement de 100 %	Au, Ag	Mexique
Lamaque Sud	Eldorado Gold Corporation	Redevance de 0,85 % NSR ⁽³⁾	Au	Canada
<u>En dehors de l'Amérique du Nord</u>				
Mantos Blancos	Mantos Copper S.A.	Flux de 100 %	Ag	Chili
Sasa	Central Asia Metals plc	Flux de 100 %	Ag	Macédoine
Kwale	Base Resources Limited	1,5 % GRR ⁽⁴⁾	Rutile, ilménite, zircon	Kenya
Brauna	Lipari Mineração Ltda	1 % GRR ⁽⁴⁾	Diamants	Brésil
Matilda	Blackham Resources Limited	Flux de 1,65 %	Au	Australie

Actifs principaux en développement et en exploration et évaluation

Actif	Exploitant	Droit	Produits	Jurisdiction
Amulsar	Lydian International Ltd	Flux de 4,22 % Au/62,5 % Ag	Au, Ag	Arménie
Amulsar	Lydian International Ltd	Entente d'écoulement de 81,9 %	Au	Arménie
Back Forty	Aquila Resources Inc.	Flux de 18,5 % Au/75 % Ag	Au, Ag	É.-U.
Horne 5	Ressources Falco Itée	Flux de 90 %-100 %	Ag	Canada
Malartic – Odyssey Sud	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Malartic – Odyssey Nord	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
Malartic – East Gouldie	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Lac Windfall	Minière Osisko inc.	Redevance de 2,0 à 3,0 % NSR	Au	Canada
Hermosa	South 32 Limited	Redevance de 1 % NSR	Zn, Pb, Ag	É.-U.
Spring Valley	Waterton Global Resource Management	Redevance de 0,5 % NSR	Au	É.-U.
Upper Beaver	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 2 % NSR	Au, Cu	Canada
Copperwood	Highland Copper Company Inc.	Redevance de 3 % NSR ⁽⁵⁾	Ag, Cu	É.-U.
Marban	O3 Mining Inc.	Redevance de 0,425 % NSR	Au	Canada
Ollachea	Kuri Kullu – Minera IRL	Redevance de 1 % NSR	Au	Pérou
Casino	Western Copper and Gold Corporation	Redevance de 2,75 % NSR	Au, Ag, Cu	Canada
Altar	Sibanye-Stillwater	Redevance de 1 % NSR	Cu, Au	Argentine

(1) Coulée du premier lingot d'or à la mine d'or Eagle en septembre 2019.

(2) Osisko est devenu un actionnaire avec une participation de 35,1 % dans la mine Renard le 1^{er} novembre 2019 (veuillez consulter la rubrique *Transaction d'offre d'achat sans comptant – Mine de diamants Renard*).

(3) Eldorado Gold Corporation détenait une option de rachat de 50 % de la redevance NSR sur Lamaque Sud pour 1,7 million de dollars valide dans un délai d'un an suivant le début de la production commerciale, laquelle a été exercée et payée en juillet 2019, ce qui laisse une redevance restante de 0,85 % à Osisko.

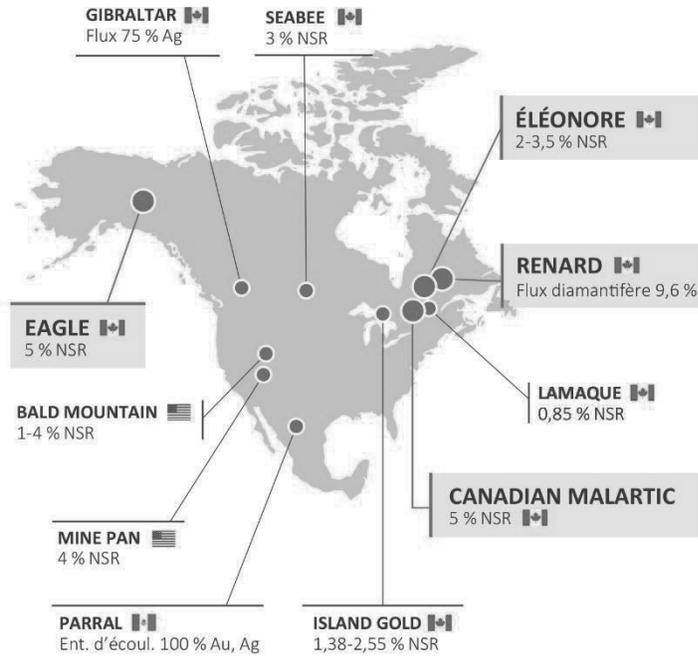
(4) Redevance sur le revenu brut (*gross revenue royalty* ou « GRR »).

(5) Redevance de 3,0 % NSR sur le projet Copperwood. Suivant la clôture de l'acquisition du projet White Pine, Highland Copper Company accordera à Osisko une redevance de 1,5 % NSR sur tous les métaux produits sur le projet White Pine, et la redevance d'Osisko sur le projet Copperwood sera alors réduite à 1,5 %.

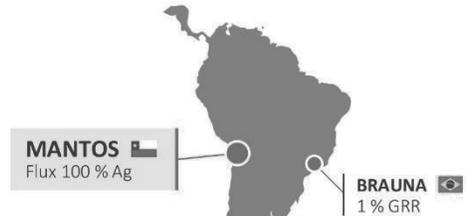
(6) La redevance de 4 % NSR détenue par Osisko sur le projet aurifère Cariboo n'est pas présentée puisqu'Osisko est désormais détenteur du projet suivant l'acquisition de Barkerville le 21 novembre 2019.

Actifs en production

AMÉRIQUE DU NORD



AMÉRIQUE DU SUD



AUTRES

- **SASA** 🇬🇧 Flux 100 % Ag
- **KWALE** 🇬🇰 1,5 % GRR
- **MATILDA** 🇬🇰 Flux 1,65 % Au

Distribution géographique des actifs



La redevance Canadian Malartic (Mines Agnico Eagle Limitée et Yamana Gold Inc.)

L'actif principal de la Société est une redevance de 5 % NSR sur la propriété Canadian Malartic, située à Malartic, au Québec, et exploitée par le Partenariat Canadian Malartic (le « partenariat ») mis sur pied par Mines Agnico Eagle Limitée (« Agnico ») et Yamana Gold Inc. (« Yamana ») (ensemble les « partenaires »). Canadian Malartic est la plus grande mine d'or en production au Canada et la quatorzième en importance à l'échelle mondiale.

Osisko est titulaire d'une redevance de 3 % NSR sur la zone Odyssey Nord et d'une redevance de 5 % NSR sur les zones Odyssey Sud et East Gouldie, lesquelles sont adjacentes à la mine Canadian Malartic, sur les terrains objets de redevances d'Osisko.

Mise à jour des activités

Le 13 février 2020, Agnico a publié ses prévisions pour Canadian Malartic et s'attend à produire 660 000 onces d'or en 2020 (incluant 15 500 onces d'or en provenance de la fosse Barnat), 690 000 – 710 000 en 2021 et 650 000 – 670 000 en 2022.

Agnico a annoncé une production de 163 810 onces d'or à Canadian Malartic au quatrième trimestre de 2019, pour une production totale de 669 192 onces en 2019, soit un total supérieur à l'objectif de 660 000 onces.

Agnico a annoncé qu'au quatrième trimestre de 2019, la production précommerciale avait débuté au projet d'extension Barnat puisque la nouvelle déviation de la Route 117 est ouverte à la circulation depuis le début du mois d'octobre. Les activités d'extraction minière dans la fosse Barnat devraient continuer de s'accroître tout au long de l'année 2020. Une production précommerciale d'environ 15 500 onces d'or est attendue de la fosse Barnat durant les neuf premiers mois de 2020.

Agnico a aussi publié une première estimation de ressources minérales présumées de 2,8 millions d'onces d'or pour la zone East Gouldie (25,6 millions de tonnes à une teneur de 3,34 gramme par tonne (« g/t ») d'or) au 31 décembre 2019. À East Malartic, des ressources minérales présumées totalisant 2,4 millions d'onces d'or ont été ajoutées grâce à l'inclusion des portions plus profondes du gîte, entre 1000 et 1800 mètres de profondeur, portant le total des ressources minérales présumées à East Malartic à 5,2 millions d'onces d'or (78,8 millions de tonnes à une teneur de 2,05 g/t d'or). À la mine Canadian Malartic, le partenariat s'attend à dépenser 15,0 millions de dollars pour réaliser 90 000 mètres de forage d'exploration et de conversion, dans le but premier d'ajouter de nouvelles ressources minérales présumées dans la zone East Gouldie et de réaliser du forage intercalaire dans les ressources minérales présumées actuellement définies dans cette zone afin de les convertir en ressources minérales indiquées d'ici la fin de l'année 2020. En plus des travaux de forage prévus à East Gouldie, le partenariat prévoit dépenser 10,0 millions de dollars pour réaliser 22 000 mètres de forage d'exploration afin de vérifier d'autres cibles régionales à Canadian Malartic et pour d'autres études.

Les augmentations substantielles des ressources minérales, particulièrement dans les zones East Gouldie et East Malartic, présentent un potentiel d'éventuellement remplacer les réserves minérales qui sont présentement exploitées dans la fosse adjacente de Canadian Malartic. Le partenariat continue d'évaluer le projet Odyssey en tenant compte du potentiel de développer de nouvelles synergies entre les différentes zones à East Gouldie, Odyssey, East Malartic et Canadian Malartic. Advenant une décision d'aller de l'avant avec le développement, la production initiale pourrait potentiellement débuter dès 2023. Le partenariat évalue différents scénarios d'optimisation du projet.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué d'Agnico du 13 février 2020 intitulé « *Agnico Eagle Reports Fourth Quarter and Full Year 2019 Results – Record Annual And Quarterly Gold Production; Production Guidance Outlines 18% Growth Through 2022 With Declining Unit Costs In 2021 And 2022; Pipeline Projects Continue To Advance; Quarterly Dividend Increased* » et déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

La redevance Éléonore (Newmont Corporation)

Osisko détient une redevance variable de 2,0 % à 3,5 % NSR sur la propriété aurifère Éléonore située dans la province de Québec et exploitée par Newmont Corporation (« Newmont »), à la suite du regroupement de Newmont Mining Corporation et de Goldcorp Inc. (« Goldcorp ») réalisé en avril 2019. Osisko reçoit actuellement une redevance de 2,2 % NSR sur la production de la mine Éléonore.

Mise à jour des activités

Le 2 décembre 2019, Newmont a publié ses prévisions pour 2020 de produire 355 000 onces d'or à la mine Éléonore.

Le 13 février 2020, Newmont a émis une mise à jour de ses estimations de réserves et de ressources minérales pour la mine Éléonore en date du 31 décembre 2019. Les réserves minérales prouvées et probables d'or ont été réduites d'environ 50 % par rapport à la dernière mise à jour (30 juin 2018) publiée par Goldcorp, net de l'épuisement attribuable à la production. Les réserves minérales aurifères prouvées et probables en date du 31 décembre 2019 totalisent 1,3 million d'onces d'or (7,4 millions de tonnes à une teneur de 5,31 g/t Au). Les ressources minérales aurifères mesurées et indiquées en date du 31 décembre 2019 sont estimées à 0,4 million d'onces (2,8 millions de tonnes à une teneur de 4,55 g/t Au). Les ressources minérales aurifères présumées au 31 décembre 2019 étaient estimées à 0,6 million d'onces (3,4 millions de tonnes à une teneur de 5,21 g/t Au).

En 2019, Osisko a comptabilisé une charge de dépréciation de 27,2 millions de dollars (20,0 millions de dollars après impôt) à l'égard de sa redevance NSR sur la mine Éléonore (consulter la section *Dépréciation d'actifs* du présent rapport de gestion).

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de Newmont du 2 décembre 2019 intitulé « *Newmont Provides 2020 and Longer-term Outlook* » et le communiqué de Newmont du 13 février 2020 intitulé « *Newmont Reports 2019 Gold Mineral Reserves of 100 Million Ounces, Largest in Company History* », déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Renard (Stornoway Diamond Corporation)

Osisko détient un flux diamantifère de 9,6 % sur la mine de diamants Renard, exploitée par Stornoway, qui est située à environ 350 kilomètres au nord de Chibougamau dans la région de la Baie-James dans le centre-nord du Québec. Le flux Renard est garanti par une sûreté de premier rang sur tous les actifs et toutes les propriétés de Stornoway.

En vertu de la convention du flux, lors de la finalisation d'une vente de diamants, Osisko doit remettre à Stornoway un transfert en trésorerie équivalent au montant moindre entre 40 % du prix de vente obtenu ou 40 \$ US par carat. Aux fins du calcul des remises de flux, Stornoway devra vendre séparément tous les diamants de moins de +7 DTC qui sont récupérés au-delà de la proportion maximale convenue dans le cadre d'une vente de diamants tout-venant (les petits diamants excédentaires ou accessoires). Ce faisant, Stornoway limitera la proportion de petits diamants contenus dans une vente de tout-venant afin que les acheteurs et Stornoway soient pleinement alignés face aux fluctuations positives des prix, tout en étant protégés en cas de baisse des prix ou d'un mélange désavantageux.

Transaction d'offre d'achat sans comptant

La transaction d'offre d'achat sans comptant a été conclue le 1^{er} novembre 2019 et Osisko est devenu actionnaire à 35,1 % de la société qui est maintenant détenteur de la mine de diamant Renard, laquelle est considérée comme une entreprise associée à compter de cette date. La transaction est décrite à la section *Transaction d'offre d'achat sans comptant – Mine de diamants Renard* du présent rapport de gestion.

Mise à jour des activités

En 2019, Stornoway a récupéré 1,9 million de carats suivant le traitement de 2,55 millions de tonnes de minerai, pour une production conforme aux prévisions révisées. Les ventes totales pour 2019 se sont élevées à 1,9 million de carats vendus à un prix moyen de 75 \$ US par carat.

En 2019, Osisko a comptabilisé une charge de dépréciation de 86,1 millions de dollars (63,2 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux de diamants Renard (consulter la section *Dépréciation d'actifs*).

La redevance Eagle Gold (Victoria Gold Corp.)

Osisko détient une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch, qui abrite la mine Eagle Gold, détenue et exploitée par Victoria. La propriété aurifère Dublin Gulch est située au centre du Yukon, au Canada, à approximativement 375 kilomètres au nord de sa capitale Whitehorse et à approximativement 85 kilomètres du village de Mayo. La propriété est accessible à l'année par route et est reliée au réseau électrique de Yukon Energy. La propriété d'une superficie d'approximativement 555 km² est l'hôte du gisement aurifère Eagle. La première coulée d'or à la mine Eagle Gold a eu lieu le 18 septembre 2019. Les gisements Eagle et Olive comprennent des réserves prouvées et probables de 3,3 millions d'onces d'or au 1^{er} juillet 2019, composées de 155 millions de tonnes de minerai à une teneur moyenne de 0,65 g/t Au, tel qu'indiqué dans un nouveau rapport technique de niveau faisabilité daté du 6 décembre 2019. Au 1^{er} juillet 2019, la fosse Eagle contenait, selon les estimations, 4,4 millions d'onces d'or dans les catégories mesurée et indiquée (217 millions de tonnes à une teneur moyenne de 0,63 g/t Au), incluant les réserves prouvées et probables, ainsi que 0,4 million d'onces dans la catégorie présumée (21 millions de tonnes à une teneur moyenne de 0,52 g/t Au). La fosse Olive contient, selon

les estimations, 0,3 million d'onces d'or dans les catégories mesurée et indiquée (10 millions de tonnes à une teneur moyenne de 1,07 g/t Au), incluant les réserves prouvées et probables, ainsi que 0,2 million d'onces dans la catégorie présumée (7 millions de tonnes à une teneur moyenne de 0,89 g/t Au).

Le 8 octobre 2019, Victoria a procédé au premier envoi de lingots de la mine Eagle Gold à la Monnaie royale canadienne pour affinage et Osisko a reçu la première livraison en vertu de la redevance NSR en octobre 2019.

Le flux Mantos Blancos (Mantos Copper S.A.)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % dans la mine Mantos Blancos, détenue et exploitée par Mantos Copper S.A. (« Mantos »), une société minière privée axée sur l'extraction et la vente de cuivre. Mantos est le propriétaire et l'exploitant de la mine Mantos Blancos et du projet Mantoverde, situés au nord du Chili dans les régions d'Antofagasta et d'Atacama.

Le 3 septembre 2019, Osisko a annoncé une entente définitive avec Mantos afin d'améliorer son entente d'acquisition d'argent (l'« entente de modification de flux ») visant 100 % de l'argent produit à la mine de cuivre Mantos Blancos, en investissant un montant additionnel de 25,0 millions de dollars US (33,4 millions de dollars). La transaction de modification de flux fait partie d'un plan de financement de 250 millions de dollars US conclu par Mantos Copper pour l'agrandissement de l'usine de concentration de sulfures du projet. En vertu de la modification de l'entente du flux, Osisko recevra 100 % de l'argent payable de la mine de cuivre Mantos Blancos jusqu'à ce que 19,3 millions d'onces aient été livrées (1,3 million d'onces avaient été livrées au 31 décembre 2019), après quoi le pourcentage du flux s'établira à 40 % (30 % avant la modification). Le prix d'achat de l'argent selon les modalités de l'entente de flux Mantos Blancos correspond à 8 % (25 % avant la modification) du prix moyen mensuel de l'argent pour chaque once d'argent affiné vendue et livrée et/ou créditée par Mantos à Osisko Bermuda Limited (« OBL »), une filiale à part entière d'Osisko. Dans le cadre de la modification, l'option de Mantos lui permettant de réduire la quantité d'argent affiné devant être livrée et vendue à OBL de 50 % en septembre 2020 a été annulée.

Mise à jour des activités

Selon Mantos, la production d'argent à la mine Mantos Blancos et à l'usine de traitement au quatrième trimestre de 2019 a été plus élevée qu'au troisième trimestre, soit de 248 893 onces d'argent payable versus 221 164 onces au troisième trimestre, en raison de teneurs plus élevées (8,37 g/t Ag comparativement à 8,13 g/t Ag) et des taux de récupération plus élevés (81,8 % comparativement à 77,9 %), et aussi une plus grande quantité de matériau traité.

Les travaux sur le projet de désengorgement du concentrateur de Mantos Blancos (« PDC-MB ») ont été entrepris au troisième trimestre de 2019, une fois le financement finalisé. Les activités d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction ont commencé avec l'ingénierie détaillée, la soumission des bons de commande pour les principaux équipements et les activités de construction pour l'exécution du projet. Tous les principaux sous-contrats ont été octroyés et les travaux se déroulent comme prévu. Le PDC-MB devrait accroître la capacité de traitement au concentrateur d'environ 70 %. Les principaux permis environnementaux sont en place.

L'entente d'écoulement Brucejack (Pretium Resources Inc.)

Osisko, par l'entremise d'OBL, détenait une entente d'écoulement de 50 % de l'or produit à la mine Brucejack. L'entente d'écoulement Brucejack s'appliquait aux ventes visant les premières 7 067 000 onces (dont 3 533 500 onces sont attribuables à OBL) d'or affiné. OBL devait payer l'or affiné à un prix de l'or établi en fonction du marché en dollars US par once pendant une période précise de tarification avant et après la date de chaque vente. L'obligation de l'entente d'écoulement s'appliquait à 100 % (50 % attribuable à OBL) de l'or affiné produit par la mine Brucejack, sous réserve de toute réduction qui serait appliquée de la manière suivante : le 31 décembre 2019, Pretium avait l'option de réduire l'obligation de l'entente d'écoulement (i) pour la ramener à 50 % (25 % attribuable à OBL) en payant 13 \$ US par once multipliés par 0,50 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées ou (ii) pour la ramener à 25 % (12,5 % attribuable à OBL) en payant 13 \$ US par once multipliés par 0,75 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées.

Le 15 septembre 2019, OBL a vendu son entente d'écoulement Brucejack à l'exploitant de la mine pour 41,3 millions de dollars US (54,8 millions de dollars) et a généré un gain de 5,8 millions de dollars US (7,6 millions de dollars).

Le flux Sasa (Central Asia Metals plc)

Osisko, par l'entremise d'OBL, détient un flux argentifère de 100 % sur la mine Sasa, exploitée par Central Asia Metals plc (« Central Asia ») et située en Macédoine. La mine Sasa est l'une des plus grandes mines de zinc, de plomb et d'argent en Europe, produisant environ 30 000 tonnes de plomb, 22 000 tonnes de zinc et 400 000 onces de concentré d'argent par année. Le droit d'OBL sous le flux Sasa s'applique à 100 % de la production payable d'argent en contrepartie de 5 \$ US par once d'argent affiné (plus les coûts d'affinage), augmenté annuellement à partir de 2017 en fonction de l'inflation.

Mise à jour des activités

Le 9 janvier 2020, Central Asia a déclaré des ventes de 346 258 onces d'argent payable en 2019, incluant 91 671 onces d'argent payable pour le quatrième trimestre de 2019.

Pour plus d'information sur la mine Sasa, veuillez consulter le communiqué de presse de Central Asia du 9 janvier 2020 intitulé « *2019 Operations Update* », disponible sur le site Web de la société au www.centralasiametals.com.

La redevance Seabee (SSR Mining Inc.)

Osisko détient une redevance de 3 % NSR sur la mine Seabee exploitée par SSR Mining Inc. (« SSR Mining ») et située en Saskatchewan, au Canada.

Mise à jour des activités

Le 15 janvier 2020, SSR Mining a annoncé que le complexe minier Seabee a atteint son quatrième record consécutif en termes de production annuelle avec 112 137 onces d'or, dépassant le haut de la fourchette prévue, en raison des teneurs aurifères plus élevées, des meilleurs taux de récupération et de la diminution des stocks en voie de production.

En 2019, la mine a traité 344 040 tonnes de minerai, en baisse de 2 % comparativement à 2018. Durant l'année, la teneur moyenne d'alimentation de l'usine était de 9,56 g/t d'or, soit 4 % de plus que la teneur moyenne traitée en 2018. Au quatrième trimestre de 2019, la mine a produit 22 069 onces d'or, en baisse de 32 % comparativement au troisième trimestre, principalement en raison des teneurs en or plus basses qui ont largement contrebalancé l'impact des taux de traitement plus élevés. En effet, durant le quatrième trimestre, 87 394 tonnes de minerai ont été traitées à une teneur moyenne de 7,89 g/t et un taux de récupération de 97,9 %. Ceci se compare à 77 465 tonnes de minerai traitées à une teneur moyenne de 12,39 g/t et un taux de récupération de 98,8 % au troisième trimestre de 2019.

Les prévisions de SSR Mining pour la production d'or en 2020 se situent entre 110 000 et 120 000 onces. Les dépenses d'exploration à Seabee totalisent 12,0 millions de dollars, et seront axées sur l'expansion et la définition de la zone dans l'éponte supérieure à Santoy Gap et aux programmes de forage en surface sur les propriétés Seabee et Fisher, en suivi des cibles identifiées en 2019.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de SSR Mining du 15 janvier 2020, intitulé « *SSR Mining Reports Fourth Quarter 2019 and Full Year Production Results and 2020 Operating Guidance* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Redevance Kwale (Base Resources Limited)

Osisko détient une redevance de 1,5 % sur le revenu brut pour le rutile, l'ilménite et le zircon produits à la mine Kwale (gisements Central et South Dunes), exploitée par Base Resources Limited (« Base Resources ») et située à 10 kilomètres de la côte du Kenya, à l'intérieur des terres, et à 50 kilomètres au sud de Mombasa.

Mise à jour des activités

Le 23 janvier 2020, Base Resources a publié les faits saillants de ses opérations du quatrième trimestre. Les activités de production à Kwale ont augmenté progressivement suivant une période de rodage au dernier trimestre après la transition réussie aux opérations minières dans le gisement South Dune. Comme prévu, les teneurs en minéraux lourds ont augmenté à mesure que l'extraction minière progressait des bordures à basse teneur vers le cœur du gisement. La production au quatrième trimestre s'est établie à 91 406 tonnes d'ilménite, 19 812 tonnes de rutile et 7 923 tonnes de zircon.

Base Resources a annoncé des objectifs de production plus élevés pour l'exercice se terminant le 30 juin 2020, lesquels sont maintenant estimés entre 335 000 et 355 000 tonnes d'ilménite, entre 75 000 et 81 000 tonnes de rutile, et entre 29 000 et 32 000 tonnes de zircon.

Pour plus d'information sur la mine Kwale, veuillez consulter le rapport d'activités trimestrielles de Base Resources du 23 janvier 2020, déposés sur leur site Web au www.baseresources.com.au.

Le flux Gibraltar (Taseko Mines Limited)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % sur la part attribuable de Taseko Mines Limited (« Taseko ») dans la mine de cuivre Gibraltar (« Gibraltar »), détenue par Gibraltar Mines Ltd (« Gibco ») et située en Colombie-Britannique, au Canada. En vertu de l'entente de flux argentifère, Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco jusqu'à ce que 5,9 millions d'onces d'argent lui aient été livrées et 35 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco par la suite. En vertu du flux, Osisko effectuera des paiements continus de 2,75 \$ US par once d'argent livrée. Gibraltar est la deuxième plus importante mine de cuivre à ciel ouvert au Canada et la quatrième plus importante en Amérique du Nord. En date du 31 décembre 2019, un total de 0,5 million d'onces d'argent avait été livré en vertu de l'entente de flux.

La redevance Island Gold (Alamos Gold Inc.)

Osisko détient des redevances NSR variant entre 1,38 % et 2,55 % sur la mine Island Gold, exploitée par Alamos Gold Inc. (« Alamos ») et située en Ontario, au Canada.

Le 11 décembre 2019, Alamos a publié ses prévisions pour la mine Island Gold en 2020 de produire entre 130 000 et 145 000 onces d'or, comparativement aux prévisions révisées pour 2019 qui étaient de 135 000 à 145 000 onces d'or.

Alamos a annoncé que l'étude sur la phase III d'expansion visant à accroître la capacité à plus de 1 200 tonnes par jour devrait être complétée au deuxième trimestre de 2020. L'étude tiendra compte de la mise à jour des réserves et des ressources minérales de la fin de l'année 2019 pour Island Gold.

Alamos a aussi annoncé qu'un budget de 21 millions de dollars était prévu en 2020 pour l'exploration en surface et sous terre à Island Gold, en hausse comparativement au budget de 19 millions de dollars consenti en 2019. La priorité restera de continuer à définir de nouvelles ressources minérales à proximité de la mine. Le budget pour 2020 comprend 46 000 mètres de forage directionnel en surface, 30 000 mètres de forage d'exploration souterraine, et 900 mètres de développement d'exploration souterraine, afin d'étendre les plateformes de forage aux niveaux 340, 620, 790 et 840. Un programme d'exploration régionale impliquant 10 000 mètres de forage est aussi prévu en 2020 et servira à évaluer et à avancer des cibles d'exploration situées à l'extérieur du secteur immédiat de la mine Island Gold, sur la propriété de 9 750 hectares.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse d'Alamos du 11 décembre 2019 intitulé « *Alamos Gold Provides 2020 Production and Operating Guidance* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Amulsar (Lydian International Ltd)

Osisko, par l'entremise d'OBL, détient un flux aurifère de 4,22 % et un flux argentifère de 62,5 % sur le projet Amulsar, détenu par Lydian International Ltd (« Lydian ») et situé dans le sud de l'Arménie. Le projet Amulsar est à l'étape du développement et de la construction. Selon les prévisions actuelles, Amulsar sera la plus importante mine d'or en Arménie, avec des ressources minérales estimées contenant 3,5 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées et 1,3 million d'onces d'or en ressources présumées. Le détail de l'inventaire des ressources minérales peut être consulté sous le profil de Lydian International Ltd sur SEDAR au www.sedar.com. La production aurifère vise une moyenne d'environ 225 000 onces annuellement au cours de la durée de vie initiale de la mine de 10 ans. Le droit d'OBL sous le flux Amulsar s'applique à 4,22 % de la production d'or affiné et à 62,5 % de l'argent affiné jusqu'à ce que 89 034 onces d'or affiné et 434 093 onces d'argent affiné soient livrées à OBL. L'accord de flux comprend des paiements de transfert par OBL à Lydian de 400 \$ US par once d'or affiné et 4,00 \$ US par once d'argent affiné livré sous le flux, sous réserve d'une augmentation annuelle de 1 % à compter du troisième anniversaire de la production commerciale. Lydian a l'option de racheter une partie du flux par l'une des options suivantes :

- (i) le pourcentage de flux peut être réduit de 50 % au deuxième anniversaire de la production commerciale pour 55,0 millions de dollars US (34,4 millions de dollars US attribuables à OBL); ou
- (ii) le pourcentage de flux peut être réduit de 50 % lors du troisième anniversaire de la production commerciale pour 50,0 millions de dollars US (31,3 millions de dollars US attribuables à OBL).

Mise à jour des activités de l'entreprise

En décembre 2019, Lydian a annoncé qu'elle avait fait appel à la Cour supérieure de justice de l'Ontario pour se prévaloir de la LACC afin de restructurer ses activités et sa situation financière. En janvier 2020, la Cour a prolongé cette protection jusqu'au 2 mars 2020.

Depuis juin 2018, des blocus illégaux empêchent l'accès au projet Amulsar de la société en Arménie. Malgré ses nombreuses déclarations publiques à l'effet qu'il n'y a aucune assise juridique permettant d'empêcher le développement du projet Amulsar par la société, le gouvernement d'Arménie n'a pas réussi à faire retirer les blocus illégaux. Par conséquent, les créanciers de la société n'étaient plus disposés à prolonger encore une fois l'entente de clémence, laquelle est donc échue depuis le 20 décembre 2019.

Pendant qu'elle est sous la protection de la LACC, Lydian a l'intention de poursuivre ses pourparlers avec ses créanciers et autres intervenants, dont le gouvernement d'Arménie, afin d'arriver à la meilleure issue possible pour toutes les parties prenantes incluant les centaines d'employés, d'entrepreneurs et de fournisseurs affectés par les blocus illégaux toujours en cours. Lydian a aussi l'intention de chercher : (a) une fin aux actes illégaux qui ont mené à l'incapacité d'accéder au projet Amulsar; (b) des options de financement et/ou de vente pour le projet Amulsar; et (c) à finaliser les discussions de financement en ce qui a trait aux possibles procédures d'arbitrage des investissements étrangers visant le gouvernement d'Arménie.

En 2019, Osisko a comptabilisé des charges de dépréciation de 61,2 millions de dollars US (79,8 millions de dollars) à l'égard du flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar (se reporter à la section *Dépréciation d'actifs* de ce rapport de gestion).

Pour plus d'information sur les procédures en vertu de la LACC et le projet Amulsar, veuillez consulter les communiqués de presse de Lydian disponibles sur leur site Web (www.lydianinternational.co.uk) et déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Flux Back Forty (Aquila Resources Inc.)

Osisko est titulaire d'un flux aurifère de 18,5 % (qui sera réduit à 9,25 % après la livraison de 105 000 onces d'or) et d'un flux argentifère de 75 % sur le projet Back Forty, détenu par Aquila Resources Inc. (« Aquila ») et situé dans la prolifique ceinture volcanique pénokéenne de la péninsule nord du Michigan aux États-Unis. Aquila a publié une évaluation économique préliminaire en 2014 qui démontrait la solidité économique du projet et a publié les résultats d'une étude de faisabilité d'un projet d'exploitation par fosse à ciel ouvert le 1^{er} août 2018. Aquila a reçu tous les permis requis du ministère de l'Environnement du Michigan (*Department of Environmental Quality*) et a reçu toutes les permissions requises de l'État et du gouvernement fédéral pour la construction et le démarrage des opérations sur le projet Back Forty. La production d'or devrait totaliser 468 000 onces sur les sept années d'exploitation de la mine, incluant 135 000 onces la première année. L'entente de flux prévoit des paiements de transfert effectués en continu à Aquila de 30 % du cours au comptant de l'or (jusqu'à un maximum de 600 \$ US par once) et de 4 \$ US par once d'argent.

Pour plus d'information sur le projet Back Forty, veuillez consulter le site Web d'Aquila (aquilaresources.com) et les communiqués de presse déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Dépréciation d'actifs

Flux diamantifère sur la mine Renard (Stornoway Diamond Corporation)

En mars 2019, l'exploitant de la mine de diamant Renard au Québec (Canada) a annoncé une charge de dépréciation substantielle de 83,2 millions de dollars pour la mine Renard, en raison des perspectives d'un prix du diamant moins élevé que prévu. Cette annonce a été considérée comme un indice de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 31 mars 2019. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 38,9 millions de dollars (28,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère sur la mine Renard.

Le 31 mars 2019, le flux diamantifère sur la mine Renard a été ramené à sa valeur recouvrable de 122,4 millions de dollars, laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur du flux diamantifère sur la mine Renard est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données d'évaluation utilisées sont les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente des diamants reçus en vertu du flux diamantifère sur la mine Renard, en fonction du prix du diamant par carat prévu à long terme et d'un taux d'actualisation réel après impôt de 4,7 %.

En septembre 2019, l'exploitant de la mine de diamants Renard, Stornoway Diamond Corporation, a annoncé qu'il avait déposé à la Cour supérieure du Québec (Chambre commerciale) une demande de protection en vertu de la LACC afin de restructurer ses activités et affaires financières. Cette annonce a été considérée comme un indice de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 30 septembre 2019. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 47,2 millions de dollars (34,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère sur la mine Renard.

Le 30 septembre 2019, le flux diamantifère sur la mine Renard a été ramené à sa valeur recouvrable de 70,2 millions de dollars, laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur du flux diamantifère sur la mine Renard est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données d'évaluation utilisées sont les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente des diamants reçus en vertu du flux diamantifère sur la durée de vie prévue de la mine Renard, fonction du prix du diamant par carat prévu à long terme et d'un taux d'actualisation réel après impôt de 4,6 %.

Entente de flux et entente d'écoulement d'Amulsar (Lydian International Limited)

En septembre 2019, Lydian International Limited a annoncé un report du calendrier des activités de construction, de la première coulée et de l'atteinte du niveau maximum de production en raison du blocus de 15 mois sur la construction ainsi que des modifications relatives à la durée de vie prévue de la mine et à la production pour le projet Amulsar situé en Arménie. Cette annonce a été considérée comme un indice de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 30 septembre 2019. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 9,9 millions de dollars US (13,1 millions de dollars) à l'égard du flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar.

Le 30 septembre 2019, l'entente de flux et l'entente d'écoulement d'Amulsar ont été ramenées à leur valeur recouvrable de 73,7 millions de dollars US (97,0 millions de dollars), laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur de l'entente de flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données d'évaluation utilisées sont les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente de l'or et de l'argent reçus en vertu de l'entente de flux et de l'entente d'écoulement sur la durée de vie prévue de la mine Amulsar, en fonction des prix à long terme prévus de 1 350 \$ US et de 17,75 \$ US par once pour l'or et pour l'argent respectivement et d'un taux d'actualisation réel après impôt de 6,1 %.

En décembre 2019, Lydian International Limited a annoncé qu'elle avait déposé à la Cour supérieure de justice de l'Ontario une demande de protection en vertu de la LACC afin de restructurer ses activités et affaires financières. Cette annonce a été considérée comme un indice de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 31 décembre 2019. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 51,3 millions de dollars US (66,7 millions de dollars) à l'égard de l'entente de flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar.

Le 31 décembre 2019, l'entente de flux et l'entente d'écoulement d'Amulsar ont été ramenées à leur valeur recouvrable de 22,3 millions de dollars US (29,0 millions de dollars), laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant des approches basées sur les flux de trésorerie actualisés et une estimation de la probabilité de différents scénarios de sortie aux termes de la LACC. La juste valeur de l'entente de flux et de l'entente d'écoulement d'Amulsar est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données d'évaluation utilisées sont les flux de trésorerie qu'il est prévu de générer par la vente de l'or et de l'argent reçus en vertu de la modification possible du flux sur la durée de vie prévue de la mine Amulsar, en fonction de prix à long terme prévus de 1 400 \$ US et de 17,50 \$ US par once pour l'or et pour l'argent respectivement, d'un taux d'actualisation réel après impôt de 10,1 % et des modifications possibles de l'entente d'écoulement résultant des scénarios de sortie pondérés selon leur probabilité découlant du processus de la LACC.

Une analyse de sensibilité a été effectuée par la direction pour les prix de l'or et de l'argent à long terme et le taux d'actualisation réel après impôt (isolément). Si les prix par once à long terme de l'or et de l'argent appliqué aux flux de trésorerie projetés avaient été inférieurs de 10 % aux estimations de la direction, la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 2,0 millions de dollars US (2,6 millions de dollars). Si les probabilités des différents scénarios avaient été inférieures de 10 % (négatives) aux estimations de la direction, la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 4,5 millions de dollars US (5,8 millions de dollars). Si le taux d'actualisation réel après impôt appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été supérieur de 100 points de base aux estimations de la direction, la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 1,6 million de dollars US (2,1 millions de dollars).

De plus, une dépréciation de 3,6 millions de dollars US (4,7 millions de dollars) a été comptabilisée sur les effets à recevoir et les montants à recevoir de Lydian.

Redevance Éléonore (Newmont Goldcorp Corporation)

En février 2020, l'exploitant de la mine aurifère Éléonore au Québec (Canada) a annoncé une mise à jour de l'estimation des réserves et des ressources minérales de la mine Éléonore au 31 décembre 2019. À la suite de cette mise à jour, les réserves minérales aurifères prouvées et probables et les ressources ont diminué d'approximativement 50 %. Cette annonce a été considérée comme un indice de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 31 décembre 2019. La Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 27,2 millions de dollars (20,0 millions de dollars après impôt) à l'égard de la redevance NSR sur la mine Éléonore pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

Le 31 décembre 2019, la redevance NSR sur la mine Éléonore a été ramenée à sa valeur recouvrable de 101,3 millions de dollars, laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur de la redevance NSR sur la mine Éléonore est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, puisque les principales données d'évaluation utilisées sont des données non observables. Les principales données utilisées pour l'évaluation étaient les flux de trésorerie devant être générés par la vente de l'or reçu en vertu de la redevance NSR sur la mine Éléonore selon une production d'or annuelle à long terme de 355 000 onces sur la durée de vie estimative de la mine Éléonore, un prix de l'or à long terme de 1 400 \$ US l'once et un taux d'actualisation réel après impôt de 4,1 %, ajusté pour la diminution des réserves et des ressources.

Une analyse de sensibilité a été effectuée par la direction pour le prix de l'or à long terme et le taux d'actualisation réel après impôt (isolément). Si le prix de l'or à long terme appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été inférieur de 10 % aux estimations de la direction (soit 1 260 \$ US plutôt que 1 400 \$ US par once), la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 10,1 millions de dollars. Si le taux d'actualisation réel après impôt appliqué aux flux de trésorerie projetés avait été supérieur de 100 points de base aux estimations de la direction (5,1 % plutôt que 4,1 %), la Société aurait comptabilisé une charge de dépréciation additionnelle de 4,2 millions de dollars.

Projet de zinc Coulon (actifs d'exploration et d'évaluation)

Le 31 décembre 2019, la Société a subi une charge de dépréciation de 50,0 millions de dollars (37,6 millions de dollars après impôt) sur son projet de zinc Coulon, pour lequel la Société a déterminé qu'aucune autre dépense d'exploration et d'évaluation n'y est prévue à court terme et qu'à l'heure actuelle, la valeur comptable de l'actif ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité par la vente du projet. Le 31 décembre 2019, le projet Coulon a été ramené à sa valeur recouvrable de 10,0 millions de dollars, laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur le marché, et en fonction d'une valeur monétaire par millier de livres de ressources/réserves minérales d'équivalent de zinc utilisée dans des transactions de vente comparables réalisées.

Placement net dans Ressources Falco Itée

Le 30 septembre 2019, la Société a déterminé que son placement net dans Falco, une entreprise associée, avait subi une dépréciation. Cette décision a été prise après avoir tenu compte, entre autres, de la mesure dans laquelle la juste valeur d'un placement est inférieure à sa valeur comptable et de la durée de l'écart, de la volatilité du prix de l'action et des perspectives d'affaires de l'entité bénéficiaire d'un investissement, notamment les facteurs comme le statut actuel et prévu des projets de développement de l'entité bénéficiaire d'un investissement. Le placement net dans Falco a été ramené à sa juste valeur estimative et, par conséquent, une charge de dépréciation de 12,5 millions de dollars (10,8 millions de dollars après impôt) a été comptabilisée sous la rubrique *Autres gains nets (pertes nettes)* aux états consolidés de la perte pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

Placements en actions

Les actifs de la Société comprennent un portefeuille d'actions, principalement dans des sociétés minières d'exploration et de développement cotées en bourse. Osisko investit, et a l'intention de continuer à investir, de temps à autre, dans les sociétés où elle détient un droit de redevance, de flux ou un autre intérêt similaire et dans diverses sociétés dans le secteur de l'industrie minière à des fins d'investissement, et avec l'objectif d'améliorer sa capacité à acquérir des redevances, des flux ou des intérêts similaires dans le futur. En plus des objectifs de placements, dans certains cas, la Société peut décider de jouer un rôle plus actif en fournissant du personnel de gestion et un soutien technique ou administratif ainsi qu'en nommant des individus au conseil d'administration des sociétés dans lesquelles elle investit. Ces placements sont inclus dans les placements dans des entreprises associées dans les états financiers consolidés et comprennent principalement Minière Osisko inc. (« Minière Osisko »), Métaux Osisko inc. (« Métaux Osisko ») et Falco.

Osisko pourrait, de temps en temps et sans préavis, sauf si requis par la loi ou la réglementation, accroître ou réduire ses placements à sa discrétion.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2019, Osisko a acquis des placements d'un montant de 59,9 millions de dollars et a vendu des placements d'un montant de 130,1 millions de dollars, respectivement.

Juste valeur des titres négociables

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur des placements en titres négociables (excluant les effets à recevoir et les bons de souscription) au 31 décembre 2019 (en milliers de dollars) :

Placements	Valeur comptable ⁽ⁱ⁾ \$	Juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾ \$
Entreprises associées	103 640	220 040
Autres	57 409	57 409
	161 049	277 449

(i) La valeur comptable correspond au montant enregistré au bilan consolidé, lequel correspond à la méthode de la mise en équivalence pour les placements d'entreprises associées et la juste valeur pour les placements dans les autres sociétés, conformément à la norme IFRS 9, *Instruments financiers*.

(ii) La juste valeur correspond au cours du marché des placements sur une bourse reconnue au 31 décembre 2019.

Principaux placements stratégiques

Le tableau ci-dessous présente les principaux placements stratégiques de la Société en titres négociables au 31 décembre 2019 (en milliers de dollars) :

Société	Nombre d'actions détenues	Participation %
Minière Osisko	45 969 569	15,9
Métaux Osisko	29 877 397	17,9
Falco	41 385 240	19,9

Minière Osisko inc.

Minière Osisko est une société canadienne d'exploration et de mise en valeur de propriétés minières aurifères axée sur le projet aurifère du Lac Windfall. Osisko détient une redevance de 2,0 % à 3,0 % NSR sur le projet aurifère du Lac Windfall, pour lequel une évaluation économique préliminaire a été publiée en juillet 2018, ainsi qu'une redevance de 1 % NSR sur d'autres propriétés détenues par Minière Osisko. Une étude de faisabilité pour la propriété du Lac Windfall est prévue en 2020.

En mai 2018, Minière Osisko a publié une première estimation des ressources minérales du gîte aurifère Lac Windfall. Minière Osisko indique que les ressources minérales sont estimées à 601 000 onces d'or dans les catégories mesurées et indiquées (2 382 000 tonnes à une teneur de 7,85 g/t Au) et à 2 284 000 onces d'or dans la catégorie présumée (10 605 000 tonnes à une teneur de 6,70 g/t Au). En novembre 2018, Minière Osisko a publié une mise à jour de l'estimation de ressources minérales incluant une mise à jour des ressources minérales pour la zone Lynx. Les ressources mesurées et indiquées ont été augmentées à 754 000 onces d'or (2 874 000 tonnes à une teneur de 8,17 g/t Au) et les ressources minérales présumées ont été augmentées à 2 366 000 onces d'or (10 352 000 tonnes à une teneur de 7,11 g/t Au).

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Minière Osisko du 14 mai 2018 intitulé « *Osisko publie sa première estimation de ressources minérales pour le gîte aurifère Windfall* » et le communiqué de presse de Minière Osisko du 27 novembre 2018 intitulé « *Osisko publie une mise à jour de l'estimation des ressources minérales pour Lynx* », tous deux déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Aussi, une évaluation économique préliminaire positive du projet Lac Windfall a été publiée en juillet 2018, révélant un taux de rendement interne après impôt de 33 %. Par ailleurs, Minière Osisko poursuit également un programme de forage de 1 000 000 mètres sur la propriété du Lac Windfall, ainsi qu'un programme métallurgique. En octobre 2018, dans le cadre de la construction d'une rampe d'exploration, Minière Osisko a réussi à accéder à la zone 27, secteur 115, l'endroit sélectionné pour le prélèvement d'un premier échantillon en vrac de 5 000 tonnes devant être traité au quatrième trimestre

de 2018. En décembre 2018, Minière Osisko a publié les résultats préliminaires du premier lot de 2 078 tonnes extraites. Les résultats du traitement de 5 500 tonnes extraites d'un échantillon en vrac de la zone 27 ont donné une teneur moyenne de 8,53 g/t Au. La teneur moyenne de l'échantillon était supérieure de 26 % à celle prévue par les forages intercalaires dans le bloc modèle des ressources. En décembre 2019, Minière Osisko a annoncé que les résultats du traitement de 5 716 tonnes extraites dans la zone Lynx Zone ont dépassé les attentes, livrant une teneur moyenne de 17,8 g/t Au. Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Minière Osisko du 17 juillet 2018 intitulé « *Osisko dépose une EEP positive pour le projet Windfall* », le communiqué de presse de Minière Osisko du 11 juin 2019 intitulé « *L'échantillon en vrac d'Osisko dans la zone 27 à Windfall livre une teneur traitée réconciliée de 8,53 g/t Au* », et le communiqué de presse de Minière Osisko du 11 décembre 2019 intitulé « *L'échantillon en vrac d'Osisko dans la zone Lynx livre une teneur traitée réconciliée de 17,8 g/t Au* », tous déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

La Société a investi un montant de 18,0 millions de dollars dans Minière Osisko en 2018 et un montant additionnel de 7,7 millions de dollars en 2019. Au 31 décembre 2019, la Société détenait 45 969 569 actions ordinaires correspondant à une participation de 15,9 % dans Minière Osisko (16,7 % au 31 décembre 2018). La Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Minière Osisko et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Métaux Osisko

Métaux Osisko est une société canadienne d'exploration et de développement de métaux de base, axée sur les actifs miniers zincifères. Les propriétés phares de la société sont le camp minier de Pine Point, situé dans les Territoires du Nord-Ouest, et le camp minier de Bathurst, situé dans le nord du Nouveau-Brunswick. La Société détient une redevance de 1,5 % NSR sur le camp minier de Pine Point (acquise en janvier 2020) et une redevance de 1 % NSR sur le camp minier de Bathurst. La Société a investi 3,0 millions de dollars dans Métaux Osisko en 2018, et un montant supplémentaire de 7,8 millions de dollars en 2019.

Le camp minier de Pine Point renferme des ressources minérales présumées de 52,4 millions de tonnes à une teneur de 4,64 % zinc et 1,83 % plomb (6,47 % équivalent de zinc (« ZnEq »)), ce qui en fait le plus important camp pour le zinc exploitable par fosse au Canada. Pour plus d'information, veuillez consulter le rapport technique conforme au Règlement 43-101 intitulé « *Mineral Resource Estimate Update Pine Point Lead-Zinc Project* » daté du 19 décembre 2019 et déposé sur www.sedar.com.

Le camp minier de Bathurst renferme des ressources minérales indiquées de 1,96 million de tonnes à une teneur de 5,77 % zinc, 2,38 % plomb, 0,22 % cuivre et 68,9 g/t argent (9,00% ZnEq) et des ressources minérales présumées de 3,85 millions de tonnes à une teneur de 5,34 % zinc, 1,49 % plomb, 0,32 % cuivre et 47,7 g/t argent (7,96% ZnEq) au sein des gîtes Key Anacon et Gilmour Sud. Pour plus d'information, veuillez consulter le rapport technique intitulé « *NI 43-101 Maiden Resource Estimate for the Bathurst Mining Camp, New Brunswick, Canada* » daté du 4 avril 2019 et déposé sur www.sedar.com.

Au 31 décembre 2019, la Société détenait 29 877 397 actions ordinaires correspondant à une participation de 17,9 % dans Métaux Osisko (10,6 % au 31 décembre 2018). La Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Métaux Osisko et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Ressources Falco Itée

L'actif principal de Falco est le projet aurifère Horne 5, dont l'étude de faisabilité positive a été publiée en octobre 2017. Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Falco du 16 octobre 2017 intitulé « *Falco annonce les résultats d'une étude de faisabilité positive sur le projet aurifère Horne 5* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

En 2018, Osisko a signé une lettre d'entente exécutoire visant à fournir à Falco une facilité de crédit garantie de premier rang sous forme de flux argentifère (le « flux argentifère Falco ») allant jusqu'à 100 % de l'argent qui sera produit sur la propriété Horne 5 (« Horne 5 »), située à Rouyn-Noranda, au Québec. Dans le cadre du flux argentifère Falco, Osisko effectuera des dépôts échelonnés en trésorerie à Falco pour un total pouvant atteindre 180,0 millions de dollars et effectuera des paiements continus équivalents à 20 % du cours de l'argent, jusqu'à concurrence de 6 \$ US l'once. L'entente de flux argentifère de Falco sera garantie par une charge de premier rang sur le projet et tous les actifs de Falco.

L'entente de flux argentifère Falco a été conclue en février 2019, ce qui a déclenché le paiement du premier versement de 25,0 millions de dollars à Falco. Deux effets à recevoir alors en cours et s'élevant à 20,0 millions de dollars ont été déduits du premier versement et le solde de 5,0 millions de dollars a été versé à Falco. Les intérêts à recevoir de 1,8 million de dollars liés à ces deux prêts ont été réglés en échange de 5 353 791 actions ordinaires additionnelles de Falco.

Le 22 février 2019, Osisko a signé une entente visant à fournir à Falco un prêt garanti de premier rang de 10,0 millions de dollars. Le prêt porte intérêt à un taux de 7 %, composé trimestriellement. Le montant de capital et les intérêts cumulés seront exigibles le 31 décembre 2020. Le prêt sera destiné à l'avancement du projet Horne 5 et pour les besoins généraux de l'entreprise.

Le 19 août 2019, Falco a présenté une mise à jour de développement du projet. Dans l'évaluation des risques de la phase de dénoyage, Falco a collaboré avec son principal voisin (le « voisin »), le propriétaire des concessions minières, au programme géotechnique initial visant à recueillir de l'information et à analyser les risques associés au développement du projet Horne 5. Les deux parties se sont rencontrées en juillet et se sont entendues pour continuer de collaborer en partageant de l'information et pour commencer la deuxième phase des travaux géotechniques qui seront menés par Falco et qui incluront le secteur de Quémont. L'objectif est de recueillir et d'analyser l'information géotechnique afin d'évaluer les risques inhérents à l'éventuel dénoyage du projet Horne 5 et de développer des mesures d'atténuation adéquates qui protégeront l'intégrité de l'exploitation du voisin.

En plus d'être contraint au cadre juridique applicable, le développement du projet Horne 5 est assujéti à un cadre contractuel au terme duquel l'obtention de l'autorisation requise pour opérer auprès du voisin est subordonnée à la conclusion d'une entente de garantie financière globale avec le voisin afin de fournir une protection financière adéquate à son exploitation. Une fois cette condition préalable réalisée, Falco et son voisin vont établir un plan de travail en vue de la poursuite du développement du projet Horne 5, incluant les paramètres d'exploitation qui devront être observés par Falco afin de s'assurer de la préséance des opérations de son voisin, le tout, conformément au cadre contractuel établi. Compte tenu de ce qui précède, Falco ne procédera à aucune activité de dénoyage avant d'avoir finalisé l'entente de garantie financière globale avec son voisin et convenu d'un plan de travail mutuellement satisfaisant pour la poursuite de ses activités. Un cadre de garantie financière global a été soumis à son voisin, mais doit être finalisé.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Falco du 19 août 2019 intitulé « *Falco présente une mise à jour du projet Horne 5* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Le 11 février 2020, Falco a annoncé l'acquisition de Golden Queen Mining Consolidated Ltd (« Golden Queen »). Dans le cadre de cette opération non monétaire, Falco offre une prime de 15 % par rapport au solde de trésorerie net prévu de Golden Queen de 4,2 millions de dollars à la clôture de la présente opération, en contrepartie de l'émission de 15 968 075 actions ordinaires de Falco en faveur des porteurs d'actions de Golden Queen.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Falco du 11 février 2020 intitulé « *Acquisition de Golden Queen Mining Consolidated Ltd. par Ressources Falco Ltée* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Au 31 décembre 2019, la Société détenait 41 385 240 actions ordinaires de Falco, ce qui représente une participation de 19,9 % (17,8 % au 31 décembre 2018). La Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Falco et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Activités en matière de développement durable

Osisko considère le développement durable comme une composante clé de sa stratégie de création de valeur pour les actionnaires et les autres parties intéressées.

La Société se concentre sur les éléments clés suivants :

- Promouvoir l'industrie minière et ses avantages pour la société;
- Maintenir de bonnes relations avec le gouvernement fédéral, les différents paliers de gouvernement au niveau provincial et municipal ainsi que les Premières Nations au Québec;
- Soutenir le développement économique des régions où Osisko exerce des activités (directement ou indirectement dans le cadre de ses participations);
- Soutenir l'enseignement universitaire dans les domaines miniers et le développement de ses employés;
- Promouvoir la diversité au sein de son organisation et de l'industrie minière; et
- Encourager les entreprises associées à adhérer aux mêmes valeurs en matière de développement durable.

Dans le cadre de son processus d'analyse des investissements, la Société évalue le risque et le rendement des sociétés dans lesquelles elle investit dans les domaines du développement durable sur les projets où Osisko détient un intérêt direct ou indirect.

Activités d'exploration et d'évaluation minière / Activités de développement minier

En raison des ententes d'option de 2016 avec Minière O3 Mining inc. (« Minière O3 ») (voir ci-dessous), les activités d'exploration et d'évaluation ont été grandement réduites. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, les investissements dans les actifs miniers et les immobilisations corporelles s'élevèrent à 6,3 millions de dollars, principalement sur le projet aurifère Cariboo et le projet Bonanza Ledge Phase 2 et la Société a reçu des crédits d'impôt réclamés antérieurement de 0,3 million de dollars.

Projet aurifère Cariboo

Le 21 novembre 2019, Osisko a acquis le projet aurifère Cariboo situé dans le district minier historique Cariboo au centre de la Colombie-Britannique, au Canada, par le biais de l'acquisition de Barkerville (veuillez vous référer à la section *Acquisition de Barkerville et création du North Spirit Discovery Group* du présent rapport de gestion). Osisko prévoit faire progresser le projet aurifère Cariboo par sa plateforme North Spirit Discovery Group.

En septembre 2019, Barkerville a déposé d'une évaluation économique préliminaire (« EEP ») indépendante préparée conformément au Règlement 43-101 pour son projet aurifère Cariboo, détenu à 100 %. L'EEP donne une évaluation d'un scénario de base de développement du projet considérant une mine souterraine accessible par rampe avec une usine de préconcentration de l'or à Wells et le traitement de l'or à son usine modernisée de Quesnel River, pour un taux de rendement interne après impôt de 28 %. Pour plus d'information, veuillez consulter le rapport technique conforme au Règlement 43-101 en date du 17 septembre 2019, intitulé « *Preliminary Economic Assessment of the Cariboo Gold Project* », déposé sur www.sedar.com sous le profil de Barkerville.

En juillet 2019, Barkerville a déposé une mise à jour de l'estimation des ressources minérales pour le projet aurifère Cariboo, incluant les gîtes Cow, Island et Barkerville Mountain. Les ressources minérales mesurées et indiquées sont estimées à 2,4 millions d'onces d'or (13,2 millions de tonnes à une teneur de 5,6 g/t Au), une augmentation de 50 % par rapport aux ressources de 2018. Les ressources minérales présumées sont estimées à 1,9 million d'onces d'or (12,0 millions de tonnes à une teneur de 5,0 g/t Au). L'estimation des ressources minérales comprend les zones Cow et Valley au mont Cow, les zones Shaft et Mosquito Creek au mont Island ainsi que la BC Vein et le Bonanza Ledge au mont Barkerville, à un seuil de coupure de 3,0 g/t Au. Les ressources sont définies sur 6 kilomètres des 67 kilomètres de terrains détenus par Barkerville. Osisko prévoit un programme de forage intercalaire et de forage d'exploration de 10,0 millions de dollars en 2020 à Cariboo. Pour plus d'information, veuillez consulter le rapport technique conforme au Règlement 43-101 daté du 11 juillet 2019 et intitulé « *NI 43-101 Technical Report and Mineral Resource Estimate Update for the Cariboo Gold Project, British Columbia, Canada* », déposé sur www.sedar.com sous le profil de Barkerville.

Au cours des deux prochaines années, Osisko réalisera des activités sur le site de la propriété aurifère Cariboo, investira dans des activités d'exploration (approximativement 12,0 millions de dollars planifiés pour 2020), restaurera certains sites historiques et fera progresser les études techniques jusqu'à l'étude de faisabilité.

Projet de zinc Coulon

Le 31 décembre 2019, la Société a subi une charge de dépréciation de 50,0 millions de dollars (37,6 millions de dollars après impôt) sur son projet de zinc Coulon, pour lequel la Société a déterminé qu'aucune autre dépense d'exploration et d'évaluation n'y est prévue à court terme et qu'à l'heure actuelle, la valeur comptable de l'actif ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité par la vente du projet. Le 31 décembre 2019, le projet Coulon a été ramené à sa valeur recouvrable de 10,0 millions de dollars, laquelle a été déterminée comme étant la juste valeur diminuée du coût de cession, en utilisant une approche basée sur le marché, basée sur la valeur monétaire par millier de livres de ressources/réserves minérales d'équivalent de zinc pour des transactions de vente comparables réalisées.

Propriétés assujetties à des ententes d'option (région de la Baie-James)

En 2016, Osisko a conclu des ententes d'option avec Minière Osisko. Le 5 juillet 2019, Minière Osisko a finalisé une opération de scission qui a notamment abouti au transfert par Minière Osisko de certains actifs à O3 Mining, notamment de propriétés faisant l'objet d'ententes d'option.

En vertu de l'entente d'option Kan, Minière Osisko avait l'option d'acquérir 100 % de la participation dans la propriété Kan (comprenant les propriétés Kan et Fosse Au) après avoir investi un montant total de 6,0 millions de dollars sur une période de sept ans. La Société a reçu un avis de Minière Osisko au premier trimestre de 2019 lui indiquant que le seuil avait été atteint. Par conséquent, 100 % de la participation dans la propriété Kan a été transféré à Minière Osisko (la propriété est maintenant détenue par O3 Mining) et Osisko conserve une redevance variable de 1,5 % à 3,5 % NSR sur les métaux précieux et une redevance de 2,0 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits sur la propriété Kan.

En vertu des autres ententes d'option, O3 Mining peut acquérir 100 % de la participation dans la plupart des propriétés d'exploration d'Osisko situées dans les régions de la Baie-James et de la Fosse du Labrador (à l'exception du projet de

cuivre-zinc Coulon) après avoir investi un montant total de 26,0 millions de dollars sur la période initiale de sept ans; O3 Mining aura acquis une première participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 15,6 millions de dollars sur la période initiale de quatre ans. Osisko conservera une redevance variable de 1,5 % à 3,5 % NSR sur les métaux précieux et une redevance de 2,0 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits sur les 26 propriétés. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019, Minière Osisko et O3 Mining ont investi environ 2,0 millions de dollars sur ces propriétés pour un total à ce jour de 6,6 millions de dollars (excluant la propriété Kan).

Les nouvelles propriétés acquises par O3 Mining dans une région déterminée durant le reste de la période de sept ans seront assujetties à une entente de redevances en faveur d'Osisko selon des termes similaires.

Au 31 décembre 2019, la valeur comptable nette des propriétés faisant l'objet d'ententes d'option s'élevait à 31,7 millions de dollars.

Dividendes trimestriels

Le conseil d'administration a approuvé le lancement du programme de distribution trimestriel de dividendes de la Société le 17 novembre 2014.

Le tableau qui suit présente en détail les dividendes déclarés et payés ou payables :

<u>Date de déclaration</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Date de fermeture des registres⁽ⁱ⁾</u>	<u>Date de versement⁽ⁱ⁾</u>	<u>Dividendes payés ou payables</u>
	<u>\$</u>			<u>\$</u>
Année 2014	0,03	s.o.	s.o.	1 551 000
Année 2015	0,13	s.o.	s.o.	12 229 000
Année 2016	0,16	s.o.	s.o.	17 037 000
Année 2017	0,18	s.o.	s.o.	24 275 000
Année 2018	0,20	s.o.	s.o.	31 213 000
20 février 2019	0,05	29 mars 2019	15 avril 2019	7 757 000
1er mai 2019	0,05	28 juin 2019	15 juillet 2019	7 145 000
31 juillet 2019	0,05	30 septembre 2019	15 octobre 2019	7 200 000
6 novembre 2019	0,05	31 décembre 2019	15 janvier 2020	7 874 000
Exercice 2019	<u>0,20</u>			29 976 000
19 février 2020	0,05	31 mars 2020	15 avril 2020	à dét. ⁽ⁱⁱ⁾

(i) Sans objet (« s.o. ») pour les résumés annuels.

(ii) À déterminer (« à dét. ») le 31 mars 2020 en fonction du nombre d'actions en circulation et du nombre d'actions participant au régime de réinvestissement des dividendes à la date de fermeture des registres.

Régime de réinvestissement des dividendes

La Société a mis en place un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») qui permet aux actionnaires canadiens et aux actionnaires des États-Unis de réinvestir leurs dividendes en trésorerie dans des actions ordinaires additionnelles, soit acquises sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX, soit directement à partir des actions non émises de la Société ou obtenues par ces deux moyens combinés. Dans le cas d'une émission d'actions ordinaires non encore émises, le prix est égal au cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX sur les cinq séances en bourse précédant immédiatement la date de versement des dividendes, déduction faite d'un escompte, le cas échéant, d'au plus 5 %, à la seule discrétion de la Société.

Au 31 décembre 2019, les détenteurs de 6 666 723 actions ordinaires avaient choisi d'adhérer au RRD, représentant des dividendes payables de 0,3 million de dollars. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la Société a émis 198 609 actions ordinaires dans le cadre du RRD, à un taux d'escompte de 3 % (310 492 actions ordinaires en 2018 à un taux d'escompte de 3 %). Le 15 janvier 2020, 28 351 actions ordinaires ont été émises dans le cadre du RRD à un taux d'escompte de 3 %.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En décembre 2018, Osisko a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat »). Selon les termes du programme de rachat 2018, Osisko pouvait acquérir, de temps à autre, jusqu'à 10 459 829 de ses actions ordinaires émises, conformément aux procédures d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la TSX. Les rachats en vertu du programme de rachat étaient autorisés jusqu'au 11 décembre 2019. Les rachats quotidiens étaient limités à 71 940 actions ordinaires, à l'exception des exemptions sur rachats de blocs d'actions ordinaires, soit 25 % du volume quotidien moyen des opérations réalisées sur les actions ordinaires de la Société à la TSX pendant la période de six mois terminée le 30 novembre 2018, soit 287 760 actions ordinaires.

En décembre 2019, Osisko a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat »). Selon les termes du programme de rachat 2019, Osisko peut acquérir, de temps à autre, jusqu'à 13 681 732 de ses actions ordinaires émises conformément aux procédures d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la TSX. Les rachats en vertu du programme de rachat 2019 sont autorisés jusqu'au 11 décembre 2020. Les rachats quotidiens ont été limités à 126 674 actions ordinaires, à l'exception des exemptions sur rachats de blocs d'actions ordinaires, soit 25 % du volume quotidien moyen des opérations réalisées sur les actions ordinaires de la Société à la TSX pendant la période de six mois terminée le 30 novembre 2019, soit 506 698 actions ordinaires.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2019, la Société a acheté, pour annulation, un total de 983 900 actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat 2018 pour la somme de 11,8 millions de dollars (prix d'achat moyen par action de 12,02 \$).

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a acheté pour annulation un total de 1 860 299 actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat 2017 pour la somme de 23,1 millions de dollars, et un total de 849 480 actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat 2018 pour la somme de 9,8 millions de dollars (pour un total de 2 709 779 actions ordinaires acquises pour la somme de 32,9 millions de dollars, à un prix d'achat moyen par action de 12,16 \$), dont un montant de 1,7 million de dollars a été inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer au bilan consolidé au 31 décembre 2018 (payé en janvier 2019).

Marché de l'or et des devises

Marché de l'or

Le prix de l'or a gagné 18 % en 2019, la plus forte hausse annuelle depuis 2010. Le prix a connu une augmentation substantielle, clôturant 2019 à 1 515 \$ US l'once comparativement au dernier prix fixé à la clôture l'an dernier de 1 279 \$ US l'once. Le prix moyen par once pour l'année est presque de 125 \$ US plus élevé, atteignant 1 393 \$ US l'once comparativement à 1 268 \$ US l'once en 2018. L'or a commencé l'année de manière stable, mais une forte remontée des prix a débuté au cours du second trimestre de 2019, passant du bas prix de 1 266 \$ US l'once au début de mai à un prix élevé de 1 565 \$ US l'once en septembre, atteignant son niveau le plus élevé en six ans. L'or a commencé 2020 à la hausse et a dépassé les 1 600 \$ US l'once pour la première fois en sept ans après une montée des tensions au Moyen-Orient, en raison de la confrontation entre les É.-U. et l'Iran, avant de se replier légèrement. L'or était à la hausse en 2019, sous l'influence dominante de la guerre tarifaire entre les États-Unis et la Chine, ce qui a entraîné un assouplissement des politiques monétaires des principales banques centrales. La détérioration des perspectives économiques mondiales, l'incertitude ambiante ainsi que les tensions politiques et les guerres commerciales ont favorisé l'or.

Au cours du quatrième trimestre de 2019, le prix de l'or a gagné 2,0 % en dollars US, ou 30 \$ US l'once sur le prix fixé à la clôture à Londres, clôturant à 1 515 \$ US l'once. Le prix moyen était de 1 481 \$ US l'once, en hausse par rapport trimestre précédent de 1 472 \$ US et de 255 \$ US plus élevé par rapport à la même période l'an dernier.

Le prix historique est présenté ci-dessous :

(\$ US/once d'or)	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2019	1 545 \$	1 270 \$	1 393 \$	1 515 \$
2018	1 355	1 178	1 268	1 279
2017	1 346	1 151	1 257	1 291
2016	1 366	1 077	1 251	1 146
2015	1 296	1 049	1 160	1 060

Le prix moyen de l'once d'or en dollars canadiens était de 1 995 \$ au quatrième trimestre de 2019, comparativement à 1 944 \$ au troisième trimestre, 1 752 \$ au deuxième trimestre et 1 733 \$ au premier trimestre. Le prix de l'or a clôturé 2019 à 1 967 \$ l'once, demeurant le même qu'au 30 septembre 2019.

Devises

Après avoir clôturé l'année 2018 sur une note plus faible, le dollar canadien a rebondi en janvier 2019 à la suite d'une reprise des prix du pétrole et d'autres matières premières. Le dollar canadien a ensuite perdu de la vigueur en février et en mars, en raison d'une demande intérieure plus faible que prévu. De mars à mai, le dollar a stagné dans une fourchette étroite de 1,3250-1,3530, mais en juin, le dollar canadien a connu son plus important gain mensuel par rapport au dollar américain, avec une hausse de 4 %. Le dollar canadien est demeuré relativement stable durant les troisième et quatrième trimestres de 2019, mais a connu de forts gains à la fin de décembre.

Le dollar canadien figure parmi les devises principales ayant eu les meilleurs rendements en 2019, avec un gain de 5 % par rapport au dollar américain. La volatilité des taux de change a atteint un creux historique et le dollar canadien stagnait dans une fourchette étroite de 1,3000 à 1,3600. La valeur du dollar canadien a varié entre 1,2988 et 1,3330 au quatrième trimestre de 2019, pour clôturer à 1,2988 le 31 décembre 2019. La valeur moyenne du dollar canadien était de 1,3200 au quatrième trimestre de 2019, comparativement à 1,3204 au quatrième trimestre de 2018.

Comme prévu, la Banque du Canada a maintenu son taux journalier à 1,75 % lors de ses rencontres d'octobre et de décembre.

Le taux de change pour le dollar américain versus le dollar canadien est indiqué ci-dessous :

	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2019	1,3600	1,2988	1,3269	1,2988
2018	1,3642	1,2288	1,2957	1,3642
2017	1,3743	1,2128	1,2986	1,2545
2016	1,4589	1,2544	1,3248	1,3427
2015	1,3990	1,1728	1,2787	1,3840

Principales informations financières

(en milliers de dollars, à l'exception des nombres d'onces et des montants par once et par action)⁽¹⁾

	2019	2018	2017
	\$	\$	\$
Produits	392 599	490 472	213 216
Marge monétaire ⁽²⁾	129 718	119 167	87 571
Bénéfice brut	82 709	66 555	59 506
Dépréciation d'actifs	(260 800)	(166 316)	(89 000)
Perte d'exploitation	(183 226)	(113 531)	(70 435)
Perte nette	(234 195)	(105 587)	(42 501)
Perte nette par action de base et diluée ⁽³⁾	(1,55)	(0,67)	(0,33)
Total de l'actif	1 947 253	2 234 646	2 516 343
Total de la dette à long terme	349 042	352 769	464 308
Prix de vente moyen de l'or (par once vendue)			
En \$ CA ⁽⁴⁾	1 817	1 649	1 627
En \$ US	1 371	1 273	1 277
Flux de trésorerie d'exploitation	91 598	82 158	48 761
Dividende par action ordinaire	0,20	0,20	0,18
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)			
De base et dilué ⁽⁴⁾	151 266	156 617	127 939

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux IFRS.

(2) La marge monétaire est une mesure de performance financière non conforme aux IFRS et sans définition standard selon les normes IFRS. Elle est calculée en déduisant le coût des ventes des produits. Pour un rapprochement de la marge monétaire par droit, veuillez consulter la rubrique *Survot des résultats financiers* du présent rapport de gestion.

(3) En raison de la perte nette, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives sont considérées comme étant antidilutives, de telle sorte que la perte nette diluée par action est équivalente à la perte nette de base par action.

(4) En fonction du taux de change en vigueur à la date des transactions.

Survol des résultats financiers

Sommaire des résultats financiers – 2019

- Produits records provenant des redevances et des flux de 140,1 millions de dollars (392,6 millions de dollars en incluant les ententes d'écoulement), comparativement à 127,6 millions de dollars (490,5 millions de dollars en incluant les ententes d'écoulement) en 2018;
- Bénéfice brut record de 82,7 millions de dollars, comparativement à 66,6 millions de dollars en 2018;
- Charges de dépréciation des redevances, flux et d'autres intérêts de 193,6 millions de dollars (163,4 millions de dollars après impôt), principalement pour le flux de Renard, le flux et l'entente d'écoulement d'Amulsar et la redevance Éléonore, comparativement à 166,3 millions de dollars (123,7 millions de dollars après impôt) en 2018;
- Charges de dépréciation de 50,0 millions de dollars (37,6 millions de dollars après impôt) pour le projet de zinc Coulon;
- Perte d'exploitation de 183,2 millions de dollars comparativement à 113,5 millions de dollars en 2018;
- Charges de dépréciation de 12,5 millions de dollars (10,8 millions de dollars après impôt) pour le placement net dans Falco;
- Perte nette de 234,2 millions de dollars ou 1,55 \$ par action de base et diluée, comparativement à 105,6 millions de dollars ou 0,67 \$ par action de base et diluée en 2018;
- Bénéfice ajusté¹ de 41,9 millions de dollars ou 0,28 \$ par action de base¹, comparativement à 31,4 millions de dollars ou 0,20 \$ par action de base en 2018; et
- Flux de trésorerie records générés par les activités d'exploitation de 91,6 millions de dollars comparativement à 82,2 millions de dollars en 2018.

Les produits provenant des redevances et des flux ont augmenté de 12,5 millions de dollars en 2019 comparativement à 2018, en raison principalement de la hausse du prix de l'or et de l'argent. Au total, les produits, incluant les ententes d'écoulement, ont diminué en raison principalement de la vente de l'entente d'écoulement d'or de Brucejack le 15 septembre 2019 et de la conversion de l'entente d'écoulement sur la propriété Matilda en un flux le 1^{er} avril 2018. En vertu des ententes d'écoulement, le métal est acquis des producteurs au prix du marché le plus bas sur une certaine période (la période de cotation) et est par la suite vendu par OBL, résultant en un bénéfice net qui varie généralement entre 0 % et 5 % du produit de la vente. La marge de profit est grandement influencée par la volatilité des prix des matières premières pendant la période de cotation.

Le bénéfice brut a atteint 82,7 millions de dollars en 2019, comparativement à 66,6 millions de dollars en 2018. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du prix de l'or et de l'argent en 2019, qui a résulté en une augmentation de la marge monétaire. La charge d'épuisement a diminué de 5,6 millions de dollars, principalement en raison de la composition des ventes en 2019 comparativement à 2018, ainsi qu'à la dépréciation sur les droits de redevance, de flux et d'ententes d'écoulement qui ont entraîné une baisse de la valeur comptable des actifs qui seront épuisés.

En 2019, la Société a subi une perte d'exploitation, en raison des charges de dépréciation sur les redevances, flux et autres intérêts de 193,6 millions de dollars, incluant des charges de dépréciation de 86,1 millions de dollars pour le flux diamantifère de Renard, une charge de dépréciation de 79,8 millions de dollars pour le flux et l'entente d'écoulement d'Amulsar, une charge de dépréciation de 27,2 millions de dollars pour la redevance Éléonore et une charge de dépréciation de 50,0 millions de dollars pour le projet de zinc Coulon. En excluant les charges de dépréciation, le bénéfice d'exploitation aurait été de 60,4 millions de dollars comparativement à 52,8 millions de dollars en 2018. L'augmentation du bénéfice d'exploitation en 2019 de 7,6 millions de dollars (en excluant les charges de dépréciation) est principalement attribuable à un prix de l'or plus élevé, qui a généré une marge brute plus élevée. L'augmentation des charges générales et administratives (« G&A ») et des frais de développement des affaires découle en grande partie d'une charge de rémunération fondée sur des actions plus élevée, reliée notamment aux unités d'actions avec restrictions et aux unités d'actions différées, d'un amortissement plus élevé des actifs au titre du droit d'utilisation, d'une diminution des coûts récupérés des entreprises associées et des indemnités de cessation d'emploi.

En 2019, la Société a subi une perte nette de 234,2 millions de dollars comparativement à 105,6 millions de dollars en 2018. L'écart est principalement attribuable à la perte d'exploitation en 2019 et à la charge de dépréciation de 10,8 millions de dollars (après impôt) sur le placement net dans Falco. En excluant l'impact des charges de dépréciation (après impôt), la perte nette en 2019 aurait été de 17,7 millions de dollars.

¹ Le « bénéfice ajusté » et le « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Le bénéfice ajusté était de 41,9 millions de dollars en 2019, comparativement à 31,4 millions de dollars en 2018. L'augmentation est principalement attribuable à un bénéfice brut plus élevé, en partie contrebalancé par une augmentation des charges G&A et des frais de développement des affaires.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation en 2019 ont augmenté à 91,6 millions de dollars, comparativement à 82,2 millions de dollars en 2018, principalement en raison d'une marge monétaire plus élevée en 2019 et de paiements de 2,5 millions de dollars sur le règlement des unités d'actions avec restrictions et des unités d'actions différées en 2018.

États consolidés de la perte

Le tableau suivant présente un résumé de l'état consolidé de la perte pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018 (en milliers de dollars, sauf les montants par action) :

		2019	2018
		\$	\$
Produits	(a)	392 599	490 472
Coût des ventes	(b)	(262 881)	(371 305)
Épuisement des redevances, flux et d'autres intérêts	(c)	(47 009)	(52 612)
Bénéfice brut	(d)	82 709	66 555
Autres charges d'exploitation			
Générales et administratives	(e)	(23 683)	(18 156)
Développement des affaires	(f)	(6 122)	(4 525)
Exploration et évaluation	(g)	(191)	(183)
Gain à la cession d'ententes de flux et d'une entente d'écoulement	(g)	7 636	9 094
Dépréciation d'actifs	(h)	(243 576)	(166 316)
Perte d'exploitation		(183 226)	(113 531)
Autres charges, montant net	(i)	(91 369)	(27 204)
Perte avant les impôts sur le résultat		(274 595)	(140 735)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(j)	40 400	35 148
Perte nette		(234 195)	(105 587)
Perte nette par action			
De base et diluée		(1,55)	(0,67)

(a) Les produits se présentent comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre					
	2019			2018		
	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces/ carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces/ carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)
Or vendu	1 817	174 185	316 549	1 649	260 286	429 243
Argent vendu	22	2 228 306	48 124	20	1 729 433	35 307
Diamants vendus ⁽ⁱ⁾	100	179 571	17 967	120	115 516	13 907
Autres (payés en trésorerie)	-	-	9 959	-	-	12 015
			<u>392 599</u>			<u>490 472</u>

(i) Les diamants ont été vendus par un agent pour Osisko à un prix de vente combiné de 100 \$ (75 \$ US) par carat en 2019 (120 \$ (93 \$ US) en 2018). Le prix de vente moyen comprend 29 991 carats accessoires vendus en dehors des ventes de diamants tout-venant à un prix moyen de 18 \$ (13 \$ US) par carat en 2019 (15 775 carats accessoires à un prix moyen de 21 \$ (16 \$ US) par carat en 2018). En excluant les carats accessoires, 149 580 carats ont été vendus à un prix moyen de 116 \$ (88 \$ US) par carat en 2019 (99 741 carats à un prix moyen de 136 \$ (105 \$ US) par carat en 2018).

La diminution du nombre d'onces d'or vendues en 2019 est principalement attribuable à la vente de l'entente d'écoulement de Brucejack le 15 septembre 2019 et la conversion de l'entente d'écoulement sur la propriété Matilda en un flux le 1^{er} avril 2018. L'augmentation du nombre d'onces d'argent vendues en 2019 est principalement attribuable au plus grand nombre d'onces

d'argent acquises dans le cadre d'ententes d'écoulement. L'augmentation du nombre de diamants vendus en 2019 est principalement attribuable au plus grand nombre de diamants acquis et vendus dans le cadre du flux Renard.

- (b) Le coût des ventes représente principalement le prix d'acquisition des métaux et des diamants en vertu des ententes d'écoulement et de flux, ainsi que des frais minimaux d'affinage, d'assurance et de transport en lien avec les métaux reçus dans le cadre d'ententes de redevance. La diminution en 2019 est principalement attribuable à la vente de l'entente d'écoulement d'or de Brucejack le 15 septembre 2019 et la conversion de l'entente d'écoulement sur la propriété Matilda en un flux le 1^{er} avril 2018.
- (c) Les redevances, flux et autres intérêts sont épuisés selon la méthode des unités de production sur la durée de vie estimée des propriétés ou sur la durée des ententes. La diminution est attribuable à la composition des ventes en 2019 comparativement à 2018 ainsi qu'à la dépréciation des redevances, flux et d'ententes d'écoulement, d'où une baisse de la valeur comptable de ces actifs qui seront épuisés.
- (d) La répartition du bénéfice brut par type d'intérêt est la suivante (en milliers de dollars) :

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2019	2018
	\$	\$
<u>Redevances</u>		
Produits	97 146	92 110
Coût des ventes	(272)	(245)
Marge monétaire	96 874	91 865
Épuisement	(20 908)	(26 972)
Bénéfice brut	75 966	64 893
<u>Flux</u>		
Produits	42 976	35 457
Coût des ventes	(13 437)	(13 181)
Marge monétaire	29 539	22 276
Épuisement	(23 533)	(21 218)
Bénéfice brut	6 006	1 058
<u>Redevances et flux</u>		
Marge monétaire	126 413	114 141
	90,2 %	89,5 %
<u>Ententes d'écoulement</u>		
Produits	252 477	362 905
Coût des ventes	(249 172)	(357 879)
Marge monétaire	3 305	5 026
	1,3 %	1,4 %
Épuisement	(2 568)	(4 422)
Bénéfice brut	737	604
Total – Bénéfice brut	82 709	66 555

- (e) Les charges G&A ont augmenté à 23,7 millions de dollars en 2019, comparativement à 18,2 millions en 2018. L'augmentation des charges G&A est principalement attribuable à une charge de rémunération fondée sur des actions plus élevée se rapportant principalement aux unités d'actions restreintes et aux unités d'actions différées, une charge d'amortissement plus élevée des actifs au titre du droit d'utilisation et des coûts récupérés des entreprises associées moins élevés et des indemnités de cessation d'emploi.
- (f) Les frais de développement des affaires ont augmenté à 6,1 millions de dollars en 2019, comparativement à 4,5 millions de dollars en 2018. Cette augmentation est principalement attribuable à une charge de rémunération fondée sur des actions plus élevée se rapportant aux unités d'actions restreintes et des coûts récupérés des entreprises associées moins élevés.
- (g) En 2019, la Société a vendu son entente d'écoulement de Brucejack à l'exploitant de la mine pour 41,3 millions de dollars US (54,8 millions de dollars) et a généré un gain sur la vente de 5,8 millions de dollars US (7,6 millions de dollars). En 2018, la Société a reçu le produit de 118,5 millions de dollars US (159,4 millions de dollars) de l'exploitant suivant le choix de ce dernier

d'exercer son option de racheter la totalité du flux aurifère et argentifère, ce qui s'est soldé par un gain à la cession d'une entente de flux de 6,8 millions de dollars US (9,1 millions de dollars).

- (h) En 2019, la Société a comptabilisé des charges de dépréciation de 86,1 millions de dollars (63,2 millions de dollars après impôt) pour le flux diamantifère Renard, de 61,2 millions de dollars US (79,8 millions de dollars) pour son flux et de ses ententes d'écoulement d'Amulsar, de 27,2 millions de dollars (20,0 millions de dollars après impôt) pour la redevance Éléonore et de 50,0 millions de dollars (37,6 millions de dollars après impôt) pour son projet de zinc Coulon. Les charges de dépréciation sont détaillées à la section *Dépréciation d'actifs* du présent rapport de gestion.

En 2018, la Société a comptabilisé des charges de dépréciation de 166,3 millions de dollars (123,7 millions de dollars après impôt), incluant 158,2 millions de dollars (117,5 millions de dollars après impôt) sur des redevances, flux et d'autres intérêts, 0,8 million de dollars pour la radiation d'une somme à recevoir de l'exploitant d'un actif déprécié et 7,3 millions de dollars (5,4 millions de dollars après impôt) sur des actifs d'exploration et d'évaluation.

- (i) Les autres charges nettes de 91,4 millions de dollars en 2019 comprennent des charges financières de 23,5 millions de dollars, un montant de 22,2 millions de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées, des pertes sur placement de 48,4 millions de dollars (en raison principalement d'une perte nette à la cession de placements liée aux actions de Barkerville détenues avant l'acquisition) et une charge de dépréciation de 12,5 millions de dollars (10,8 millions de dollars après impôt) pour son placement net dans Falco, en partie compensées par un produit d'intérêt et des produits de dividendes de 4,6 millions de dollars.

Les autres charges nettes de 27,2 millions de dollars en 2018 comprenaient des charges financières de 26,0 millions de dollars et un montant de 9,0 millions de dollars qui représentait la quote-part de la perte d'entreprises associées, en partie compensées par un produit d'intérêt de 4,4 millions de dollars et un gain net sur placements de 2,6 millions de dollars.

- (j) Le taux d'imposition effectif en 2019 est de 14,7 %, comparativement à 25,0 % en 2018. Le taux d'imposition statutaire est de 26,6 % en 2019 et de 26,7 % en 2018. Les éléments qui ont eu une incidence sur les taux d'imposition effectifs sont la partie non imposable (ou déductible) des gains (ou des pertes) en capital (50 %) et les dépenses non déductibles. Des impôts en trésorerie de 0,8 million de dollars ont été payés en 2019 et en 2018 et étaient reliés à des impôts sur des redevances gagnées à l'étranger.

Liquidités et sources de financement en capital

Au 31 décembre 2019, la situation de trésorerie de la Société s'élevait à 108,2 millions de dollars comparativement à 174,3 millions de dollars au 31 décembre 2018. Les variations importantes des liquidités et des sources de financement en capital en 2019 sont expliquées à la rubrique *Flux de trésorerie*.

En septembre 2019, la Société a modifié sa facilité de crédit renouvelable (la « facilité »), en augmentant le montant de 350,0 millions de dollars à 400,0 millions de dollars; elle peut en outre compter sur une clause accordéon sans engagement d'un maximum de 100,0 millions de dollars (pour un montant disponible total pouvant aller jusqu'à 500,0 millions de dollars), et a prolongé son échéance d'un an, au 14 novembre 2023. La clause accordéon est assujettie à des procédures usuelles de vérification diligente et à l'acceptation des prêteurs. La facilité doit être utilisée aux fins générales de la Société et pour des investissements dans l'industrie minière, notamment pour l'acquisition de redevances, d'ententes de flux et d'autres intérêts. La facilité est garantie par les actifs de la Société, actuels et futurs (y compris les redevances, ententes de flux et autres intérêts).

Flux de trésorerie

Le tableau suivant résume les activités liées aux flux de trésorerie (en milliers de dollars) :

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2019	2018
	\$	\$
Flux de trésorerie		
Exploitation	96 378	84 777
Éléments du fonds de roulement	(4 780)	(2 619)
Activités d'exploitation	91 598	82 158
Activités d'investissement	7 562	(65 635)
Activités de financement	(161 910)	(183 146)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(3 292)	7 183
Diminution de la trésorerie	(66 042)	(159 440)
Trésorerie au début de la période	174 265	333 705
Trésorerie à la fin de la période	108 223	174 265

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation en 2019 se sont élevés à 91,6 millions de dollars, comparativement à 82,2 millions de dollars en 2018. L'augmentation est principalement attribuable à une marge monétaire plus élevée (produits déduits du coût des ventes) en 2019 en raison des prix plus élevés de l'or et de l'argent.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie générés dans le cadre des activités d'investissement se sont élevés à 7,6 millions de dollars en 2019, comparativement à des flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement de 65,6 millions en 2018.

En 2019, Osisko a investi 62,8 millions de dollars pour acquérir des placements, incluant 15,0 millions de dollars dans Victoria, 7,8 millions de dollars dans Métaux Osisko, 7,7 millions de dollars dans Minière Osisko, et 7,5 millions de dollars dans Barkerville. La Société a aussi investi 77,8 millions de dollars pour l'acquisition de redevances et de flux, incluant 25,0 millions de dollars US (33,4 millions de dollars) pour améliorer son flux argentifère Mantos Blancos, les derniers versements totalisant 19,6 millions de dollars relativement à la redevance NSR sur la propriété Dublin Gulch (hôte du projet aurifère Eagle, qui est en production depuis le troisième trimestre de 2019) et un paiement net de 5,0 millions de dollars pour le flux argentifère Falco. La Société a également déboursé 39,6 millions de dollars pour des placements à court terme, incluant un prêt de 15,9 millions de dollars à Falco. Le produit généré de la cession de placements est de 130,1 millions de dollars (en raison principalement des cessions de placements dans Dalradian et Victoria) (se reporter à la rubrique *Transaction - Orion* pour plus de détails) et les produits de la cession de redevances et d'ententes d'écoulement ont généré 57,0 millions de dollars, en raison principalement de la vente de l'entente d'écoulement de Brucejack. Les liquidités acquises par le biais de l'acquisition de Barkerville s'élèvent à 8,3 millions de dollars alors que les investissements dans les droits miniers, les immobilisations corporelles et les actifs d'exploration et d'évaluation sont de 6,2 millions de dollars, déduction faite des crédits d'impôt reçus.

En 2018, Osisko avait investi 104,7 millions de dollars en titres négociables et en effets à recevoir, incluant 50,0 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Victoria, 18,0 millions de dollars pour des actions additionnelles de Minière Osisko, 7,0 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Barkerville, et un montant additionnel de 7,0 millions de dollars dans une débenture convertible avec Falco (qui a été convertie en actions en novembre 2018), 141,1 millions de dollars en droits de redevance et de flux, incluant 78,6 millions de dollars pour acquérir une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch (Victoria), 21,6 millions de dollars pour amender le flux Renard avec Stornoway, 20,0 millions de dollars pour accroître la redevance NSR sur la propriété aurifère Cariboo détenue par Barkerville et 10,0 millions en placements à court terme pour un billet garanti de premier rang avec Falco. Les produits générés du rachat par Pretium du flux aurifère et argentifère Brucejack sont de 159,4 millions de dollars (118,5 millions de dollars US). Les produits générés sur la cession de placements étaient de 27,0 millions de dollars, en raison principalement du dépôt des actions d'AuRico Metals Inc. à Centerra Gold Inc., pour une contrepartie en trésorerie de 1,80 \$ par action, pour un produit de 25,5 millions de dollars. Les activités d'exploration et d'évaluation avaient généré 3,9 millions de dollars puisque la Société avait reçu des paiements de crédits d'impôt gouvernementaux réclamés antérieurement.

Activités de financement

En 2019, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités de financement se sont élevés à 161,9 millions de dollars, comparativement à 183,1 millions de dollars en 2018.

En 2019, Osisko a remboursé sa facilité de crédit renouvelable d'un montant net de 10,2 millions de dollars, a payé 129,5 millions de dollars pour acquérir et annuler des actions ordinaires détenues par Orion (se reporter à la rubrique *Transaction - Orion* pour plus de détails), a payé 13,5 millions de dollars en vertu du programme de rachat d'actions et a versé 27,5 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires. La levée d'options d'achat d'actions et les actions émises en vertu du régime d'achat d'actions ont généré 21,8 millions de dollars.

En 2018, la Société avait remboursé 123,5 millions de dollars sur sa facilité de crédit renouvelable, avait versé 27,8 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires et avait acheté des actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat d'actions 2017 et 2018 pour 31,2 millions de dollars dans le but d'acquérir pour annulation un total de 2 709 779 actions ordinaires à un coût moyen de 12,16 \$.

Information trimestrielle

L'information financière trimestrielle sélectionnée⁽¹⁾ pour les huit derniers trimestres financiers est présentée ci-dessous (en milliers de dollars, à l'exception des montants par action) :

	2019				2018			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
OEO	20 479	18 123	19 651	19 753	20 005	20 006	20 506	20 036
Trésorerie et équivalents de trésorerie	108 223	123 702	83 589	108 497	174 265	137 188	188 631	332 617
Placements temporaires	20 704	25 844	16 165	13 119	10 000	10 000	1 000	500
Fonds de roulement	112 494	150 845	89 668	107 328	174 596	281 858	180 605	325 206
Total de l'actif	1 947 253	1 948 355	2 042 960	2 160 816	2 234 646	2 441 668	2 458 641	2 502 233
Total de la dette à long terme	349 042	347 638	326 050	324 355	352 769	419 680	419 228	467 483
Capitaux propres	1 493 446	1 506 287	1 534 872	1 727 396	1 771 595	1 868 196	1 884 101	1 878 405
Produits	51 032	109 235	131 606	100 726	115 337	111 702	137 819	125 614
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	17 204	28 294	21 350	24 750	18 559	20 636	19 660	23 303
Dépréciation d'actifs après impôt	(148 600)	(58 952)	-	(28 600)	(123 655)	-	-	-
Bénéfice net (perte nette)	(155 175)	(45 924)	(6 547)	(26 549)	(113 882)	5 474	511	2 310
Bénéfice net (perte nette) par action de base et dilué(e)	(1,04)	(0,32)	(0,04)	(0,17)	(0,73)	0,04	-	0,01
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)								
- De base	149 912	144 446	154 988	155 059	156 336	156 252	156 232	157 665
- Dilué	149 912	144 446	154 988	155 059	156 336	156 263	156 257	157 695
Cours des actions à la clôture au TSX	12,62	12,31	13,65	15,01	11,97	9,80	12,45	12,44
Cours des actions à la clôture au NYSE	9,71	9,30	10,44	11,24	8,78	7,59	9,47	9,67
Cours des bons de souscription à la clôture au TSX								
OR.WT	0,25	0,445	0,51	0,80	0,37	0,70	1,06	1,50
OR.WT.A ⁽²⁾	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,01	0,10	0,39	0,61
Cours des débetures à la clôture au TSX ⁽³⁾								
OR.DB	101,08	101,75	102,90	103,00	98,99	99,00	100,25	100,00
Prix de l'or (moyen en \$ US)	1 481	1 485	1 309	1 304	1 226	1 213	1 306	1 329
Taux de change à la clôture ⁽⁴⁾ (\$ US/\$ CA)	1,2988	1,3243	1,3087	1,3363	1,3642	1,2945	1,3168	1,2894

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux IFRS.

(2) Les bons de souscription non exercés ont expiré le 26 février 2019.

(3) Les débetures convertibles à 4 % d'Osisko se négocient depuis le 3 novembre 2017 par tranche d'une valeur nominale de 100,00 \$.

(4) Taux quotidien à la Banque du Canada.

Durant le quatrième trimestre de 2019, la Société a acquis Barkerville pour 241,7 millions de dollars, payés en actions. La Société a aussi enregistré des charges de dépréciation d'actifs de 148,6 millions de dollars (129,0 millions de dollars après impôt).

Durant le troisième trimestre de 2019, la Société a racheté 5 066 218 de ses actions ordinaires détenues par Orion pour un montant de 71,4 millions de dollars, payé en trésorerie (vente de toutes les actions ordinaires de Victoria détenues par Osisko). La Société a vendu son entente d'écoulement de Brucejack pour un montant de 41,3 millions de dollars US, desquels 31,2 millions de dollars US (41,3 millions de dollars) ont été versés le 30 septembre 2019. La Société a aussi enregistré des charges de dépréciation de 48,1 millions de dollars (après impôt) sur ses redevances, flux et autres intérêts et une charge de dépréciation de 10,8 millions de dollars (après impôt) à l'égard d'un placement net dans une entreprise associée.

Durant le deuxième trimestre de 2019, la Société a racheté 7 319 499 de ses actions ordinaires détenues par Orion pour un montant de 103,2 millions de dollars, payé en trésorerie (vente de toutes les actions ordinaires de Dalradian détenues par Osisko) et par le transfert de placements dans des entreprises associées et d'autres placements.

Durant le premier trimestre de 2019, la Société a enregistré une charge de dépréciation de 38,9 millions de dollars (28,6 millions de dollars après impôt) à l'égard du flux diamantifère Renard et a entièrement remboursé le montant de 30,0 millions de dollars à payer en vertu de sa facilité de crédit renouvelable.

Durant le quatrième trimestre de 2018, Osisko a reçu le paiement de 118,5 millions de dollars US (159,4 millions de dollars) de Pretium suivant le choix de cette dernière d'exercer son option de racheter, avant le 31 décembre 2018, la totalité de la participation d'OBL dans le flux aurifère et argentifère Brucejack. La Société a comptabilisé des charges de dépréciation de 166,3 millions de dollars (123,7 millions de dollars après impôt), incluant 148,5 millions de dollars sur la redevance NSR sur la mine Éléonore (109,1 millions de dollars après impôt) et a remboursé 71,7 millions de dollars sur sa facilité de crédit.

Durant le deuxième trimestre de 2018, Osisko a acquis auprès de Victoria une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch pour 98,0 millions de dollars, duquel un premier versement de 48,0 millions de dollars a été versé au deuxième trimestre et 14,7 millions de dollars au troisième trimestre, et a acquis des actions ordinaires de Victoria pour un montant de 50,0 millions de dollars.

Résultats du quatrième trimestre

- Produits provenant des redevances et des flux de 38,9 millions de dollars (51,0 millions de dollars avec les ententes d'écoulement), comparativement à 30,7 millions de dollars (115,3 millions de dollars avec les ententes d'écoulement) au quatrième trimestre de 2018;
- Bénéfice brut de 23,9 millions de dollars, comparativement à 15,8 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018;
- Charge de dépréciation de redevances, flux et autres intérêts de 93,9 millions de dollars (86,7 millions de dollars après impôt), incluant 51,3 millions de dollars US (66,7 millions de dollars) pour le flux et l'entente d'écoulement d'Amulsar et 27,2 millions de dollars (20,0 millions de dollars après impôt) pour la redevance Éléonore, comparativement à des charges de dépréciation de 166,3 millions de dollars (123,7 millions de dollars après impôt) au quatrième trimestre de 2018;
- Charge de dépréciation de 50,0 millions de dollars (37,6 millions de dollars après impôts) pour le projet de zinc Coulon;
- Perte d'exploitation de 129,9 millions de dollars, comparativement à 147,2 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018;
- Perte nette de 155,2 millions de dollars ou 1,04 \$ par action de base et diluée, comparativement à 113,9 millions de dollars ou 0,73 \$ par action de base et diluée au quatrième trimestre de 2018;
- Bénéfice ajusté¹ de 10,3 millions de dollars ou 0,07 \$ par action de base¹, comparativement à 13,0 millions de dollars ou 0,08 \$ par action de base au quatrième trimestre de 2018; et
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 17,2 millions de dollars, comparativement à 18,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018.

Les produits provenant des redevances et des flux ont augmenté de 8,2 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019 comparativement au quatrième trimestre de 2018, en raison des prix plus élevés de l'or et de l'argent. Au total, les produits, incluant les ententes d'écoulement, ont diminué, en raison principalement de la vente de l'entente d'écoulement Brucejack le 15 septembre 2019.

Le bénéfice brut s'élève à 23,9 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019, comparativement à 15,8 millions de dollars à la même période en 2018. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des prix de l'or et de l'argent en 2019, d'où des marges bénéficiaires plus élevées. La charge d'épuisement a diminué de 1,1 million de dollars, en raison principalement de la dépréciation de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement, d'où une baisse de la valeur comptable des actifs qui ont été dépréciés.

Au quatrième trimestre de 2019, la Société a enregistré une perte d'exploitation résultant des charges de dépréciation de redevances, de flux et d'autres intérêts de 93,9 millions de dollars, incluant des charges de dépréciation de 51,3 millions de dollars US (66,7 millions de dollars) pour le flux et l'entente d'écoulement d'Amulsar, 27,2 millions de dollars pour la redevance Éléonore et une charge de dépréciation de 50,0 millions de dollars pour le projet de zinc Coulon. En excluant les charges de dépréciation, le bénéfice d'exploitation aurait été de 14,0 millions de dollars, comparativement à 19,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018. La diminution du bénéfice d'exploitation de 5,1 millions de dollars (excluant les charges de dépréciation) en 2019 est principalement attribuable à une augmentation des charges G&A et des frais de développement des affaires. L'augmentation des charges G&A et des frais de développement découle principalement de la diminution des coûts récupérés des entreprises associées et des indemnités de cessation d'emploi.

¹ Le « bénéfice ajusté » et le « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Durant le quatrième trimestre de 2019, la Société a subi une perte nette de 155,2 millions de dollars comparativement à 113,9 millions de dollars à la même période en 2018. Cette variation est principalement attribuable à une perte d'exploitation plus élevée en 2019, à une plus grande quote-part de la perte d'entreprises associées et à une perte nette sur cession de placement (principalement liée aux actions de Barkerville détenues avant l'acquisition). En excluant l'impact des charges de dépréciation après impôt, la perte nette en 2019 aurait été de 26,2 millions de dollars.

Le bénéfice ajusté est de 10,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2019, comparativement à 13,0 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018. Cette diminution est principalement attribuable à un gain à la cession d'une entente de flux en 2018, une augmentation des charges G&A et des frais de développement des affaires, en partie contrebalancés par un bénéfice brut plus élevé.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation en 2019 étaient de 17,2 millions de dollars comparativement à 18,6 millions de dollars en 2018.

États consolidés de la perte

Le tableau suivant présente un résumé de l'état consolidé des résultats pour les quatrièmes trimestres de 2019 et 2018 (en milliers de dollars, sauf les montants par action) :

		Trois mois terminés les 31 décembre	
		2019	2018
		\$	\$
Produits	(a)	51 032	115 337
Coût des ventes	(b)	(15 265)	(86 600)
Épuisement des redevances, flux et autres intérêts	(c)	(11 843)	(12 975)
Bénéfice brut	(d)	23 924	15 762
Autres charges d'exploitation			
Générales et administratives	(e)	(8 649)	(4 912)
Développement des affaires	(f)	(1 223)	(805)
Exploration et évaluation		(52)	(55)
Gain à la cession d'une entente de flux et d'ententes d'écoulement	(g)	-	9 094
Dépréciation d'actifs	(h)	(143 876)	(166 316)
Perte d'exploitation		(129 875)	(147 232)
Autres charges, montant net	(i)	(45 074)	(6 886)
Perte avant les impôts sur le résultat		(174 949)	(154 118)
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(j)	19 774	40 236
Perte nette		(155 175)	(113 882)
Perte nette par action			
De base et diluée		(1,04)	(0,73)

(a) Les produits se présentent comme suit :

	Trois mois terminés le 31 décembre					
	2019			2018		
	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces/ carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen réalisé par once/carat (\$)	Onces/ carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)
Or vendu	1 945	14 872	28 920	1 638	63 065	103 298
Argent vendu	23	645 497	14 657	19	337 325	6 477
Diamants vendus ⁽ⁱ⁾	95	53 238	5 031	103	29 975	3 078
Autres (payés en trésorerie)	-	-	2 424	-	-	2 484
			<u>51 032</u>			<u>115 337</u>

- (i) Les diamants ont été vendus par un agent pour Osisko à un prix de vente combiné de 95 \$ (72 \$ US) par carat au cours du quatrième trimestre de 2019 (103 \$ (77 \$ US) au cours du quatrième trimestre de 2018). Le prix de vente moyen comprend 9 881 carats accessoires vendus en dehors des ventes de diamants tout-venant à un prix moyen de 17 \$ (13 \$ US) par carat au cours du quatrième trimestre de 2019 (5 598 carats accessoires à un prix moyen de 19 \$ (14 \$ US) par carat au cours du quatrième trimestre de 2018). En excluant les carats accessoires, 43 356 carats ont été vendus à un prix moyen de 112 \$ (85 \$ US) par carat au cours du quatrième trimestre de 2019 (24 377 carats à un prix moyen de 122 \$ (192 \$ US) par carat au cours du quatrième trimestre de 2018).

La diminution du nombre d'onces d'or vendues au cours du quatrième trimestre de 2019 est principalement attribuable à la vente de l'entente d'écoulement de Brucejack le 15 septembre 2019. L'augmentation du nombre d'onces d'argent vendues en 2019 est principalement attribuable au plus grand nombre d'onces d'argent acquises dans le cadre d'ententes d'écoulement. L'augmentation du nombre de diamants vendus en 2019 est principalement attribuable au plus grand nombre de diamants acquis et vendus dans le cadre du flux Renard.

- (b) Le coût des ventes représente principalement le prix d'acquisition des métaux et des diamants en vertu des ententes d'écoulement et de flux, ainsi que des frais minimaux d'affinage, d'assurance et de transport en lien avec les métaux reçus dans le cadre d'ententes de redevance. La diminution au cours du quatrième trimestre de 2019 est principalement attribuable à la vente de l'entente d'écoulement d'or de Brucejack le 15 septembre 2019.
- (c) Les redevances, flux et autres intérêts sont épuisés selon la méthode des unités de production sur la durée de vie estimée des propriétés ou sur la durée des ententes. La diminution au cours du quatrième trimestre de 2019 est attribuable à la dépréciation des redevances, flux et d'ententes d'écoulement, d'où une baisse de la valeur comptable de ces actifs qui seront épuisés.
- (d) La répartition du bénéfice brut par type d'intérêt est la suivante (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés les 31 décembre	
	2019	2018
	\$	\$
Redevances		
Produits	26 327	22 456
Coût des ventes	(18)	(118)
Marge monétaire	26 309	22 338
Épuisement	(5 614)	(6 799)
Bénéfice brut	20 695	15 539
Flux		
Produits	12 593	8 282
Coût des ventes	(3 527)	(2 823)
Marge monétaire	9 066	5 459
Épuisement	(5 996)	(5 365)
Bénéfice brut	3 070	94
Redevances et de flux		
Marge monétaire	35 375	27 797
	90,9%	90,4%
Ententes d'écoulement		
Produits	12 112	84 599
Coût des ventes	(11 720)	(83 659)
Marge monétaire	392	940
	3,2%	1,1%
Épuisement	(233)	(811)
Bénéfice brut	159	129
Total – Bénéfice brut	23 924	15 762

- (e) Les charges G&A ont augmenté à 8,6 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de 2019, comparativement à 4,9 millions en 2018. L'augmentation des charges G&A est principalement attribuable aux indemnités de cessation d'emploi.
- (f) Les frais de développement des affaires ont augmenté à 1,2 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de 2019, comparativement à 0,8 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de 2018. Cette augmentation est principalement attribuable aux coûts récupérés des entreprises associées moins élevés.

- (g) En 2018, la Société a reçu le produit de 118,5 millions de dollars US (159,4 millions de dollars) de l'exploitant suivant le choix de ce dernier d'exercer son option de racheter la totalité du flux aurifère et argentifère de Brucejack, ce qui s'est soldé par un gain à la cession d'un droit de flux de 6,8 millions de dollars US (9,1 millions de dollars).
- (h) Au cours du quatrième trimestre de 2019, la Société a comptabilisé des charges de dépréciation de 51,3 millions de dollars US (66,7 millions de dollars) pour son flux et de ses ententes d'écoulement d'Amulsar, de 27,2 millions de dollars (20,0 millions de dollars après impôt) pour la redevance Éléonore et de 50,0 millions de dollars (37,6 millions de dollars après impôt) pour son projet de zinc Coulon. Les charges de dépréciation sont détaillées à la section *Dépréciation d'actifs* du présent rapport de gestion.

Au cours du quatrième trimestre de 2018, la Société a comptabilisé des charges de dépréciation de 166,3 millions de dollars (123,7 millions de dollars après impôt), incluant 158,2 millions de dollars (117,5 millions de dollars après impôt) sur des redevances, flux et d'autres intérêts, 0,8 million de dollars pour la radiation d'une somme à recevoir de l'exploitant d'un actif déprécié et 7,3 millions de dollars (5,4 millions de dollars après impôt) sur des actifs d'exploration et d'évaluation.

- (i) Les autres charges nettes de 45,1 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de 2019 comprennent des charges financières de 6,2 millions de dollars, un montant de 7,5 millions de dollars qui représentent la quote-part de la perte d'entreprises associées, des pertes sur placement de 32,1 millions de dollars (en raison principalement d'une perte nette à la cession de placements liée aux actions de Barkerville détenues avant l'acquisition), en partie compensées par un produit d'intérêt de 1,4 million de dollars.

Les autres charges nettes de 6,9 millions de dollars au cours du quatrième trimestre de 2018 comprenaient des charges financières de 6,7 millions de dollars et un montant de 2,5 millions de dollars qui représentait la quote-part de la perte d'entreprises associées, en partie compensées par un produit d'intérêt de 0,8 millions de dollars et un gain net sur placements de 1,0 millions de dollars.

- (j) Le taux d'imposition effectif pour le quatrième trimestre est de 11,3 %, comparativement à 26,1 % au cours du quatrième trimestre de 2018. Le taux d'imposition statutaire est de 26,6 % en 2019 et de 26,7 % en 2018. Les éléments qui ont eu une incidence sur les taux d'imposition effectifs sont la partie non imposable (ou déductible) des gains (ou des pertes) en capital (50 %) et les dépenses non déductibles. Des impôts en trésorerie de 0,2 million de dollars ont été payés au cours des quatrième trimestres de 2019 et 2018 et étaient reliés à des impôts sur des redevances gagnées à l'étranger.

Perspectives

Les perspectives d'Osisko quant aux redevances, flux et d'ententes d'écoulement pour 2020 reposent sur les prévisions publiques disponibles, en particulier les prévisions pour la mine Canadian Malartic, telles qu'elles sont publiées par Yamana et Agnico Eagle, et celles pour la mine Éléonore, publiées par Newmont. Lorsque les prévisions publiques sur des propriétés ne sont pas disponibles, Osisko obtient des prévisions internes de la part des exploitants, ce qui est le cas pour les mines Renard et Mantos Blancos, ou se base sur les meilleures estimations de la direction.

Les OEO et les marges monétaires par catégorie de droits sont estimées ci-dessous pour 2020 :

	<u>Minimum (OEO)</u>	<u>Minimum (OEO)</u>	<u>Marge monétaire (%)</u>
Redevances	57 500	61 700	100
Flux	23 800	25 500	68
Ententes d'écoulement	700	800	3
	<u>82 000</u>	<u>88 000</u>	

Pour les objectifs de 2020, les redevances en argent, en diamants et en trésorerie ont été converties en OEO à partir d'un prix des matières premières de 1 450 \$ US par once d'or, de 17,00 \$ US par once d'argent et de 70 \$ US par carat pour les diamants de la mine Renard (prix de vente combiné) et d'un taux de change (\$ US/\$ CA) de 1,30.

Mise à jour corporative

Le 4 décembre 2019, la Société a annoncé que Bryan A. Coates quittait ses fonctions de président de la Société et que M. Sandeep Singh serait nommé président de la Société à compter du 31 décembre 2019. La Société a aussi annoncé qu'Elif Lévesque, chef de la direction financière et vice-présidente, Finances d'Osisko avait décidé de quitter la Société à la fin de février 2020 pour relever d'autres défis.

Le 11 février 2020, la Société a annoncé que le conseil d'administration avait nommé M. Frédéric Ruel au poste de chef de la direction financière et vice-président aux finances, M. Iain Farmer au poste de vice-président, développement corporatif et M. Benoit Brunet au poste de vice-président, stratégie d'affaires, nominations qui entreront en vigueur le 20 février 2020.

Information sectorielle

À la suite de l'acquisition de Barkerville en novembre 2019, le principal décideur opérationnel organise et gère les activités en deux secteurs d'exploitation : i) l'acquisition et la gestion de redevances sur métaux précieux et d'autres redevances, ententes de flux et intérêts similaires et ii) l'exploration, l'évaluation et le développement de projets miniers. Tous les actifs et produits de la Société sont attribuables au secteur d'exploitation relatif aux redevances sur métaux précieux et aux autres redevances, ententes de flux et intérêts similaires, à l'exception des droits miniers, des immobilisations corporelles et des actifs d'exploration et d'évaluation qui sont attribuables au segment relatif à l'exploration, à l'évaluation et au développement de projets miniers. Avant l'acquisition de Barkerville, la Société avait un seul secteur d'exploitation qui consistait en l'acquisition et la gestion de redevances sur métaux précieux et d'autres redevances, ententes de flux et intérêts similaires. Les chiffres comparatifs ont été révisés pour se conformer aux segments actuels.

Redevances, ententes de flux et autres intérêts – Produits géographiques

Tous les produits de la Société sont attribuables au secteur d'exploitation relatif aux redevances de métaux précieux et aux autres redevances, ententes de flux et intérêts similaires. Les produits géographiques tirés de la vente de métaux et de diamants reçus ou acquis en vertu de redevances en nature, d'ententes de flux et autres intérêts sont déterminés selon l'emplacement des mines auxquelles se rapportent la redevance, le flux ou l'autre intérêt. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, les produits tirés de redevances, des ententes de flux et des autres intérêts proviennent principalement des juridictions suivantes :

	Amérique du Nord ⁽ⁱ⁾	Amérique du Sud	Australie	Afrique	Europe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2019						
Redevances	93 092	330	59	3 665	-	97 146
Ententes de flux	21 588	11 849	2 005	-	7 535	42 976
Ententes d'écoulement	252 476	-	-	-	-	252 477
	367 156	12 179	2 064	3 665	7 535	392 599
2018						
Redevances	87 141	538	31	4 400	-	92 110
Ententes de flux	16 761	9 696	1 332	-	7 668	35 457
Ententes d'écoulement	339 074	943	22 888	-	-	362 905
	442 976	11 177	24 251	4 400	7 668	490 472

(i) Le Canada et les États-Unis ont généré 89 % des produits en Amérique du Nord en 2019 (94 % en 2018).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, un droit à redevance a généré des produits de 61,1 millions de dollars (58,5 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018), ce qui représente 44 % des produits (46 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018) (en excluant les produits générés dans le cadre des ententes d'écoulement).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, les produits tirés des métaux précieux et des diamants représentaient 94 % et 5 % des produits, respectivement (84 % et 13 % en excluant les produits générés dans le cadre d'ententes d'écoulement, respectivement). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, les produits tirés des métaux précieux et des diamants représentaient 96 % et 3 % des produits, respectivement (85 % et 11 % en excluant les ententes d'écoulement, respectivement).

Redevances, ententes de flux et autres intérêts – Actifs nets géographiques

Le tableau suivant résume les redevances, ententes de flux et autres intérêts par pays, aux 31 décembre 2019 et 2018, en fonction de l'emplacement de la propriété à laquelle les redevances, flux et autres intérêts se rapportent :

	Amérique du Nord ⁽ⁱ⁾	Amérique du Sud	Australie	Afrique	Asie	Europe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 décembre 2019							
Redevances	560 246	31 657	9 961	10 488	-	15 215	627 567
Ententes de flux	194 344	198 021	2 435	-	28 963	59 401	483 164
Ententes d'écoulement	6 689	-	8 282	-	4 810	-	19 781
	761 279	229 678	20 678	10 488	33 773	74 616	1 130 512
31 décembre 2018							
Redevances	643 193	27 133	10 002	12 180	-	15 215	707 723
Ententes de flux	269 257	181 681	3 524	-	85 544	66 404	606 410
Ententes d'écoulement	58 145	-	8 904	-	33 486	-	100 535
	970 595	208 814	22 430	12 180	119 030	81 619	1 414 668

(i) En Amérique du Nord, 96 % des intérêts nets étaient situés au Canada et aux États-Unis en date du 31 décembre 2019 (97 % en date du 31 décembre 2018).

Exploration, évaluation et développement de projets miniers

Les actifs et les charges liés à l'exploration, à l'évaluation et au développement de projets miniers sont presque exclusivement situés au Canada et se détaillent comme suit pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018 :

	2019	2018
	\$	\$
<u>Actifs nets (au 31 décembre)</u>		
Droits miniers, immobilisations corporelles	333 778	-
Actifs d'exploration et d'évaluation	42 949	95 002
	376 727	95 002
<u>Charges (pour les exercices terminés les 31 décembre)</u>		
Exploration et évaluation	191	183
Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation	49 985	-
	50 176	183

Transactions entre parties liées

Durant les exercices terminés le 31 décembre 2019 et 2018, les montants suivants ont été facturés par Osisko à des entreprises associées pour récupérer les coûts associés à des services professionnels et à la location de bureaux et sont comptabilisés en réduction des charges générales et administratives et des frais de développement des affaires à l'état consolidé de la perte :

	2019	2018
	\$	\$
Montants facturés à des entreprises associées en réduction des :		
Charges générales et administratives	973	1 409
Frais de développement des affaires	2 371	3 749
Total des montants facturés à des entreprises associées	3 344	5 158

Un montant de 0,5 million de dollars (incluant les taxes de vente) est à recevoir des entreprises associées et était inclus dans les sommes à recevoir au 31 décembre 2019 (3,2 millions de dollars au 31 décembre 2018).

Au 31 décembre 2019, un montant total de 8,8 millions de dollars était à recevoir d'une entreprise associée de la Société concernant un financement par prêt-relais (taux d'intérêt de 8,25 %) et une facilité de fonds de roulement (taux d'intérêt de 12,5 %) venant à échéance le 30 juin 2020. Les sommes à recevoir sont incluses dans les autres investissements aux bilans consolidés.

En 2019, des revenus d'intérêt de 0,9 million de dollars (0,5 million de dollars en 2018) ont été comptabilisés à l'égard d'effets à recevoir d'entreprises associées. Au 31 décembre 2019, des intérêts à recevoir d'entreprises associées de 0,9 million de dollars étaient inclus dans les sommes à recevoir (1,7 million de dollars au 31 décembre 2018). En 2019, les intérêts à recevoir de 1,8 million de dollars de deux effets à recevoir émis à Falco ont été convertis en actions ordinaires de Falco.

En 2019, deux effets à recevoir de Falco s'élevant à 20,0 millions de dollars ont été appliqués en réduction du premier versement de la facilité de crédit garantie sous forme de flux argentifère.

D'autres transactions entre parties liées sont décrites aux rubriques : *Acquisition de Barkerville Gold Mines; Transaction d'offre d'achat sans comptant – Mine de diamants Renard; Transaction Orion, Portefeuille de redevances, flux et d'autres intérêts; et Placements en actions.*

Obligations contractuelles et engagements

Investissements dans des conventions de redevances et des ententes de flux

Au 31 décembre 2019, la Société avait des engagements significatifs liés à l'acquisition de droits à redevances et de flux, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Société	Projet (actif)	Versements	Événements déclencheurs
Aquila Resources Inc.	Projet Back Forty (flux aurifère)	10,0 millions \$ US	Décision positive quant à la construction.
		30,0 millions \$ US	Premier prélèvement d'une facilité de crédit de financement.
Ressources Falco Itée	Projet Horne 5 (flux argentifère)	20,0 millions \$	Réception, d'une tierce partie, de toutes les approbations importantes nécessaires, des autorisations, des droits de passage et des droits de surface de la propriété.
		35,0 millions \$	Réception de tous les permis importants requis pour la construction, décision positive quant à la construction et levée d'un minimum de 100,0 millions de dollars dans un financement ne générant pas de dette.
		60,0 millions \$	Lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées sera démontrée.
		40,0 millions \$ (optionnel)	Payable au moment du quatrième versement, à la seule discrétion d'Osisko, pour augmenter le flux argentifère à 100 % de l'argent payable (à partir de 90 %).

Ententes d'écoulement et ententes de flux

Le tableau suivant résume les principaux engagements de paiements pour l'or, l'argent et les diamants à l'égard desquels Osisko a des droits contractuels en vertu des ententes d'achat de métaux précieux et de diamants associées:

Droits	Production payable attribuable devant être achetée			Par once/carat paiement en trésorerie (\$ US)			Durée de l'entente	Date de l'entente
	Or	Argent	Diamants	Or	Argent	Diamants		
Amulsar – flux ^{(1),(8)}	4,22 %	62,5 %		400 \$	4 \$		40 ans	novembre 2015
Amulsar – entente d'écoulement ^{(2), (8)}	81,91 %			Selon la période de cotation			Jusqu'à la livraison de 2 110 425 onces Au	novembre 2015
Back Forty – flux	18,5 % ⁽³⁾	75 %		30 % du prix au comptant (600 \$ max)	4 \$		Durée de vie de la mine	mars 2015
Mantos – flux ⁽⁴⁾		100 %			8 % du prix comptant		Durée de vie de la mine	septembre 2015 modifiée en août 2019
Renard – flux ⁽⁵⁾			9,6 %			Le moindre entre 40 % du prix de vente ou 40 \$	40 ans	juillet 2014 modifiée en octobre 2018
Sasa – flux ⁽⁶⁾		100 %			5 \$		40 ans	novembre 2015
Gibraltar – flux ⁽⁷⁾		75 %			2,75 \$		Durée de vie de la mine	mars 2018

- (1) Le flux est plafonné à des livraisons de 89 034 onces d'or et de 434 093 onces d'argent. Sujet à plusieurs options de rachat ou de réduction du flux : 50 % pour 34,4 millions de dollars et 31,3 millions de dollars respectivement aux 2^e et 3^e anniversaires de la production commerciale.
- (2) Le pourcentage de l'entente d'écoulement augmentera à 84,87 % si Lydian décide de réduire le flux aurifère comme mentionné ci-dessus. L'entente d'écoulement d'Amulsar s'applique aux ventes visant les premières 2 110 425 onces d'or affiné, dont 1 853 751 onces sont attribuables à OBL (déduction faite de toutes onces livrées conformément à l'entente de flux d'Amulsar).
- (3) Le flux d'or sera réduit à 9,25 % après la livraison de 105 000 onces d'or.
- (4) Le pourcentage de flux sera payable sur 100 % de l'argent, jusqu'à ce que 19 300 000 onces aient été livrées, après quoi le pourcentage de flux sera de 40 %.
- (5) La durée de l'entente de flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans. L'entente de flux Renard a été modifiée en octobre 2018.
- (6) La durée de l'entente de flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans. Indexation de 3 % ou correspondant à l'indice des prix à la consommation (IPC) appliquée au prix par once après 2016.
- (7) En vertu de l'entente de flux argentifère, Osisko effectuera des paiements continus de 2,75 \$ US par once d'argent livrée. Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco, ce qui représente 75 % de la production de la mine Gibraltar, jusqu'à ce que 5,9 millions d'onces d'argent lui aient été livrées, et 35 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco par la suite.
- (8) Au 31 décembre 2019, Lydian, le propriétaire du projet Amulsar, a obtenu une protection en vertu de la LAAC.

Passifs financiers

Au 31 décembre 2019, tous les passifs financiers devant être réglés en trésorerie ou par le transfert d'autres actifs financiers venaient à échéance dans un délai de 90 jours ou moins, à l'exception des débetures convertibles, de la facilité de crédit renouvelable et des obligations locatives, lesquelles sont décrites ci-dessous.

	Montant payable à l'échéance	Échéance	Paiements annuels estimatifs					
			2020	2021	2022	2023	2024	2025-2029
	\$		\$	\$	\$	\$	\$	
Débeture convertible (2016)	50 000	12 février 2021	2 005	50 236	-	-	-	-
Débetures convertibles (2018)	300 000	31 décembre 2022	12 000	12 000	312 000	-	-	-
Obligations locatives	10 126	31 décembre 2029	1 256	1 256	1 256	1 261	1 284	6 422
Facilité de crédit renouvelable ⁽ⁱ⁾	19 482	14 novembre 2023	2 630	2 630	2 630	21 773	-	-
	<u>379 608</u>		<u>17 891</u>	<u>66 122</u>	<u>315 886</u>	<u>23 034</u>	<u>1 284</u>	<u>6 422</u>

(i) L'intérêt payable est basé sur les taux d'intérêt réels en date du 31 décembre 2019.

Contrats de change

En 2019, la Société a conclu des contrats de change (colliers réguliers) pour vendre des dollars américains et acheter des dollars canadiens pour un montant nominal total de 12,0 millions de dollars US. Les contrats ont été établis afin de protéger les revenus en dollars canadiens (provenant de la vente des onces d'or reçues en vertu de redevances libellées en dollars américains) contre une hausse du dollar canadien. La juste valeur des contrats est enregistrée à chaque période de présentation de l'information aux bilans consolidés. Au 31 décembre 2019, il n'y avait aucun contrat de change en vigueur.

Arrangements hors bilan

La Société n'a aucun arrangement hors bilan significatif.

Données sur les actions en circulation

Au 19 février 2020, 157 595 427 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Au total, 4 917 924 options d'achat d'actions et 5 480 000 bons de souscription étaient en circulation visant l'achat d'actions ordinaires. Une débeture convertible de 50,0 millions de dollars avec Ressources Québec confère au porteur le droit de convertir la débeture, au gré du porteur, en 2 620 545 actions ordinaires de la Société (prix de conversion de 19,08 \$) en tout temps durant le terme de la débeture. Des débetures convertibles non garanties de premier rang de 300,0 millions de dollars sont en circulation et convertibles, au gré du porteur, en actions ordinaires d'Osisko à un prix de conversion de 22,89 \$ par action ordinaire, ce qui représente un total de 13 106 160 actions ordinaires si toutes les débetures sont converties.

Événements postérieurs au 31 décembre 2019

Dividendes

Le 19 février 2020, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 15 avril 2020 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 31 mars 2020.

Risques et incertitudes

La Société est un détenteur de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement ainsi qu'un investisseur qui exerce ses activités dans une industrie tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont les risques liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à la découverte de ressources pouvant être exploitées de façon économique et à la conversion de ces ressources minérales en réserves minérales, et à la capacité des tiers exploitants de maintenir une production économiquement rentable. Un placement dans les valeurs mobilières de la Société est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les valeurs mobilières de la Société, un investisseur devrait soupeser soigneusement les risques décrits dans la plus récente notice annuelle d'Osisko et les autres renseignements déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et au *U.S. Securities and Exchange Commission* (« SEC ») ainsi que les risques additionnels décrits ci-dessous. Si un ou plusieurs des risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une part considérable de leur investissement.

Il existe des risques importants qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. Pour de plus amples renseignements sur les risques et incertitudes, veuillez vous référer à la rubrique *Facteurs de risque* de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Osisko pourrait être incapable de réussir l'intégration des activités d'Osisko et de Barkerville et de réaliser les avantages attendus de l'arrangement.

L'acquisition de Barkerville devrait permettre de renforcer la position de chaque entité dans l'industrie de l'exploration minière et, entre autres, de combiner les actifs des deux sociétés afin d'en tirer certains avantages. La réalisation des avantages de la transaction est en partie tributaire de la capacité d'Osisko i) de financer et de développer efficacement ses projets miniers, même si les conditions du marché demeurent préoccupantes pour les sociétés d'exploration et de développement axées sur l'or, ii) de tirer profit de sa taille, iii) de réaliser les synergies sur le plan du capital et de l'exploitation, iv) d'exploiter de façon rentable les perspectives de croissance de ses actifs et vi) de maximiser les possibilités accrues de financement en capital. Divers facteurs, dont les facteurs de risque exposés dans la circulaire d'information de la direction sur Barkerville datée du 15 octobre 2019 (déposée sur www.sedar.com), peuvent avoir une incidence défavorable sur la capacité d'Osisko et de Barkerville de réaliser les avantages attendus de la transaction, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le cours des actions d'Osisko.

L'intégration des activités existantes d'Osisko et de Barkerville comporte des risques.

La capacité de réaliser les avantages découlant de l'acquisition de Barkerville, notamment ceux mentionnés dans la circulaire d'information de la direction sur Barkerville datée du 15 octobre 2019 (déposée sur www.sedar.com) à la rubrique *The Arrangement – Reasons for the Osisko Board and Barkerville Board Recommendations*, dépendra en partie du succès du regroupement des fonctions et de l'intégration des activités, des procédures et du personnel, de façon rapide et efficace. Cette intégration nécessitera un important investissement en efforts, en temps et en ressources de la part de la direction, ce qui pourrait détourner l'attention et les ressources de la direction d'autres occasions stratégiques ouvertes à Osisko après la réalisation de l'acquisition et de l'exploitation au cours de ce processus, ce qui pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière d'Osisko.

Le projet aurifère Cariboo de la Société est assujéti à des risques liés au développement de la mine, qui pourraient occasionner des retards dans l'avancement du projet et des coûts non prévus.

Les risques et les incertitudes inhérents à tout projet minier comprennent l'exactitude des estimations de réserves et de ressources minérales, des taux de récupération métallurgique, des hypothèses géotechniques et techniques, des coûts en capital et des coûts d'exploitation et des futurs prix de métaux. Des circonstances imprévues, y compris celles liées au volume et à la teneur au site en développement, aux obstacles techniques liés à l'extraction et au traitement, aux exigences juridiques, à l'intervention gouvernementale, aux limites des infrastructures, aux problèmes environnementaux, aux relations avec les communautés locales et à tout autre événement, pourraient faire en sorte que le projet aurifère Cariboo ne soit plus rentable. De plus, les retombées économiques et les coûts actuels peuvent différer sensiblement des estimations de la Société ou la Société pourrait ne pas obtenir les permis et les autorisations nécessaires auprès des gouvernements pour la réalisation du projet ou les obtenir avec retard, auquel cas le projet pourrait être retardé par rapport à l'échéancier original ou ne pas être réalisé du tout.

Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de divulgation de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information (« CPDI »), de même que du respect de la politique de divulgation de l'information adoptée par la Société. La politique de divulgation de l'information exige de tous les employés qu'ils gardent la haute direction pleinement informée de toute information importante susceptible d'avoir une incidence sur la Société afin que cette dernière puisse évaluer cette information et en discuter de manière à déterminer la nécessité et le moment d'une divulgation publique.

La Société maintient des CPDI conçus afin de s'assurer que l'information devant être divulguée dans les rapports déposés en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et du *U.S. Securities Exchange Act of 1934* (« *Exchange Act* »), tel que modifié, est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais appropriés et que l'information est cumulée et communiquée à la direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, afin de permettre des décisions opportunes concernant la divulgation requise.

Lors de la conception et de l'évaluation de CPDI, la Société reconnaît que les contrôles et procédures de divulgation de l'information, quels que soient leur conception ou leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, non absolue, que les objectifs du système de contrôle sont atteints, et que la direction doit utiliser son jugement dans l'évaluation de la relation coût-bénéfice des contrôles et procédures possibles.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CPDI au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CPDI. De tels changements importants n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, est responsable d'établir et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») afin que la Société puisse fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Ils doivent s'assurer que toutes les opérations soient efficacement approuvées, identifiées, puis enregistrées en temps opportun dans un système d'information comptable bien conçu, fiable et bien compris de manière à réduire les risques d'inexactitudes, de défaut dans la représentation des opérations, de défaut dans l'enregistrement des opérations nécessaires à la préparation des états financiers conformément aux IFRS, d'encaissements et de décaissements non autorisés et d'incapacité à fournir l'assurance que les acquisitions et les cessions d'actifs non autorisées puissent être décelées.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont également évalué l'efficacité des CIIF de la Société conformément au Règlement 52-109 émis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et aux règlements 13a-15 et 15d-15 du *Exchange Act* selon le cadre et les critères établis dans le « *Internal Control – Integrated Framework (2013)* » publié par le *Committee of Sponsoring Organizations* (« *COSO* ») de la Commission Treadway. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CIIF de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2019.

Le 21 novembre 2019, la Société a conclu l'acquisition de Barkerville. Conséquemment, les actifs et les passifs de Barkerville acquis sont inclus dans notre bilan consolidé au 31 décembre 2019, et les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de Barkerville sont présentés dans nos états consolidés de la perte et des flux de trésorerie du 21 novembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019. La Société a choisi d'exclure Barkerville de l'évaluation des contrôles internes sur la présentation de l'information financière de la Société au 31 décembre 2019. Barkerville représente environ 9,9 % de l'actif total consolidé et n'a pas généré de revenus pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

Les CIIF de la Société ne peuvent empêcher ou détecter toutes les inexactitudes en raison des limitations inhérentes. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité à des périodes futures sont soumises au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures de la Société.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CIIF au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CIIF. De tels changements importants n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Le cabinet d'experts-comptables indépendant de la Société, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., a audité les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 et a fourni un rapport d'audit daté du 19 février 2019 sur les CIIF de la Société en se basant sur le cadre et les critères établis dans le « *Internal Control – Integrated Framework (2013)* » publié par le COSO de la Commission Treadway.

Base d'établissement des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB. Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les présents états financiers consolidés sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent, exception faite de l'adoption des modifications aux normes comptables qui sont présentées ci-dessous.

Les conventions comptables significatives d'Osisko sont détaillées dans les notes aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Modifications à la norme IFRS 3, *Regroupement d'entreprises*

Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié des modifications au guide d'application de la norme IFRS 3, *Regroupement d'entreprises*, selon lesquelles la définition d'une entreprise est modifiée et stipule qu'une entreprise acquise doit se composer d'entrées et de processus qui, appliqués à ces entrées, ont la capacité de contribuer significativement à la création de sorties. La définition du terme « sorties » est également modifiée pour s'appliquer aux biens et services fournis à des clients et générant des produits de placement et d'autres produits, et elle exclut les rendements sous forme de réductions de coûts et autres avantages économiques. IFRS 3 introduit également un test optionnel de dépistage de concentration de la juste valeur. Les modifications, qui devaient s'appliquer au plus tard aux acquisitions réalisées par la Société après le 1^{er} janvier 2020, ont été adoptées de façon anticipée au 1^{er} janvier 2019.

Nouvelle norme comptable – IFRS 16, *Contrats de location*

Le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté IFRS 16, *Contrats de location*. IFRS 16 établit des principes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir pour les deux parties à un contrat, soit le client (le « preneur ») et le fournisseur (le « bailleur »). IFRS 16 remplace IAS 17, *Contrats de location* et les interprétations s'y rapportant. Tous les contrats de location ont pour résultat que le preneur obtient le droit d'utiliser un actif dès le commencement du contrat de location et engage un passif financier correspondant aux paiements de location à effectuer au fil du temps. Par conséquent, pour les preneurs, IFRS 16 élimine la classification des contrats de location en contrats de location simples ou en contrats de location-financement comme il était requis par IAS 17 et la remplace plutôt par un seul modèle comptable pour les preneurs.

En appliquant ce modèle, le preneur doit comptabiliser :

- i) Des actifs et des passifs pour tous les contrats de location ayant un terme de plus de 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent ne soit de faible valeur; et
- ii) L'amortissement des actifs en location séparément de sa part des obligations locatives à l'état consolidé de la perte.

La direction a passé en revue tous les contrats de location de la Société à la lumière des exigences d'IFRS 16. La norme touche principalement la comptabilisation des contrats de location simple de la Société.

La Société a appliqué la méthode de transition simplifiée et par conséquent, n'a pas retraité les données comparatives pour 2018. Les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives s'y rapportant ont été comptabilisés au 1^{er} janvier 2019 pour les engagements en vertu de contrats de location simple non résiliables, pour un montant s'élevant à 13,0 millions de dollars.

La Société a appliqué les exceptions pour les contrats de location de courte durée, de telle sorte que les contrats de location de courte durée auxquels sont rattachés des engagements d'environ 0,6 million de dollars au 31 décembre 2018 sont toujours comptabilisés de façon linéaire à titre de charges générales et administratives à l'état consolidé de la perte.

Les actifs au titre de droits d'utilisation en lien avec des baux immobiliers ont été évalués au moment de la transition comme si la nouvelle norme avait été appliquée depuis la date d'entrée en vigueur des baux respectifs, mais en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société de 4,79 % au 1^{er} janvier 2019.

La Société a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation de 9,4 millions de dollars au 1^{er} janvier 2019 (présentés aux bilans consolidés sous la rubrique *Intérêts miniers et immobilisations corporelles*), des obligations locatives de 10,0 millions de dollars et des actifs d'impôts différés de 0,1 million de dollars. Dans l'ensemble, les actifs nets ont été

réduits d'environ 0,4 million de dollars, tandis que les actifs courants nets ont été réduits de 0,7 million de dollars puisqu'une partie des obligations locatives est présentée dans les passifs courants. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les paiements attribuables à la composante capital des obligations locatives sont classés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Les activités de la Société en tant que bailleur ne sont pas significatives.

Nouvelle norme comptable – IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*

Le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*. IFRIC 23 explique comment comptabiliser et évaluer les actifs et les passifs d'impôt exigibles et différés lorsqu'il y a incertitude relativement aux traitements fiscaux. En particulier, l'interprétation explique comment déterminer l'unité de calcul appropriée et déterminer si une entité devrait considérer les traitements fiscaux incertains isolément ou plutôt regrouper certains d'entre eux, selon l'approche qui fournit la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude. L'entité devrait supposer que les autorités fiscales examineront les traitements fiscaux incertains et auront pleine connaissance de toutes les informations s'y rapportant, c'est-à-dire que le risque de détection devrait être ignoré. Elle devrait également tenir compte de l'effet de cette incertitude dans sa comptabilité fiscale lorsqu'il est peu probable que les autorités fiscales acceptent le traitement, et l'impact de l'incertitude devrait être évalué en utilisant soit le montant le plus probable soit la méthode de la valeur attendue, selon la méthode qui fournit la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude. Les jugements et les estimations qui sont posés doivent être réévalués chaque fois qu'il y a changement de circonstances ou de nouveaux renseignements ayant une incidence sur les jugements. L'adoption d'IFRIC 23 n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

Estimations et jugements comptables critiques

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés être raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses comptables critiques ainsi que des jugements critiques dans l'application des conventions comptables de la Société sont détaillés dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les prix cotés du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme les flux de trésorerie actualisés, le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation. L'évaluation au cours de périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier. Une description des instruments financiers et de leur juste valeur est présentée dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS

La Société a inclus certaines mesures non conformes aux IFRS, y compris le « *bénéfice ajusté* » et le « *bénéfice ajusté par action de base* » afin d'ajouter de l'information à ses états financiers consolidés, lesquels sont présentés conformément aux IFRS.

La Société croit que ces mesures, ainsi que les mesures déterminées en conformité avec les normes IFRS, permettent aux investisseurs de mieux comprendre et d'évaluer le rendement sous-jacent de la Société. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite en vertu des IFRS et, par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables aux mesures similaires employées par d'autres sociétés. Les données visent à fournir de l'information supplémentaire et ne doivent pas être considérées seules ou comme substituts aux mesures de performance préparées en conformité avec les IFRS.

Bénéfice ajusté et bénéfice ajusté par action de base

Le « bénéfice ajusté » est défini comme la « perte nette » moins certains éléments : le « gain (la perte) de change », les « dépréciations d'actifs », les « gains (pertes) à la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation », le « gain latent (perte latente) sur placements », la « dépréciation d'actifs financiers et de placements dans des entreprises associées », la « quote-part de la perte d'entreprises associées », la « charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat différés » ainsi que d'autres éléments inhabituels comme les frais de transaction.

Le bénéfice ajusté par action de base est obtenu en divisant le « bénéfice ajusté » par le « nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation » pour la période.

	Trois mois terminés le 31 décembre		Exercices terminés le 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
<i>(en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)</i>	\$	\$	\$	\$
Perte nette	(155 175)	(113 882)	(234 195)	(105 587)
Ajustements :				
Dépréciation d'actifs	148 600	166 316	248 300	166 316
Dépréciation d'un placement dans une entreprise associée	-	-	12 500	-
Perte (gain) de change	756	(385)	1 901	179
Perte latente sur placements	27 357	(1 018)	31 161	(2 598)
Quote-part de la perte d'entreprises associées	7 521	2 455	22 209	9 013
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat différés	(19 930)	(40 454)	(41 197)	(35 970)
Coûts liés à l'acquisition de Barkerville	1 216	-	1 216	-
Bénéfice ajusté	10 345	13 032	41 895	31 353
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	149 912	156 336	151 266	156 617
Bénéfice ajusté par action de base	0,07	0,08	0,28	0,20

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans ce rapport de gestion peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes et américaines applicables. Tous les énoncés dans ce rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des événements futurs, des développements ou des performances qu'Osisko prévoit, y compris les attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, les résultats d'exploitation, les estimations des recettes futures, la valeur comptable des actifs, les exigences de capital supplémentaire, l'estimation des réserves minières et des ressources minérales, les estimations de production, les estimations des coûts de production et des revenus, la demande future et les prix des matières premières, les perspectives et occasions d'affaires, et les perspectives sur les marchés des devises, de l'or, de l'argent, des diamants et autres matières premières, sont des énoncés prospectifs. En outre, les énoncés (y compris les données figurant dans les tableaux) sur les réserves minérales et les ressources minérales et les OEO sont des énoncés prospectifs, car ils impliquent une évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, et aucune assurance ne peut être donnée que les estimations seront réalisées. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variantes (incluant les variantes négatives), ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire, incluant notamment, sans s'y limiter, le rendement des actifs d'Osisko, l'estimation des OEO à recevoir en 2020, la réalisation des avantages anticipés découlant des placements et des transactions d'Osisko, et la capacité d'Osisko de saisir les occasions qui se présenteront dans l'avenir. Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont hors du contrôle d'Osisko, et ne garantissent pas les résultats futurs, de telle sorte que les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, citons notamment les fluctuations des prix des matières premières auxquelles les redevances, les flux, les ententes d'écoulement et les placements détenus par Osisko se rapportent; les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain; les changements réglementaires apportés par les gouvernements nationaux et locaux, y compris l'octroi des permis et les politiques fiscales; la réglementation et les développements politiques ou économiques dans les juridictions où sont situées les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt ou par l'entremise desquelles ils sont détenus; les risques liés aux exploitants des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; l'issue défavorable d'un litige relatif à l'une des propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; les opportunités d'affaires qui deviennent disponibles ou qui sont poursuivies par Osisko; la disponibilité continue de capital et de financement et le marché ou les conditions économiques générales; les litiges concernant tout titre, permis ou licence liés à des intérêts sur l'une des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; des difficultés relatives au développement, à l'obtention de permis, aux infrastructures, à l'exploitation ou aux aspects techniques sur l'une des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; des différences dans la cadence et l'échéancier de production par rapport aux estimations de ressources ou aux prévisions de production faites par les exploitants des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; les risques et les dangers liés à l'exploration, au développement et à l'exploitation minière sur l'une ou l'autre des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou imprévues, des affaissements ou des effondrements de terrains, des inondations et autres catastrophes naturelles ou des troubles civils ou d'autres risques non assurés, et l'intégration des actifs acquis. Les énoncés prospectifs figurant dans ce rapport de gestion sont basés sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction incluant notamment : l'exploitation continue des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés de manière conforme aux pratiques antérieures; l'exactitude des énoncés publics et de l'information publiée par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes; l'absence de changement défavorable important dans le prix des matières premières qui sous-tendent le portefeuille d'actifs; les revenus de la Société et les actifs liés au statut PFIC; l'absence de changement défavorable concernant les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; l'exactitude de la divulgation publique des attentes relatives au développement de propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production; l'intégration des actifs acquis; et l'absence d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats réels diffèrent de ceux prévus, estimés ou attendus. Pour plus d'information sur les risques, incertitudes et hypothèses, le lecteur est prié de se référer à la notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR au www.sedar.com et EDGAR au www.sec.gov, laquelle fournit également d'autres hypothèses générales en lien avec ces énoncés. Osisko met en garde le lecteur à l'effet que la liste des risques et incertitudes ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs devraient porter une attention particulière aux facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux incertitudes qu'ils sous-tendent et aux risques qu'ils comportent. Osisko est d'avis que les hypothèses reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avéreront exactes et par conséquent, l'on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs compris dans ce rapport de gestion. Ces énoncés sont établis en date du présent rapport de gestion. Osisko n'assume aucune obligation d'actualiser publiquement ni de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par les lois applicables.

Mise en garde à l'égard des investisseurs américains concernant l'utilisation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales

Osisko est assujéti aux exigences de présentation de l'information des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, et par conséquent présente ses réserves minérales conformément aux normes canadiennes. Les exigences de présentation canadiennes pour la divulgation d'information concernant les propriétés minérales sont régies par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »). Les définitions du Règlement 43-101 sont celles qui ont été adoptées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (l'« ICM »). Les exigences de présentation aux États-Unis sont actuellement régies par le *Industry Guide 7* (le « Guide 7 ») de la SEC. Le présent rapport de gestion comprend des estimations de réserves minérales et de ressources minérales présentées conformément aux dispositions du Règlement 43-101. Ces normes de présentation visent des objectifs similaires en termes d'évocation d'un niveau approprié de confiance dans les données qui sont présentées, mais s'inspirent d'approches et de définitions différentes. Par exemple, en vertu du Guide 7, la minéralisation ne peut être classée comme une « réserve », à moins qu'il ait été déterminé que la minéralisation peut être économiquement et légalement produite ou extraite au moment où la détermination des réserves est faite. Par conséquent, les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » en vertu des normes de l'ICM sont différentes à certains égards des normes du Guide 7. Osisko présente aussi des estimations de « ressources minérales » conformément aux dispositions du Règlement 43-101. Bien que les termes « ressources minérales », « ressources minérales mesurées », « ressources minérales indiquées » et « ressources minérales présumées » soient reconnus en vertu du Règlement 43-101, ce ne sont pas des termes définis selon le Guide 7 et de façon générale, les sociétés américaines qui doivent se conformer au Guide 7 n'ont pas la permission de présenter des estimations de ressources minérales de quelque catégorie que ce soit dans les documents déposés auprès de la SEC. Ainsi, certains renseignements compris dans le présent rapport de gestion, concernant les descriptions de minéralisation et les estimations de réserves minérales et de ressources minérales établies conformément aux normes canadiennes, pourraient ne pas être comparables aux renseignements similaires publiés par les sociétés américaines assujétiées aux exigences de présentation et de divulgation de la SEC conformément au Guide 7. Le lecteur est ainsi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales mesurées ou que des ressources minérales indiquées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, en réserves minérales. Le lecteur est aussi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées existent, en tout ou en partie, ni qu'elles sont économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande incertitude quant à leur existence et leur faisabilité économique et légale et le lecteur ne devrait pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, à une catégorie supérieure. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations de ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement pour les études de faisabilité ou d'autres types d'études économiques.

(signé) Sean Roosen

Sean Roosen
Président du conseil et chef de la direction

19 février 2019

(signé) Elif Lévesque

Elif Lévesque
Vice-présidente, finances et chef de la direction
financière

Informations sur la Société

Siège social

1100 av. des Canadiens-de-Montréal
Bureau 300
Montréal, Québec, Canada H3B 2S2
Téléphone : 514 940-0670
Télécopieur : 514 940-0669
Courriel : info@osiskogr.com
Site Web : www.osiskogr.com

Osisko Bermuda Limited

Cumberland House
1 Victoria Street
Hamilton HM11
Bermudes
Téléphone : 441 824-7474
Télécopieur : 441 292-6140

Michael Spencer, directeur général

Administrateurs

Sean Roosen, président du conseil et chef de la direction
Joanne Ferstman, administratrice en chef
Françoise Bertrand
John Burzynski
Christopher C. Curfman
Pierre Labbé
Charles E. Page

Dirigeants

Sean Roosen, président du conseil et chef de la direction
Sandeep Singh, président
Luc Lessard, vice-président principal, services techniques
Elif Lévesque, vice-présidente, finances et chef de la direction financière
André Le Bel, vice-président, affaires juridiques et secrétaire corporatif
Frédéric Ruel, vice-président et contrôleur corporatif
François Vézina, vice-président, services techniques

Personne qualifiée (au sens du Règlement 43-101)

Guy Desharnais, directeur de l'évaluation des ressources minérales

Inscriptions en bourse

Bourse de Toronto

- Actions ordinaires : OR
- Bons de souscription : OR.WT (prix de levée : 36,50 \$/date d'échéance : 5 mars 2022)
- Débentures convertibles : OR.DB (prix de conversion : 22,89 \$/date d'échéance : 31 décembre 2022)

Bourse de New York

- Actions ordinaires : OR

Régime de réinvestissement des dividendes

Information disponible à <http://osiskogr.com/dividendes/prid/>

Agents des transferts

Canada : Société de fiducie AST (Canada)
États-Unis : American Stock Transfer & Trust Company, LLC

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers, LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.

